



CMT

الشركة المنجمية لتويسيت
Compagnie Minière de Touissit

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2025



Sommaire



Mot du Directeur Général M. Abdellah MOUTTAQI 4 - 5

Présentation de CMT 6 - 23

Une expertise historique et un patrimoine minier de grande valeur	8
Notre patrimoine minier à travers le Maroc	10
Un portefeuille de métaux stratégiques au cœur des industries de pointe	12
Le site minier de Tighza : un actif minier stratégique au cœur du Moyen Atlas	14
Un pôle minier de référence, incarnation de l'expertise de la compagnie	16
90 ans d'évolution au service d'un développement minier durable	18
Une orientation stratégique structurée autour des défis nationaux du secteur minier	20
Une compagnie minière au service d'une croissance responsable et durable	22

Rapport d'Activité 24 - 31

Panorama des marchés internationaux des métaux en 2025 : zinc, plomb et argent	26
Performance opérationnelle et renouvellement des ressources	28
Progression du chiffre d'affaires & solide performance opérationnelle	30

Rapport ESG 32 - 71

Méthodologie de collecte et de consolidation des données	35
Entretien avec M. Nabil NAKHLI Directeur du site Tighza	36
La durabilité, moteur du développement de CMT	38
Notre performance extra-financière en 2025	39
Une stratégie guidée par les parties prenantes et les impacts	40
Matérialité des enjeux ESG, analyse et priorisation	41
L'environnement au cœur de l'engagement du groupe	42
Un impact socio-économique positif sur la région	50
Valorisation des ressources humaines	54
Principaux indicateurs ressources humaines	56
La Gouvernance au sein de CMT	58

Comptes Annuels & Rapports 72 - 145

Comptes sociaux	76
Comptes consolidés	112
Rapport des CAC	126
Rapports de gestion	130

Mot du Directeur Général

M. Abdellah MOUTTAQI



Ensemble, nous construisons une CMT plus performante, plus innovante et résolument tournée vers les métaux de demain

L'année 2025 marque une étape structurante dans la trajectoire de la Compagnie Minière de Touissit. Dans un environnement international toujours marqué par la volatilité des marchés des métaux, notre Groupe a su démontrer la robustesse de son modèle en conciliant performance opérationnelle, discipline financière et vision stratégique de long terme.



CMT engage une nouvelle phase de création de valeur, fondée sur la consolidation de ses actifs historiques ainsi que sur la diversification et l'extension de son portefeuille vers des minerais stratégiques



Nos résultats traduisent cette dynamique, avec un chiffre d'affaires consolidé de 690 MDH en progression de 18 %, et une nette amélioration de notre rentabilité opérationnelle, portée par une marge d'exploitation de 56 %. Cette performance repose à la fois sur un contexte de marché favorable, notamment la forte appréciation des cours de l'argent, et sur les efforts continus déployés en matière d'efficacité industrielle et de maîtrise des coûts. Au-delà de ces réalisations, l'année 2025 consacre surtout l'accélération de notre stratégie de valorisation du portefeuille minier, levier central de création de valeur durable pour CMT.

Dans ce cadre, le projet cuprifère de Tabaroucht constitue une première étape structurante. En se positionnant sur le cuivre, métal clé du développement industriel et de la transition énergétique, CMT engage une diversification stratégique de ses activités, tout en capitalisant sur son expertise technique et sa capacité à développer des projets à fort potentiel. Les succès obtenus par les campagnes de sondages et l'approbation de l'étude d'impact environnemental confirment le rôle de relais de croissance à moyen terme que joue ce projet pour la Compagnie.

Parallèlement, nous avons significativement accéléré les travaux de recherche et de développement au niveau de notre site emblématique de Tighza, véritable cœur historique et stratégique de la Compagnie, et avons lancé les premiers travaux de reconnaissance sur le graphite de Sidi Bou Othman. Ces efforts visent à mieux valoriser notre patrimoine minier, à prolonger la durée de vie des gisements et à renforcer la visibilité de nos ressources. Ils s'inscrivent dans une logique d'optimisation continue de notre base d'actifs, soutenue notamment par la certification de nos réserves selon les standards internationaux de la norme NI 43-101, gage de transparence et de crédibilité.


Cette double approche, diversification ciblée et valorisation approfondie des actifs existants, reflète pleinement notre ambition : construire un portefeuille minier équilibré, résilient et aligné avec les évolutions structurelles du secteur. Elle s'inscrit dans la continuité de notre feuille de route stratégique, qui vise à positionner CMT comme un acteur de référence à l'échelle africaine, capable de conjuguer excellence opérationnelle, innovation et responsabilité.

Notre ambition va toutefois au-delà de la seule performance économique. Elle repose sur une vision responsable de notre métier. CMT s'engage à créer une valeur durable et partagée, en intégrant pleinement les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance au cœur de ses opérations. À travers nos actions, nous contribuons activement au développement des territoires, au renforcement du tissu économique local et à la préservation des ressources naturelles.

Dans un contexte où les métaux produits par CMT, zinc, plomb et argent, jouent un rôle croissant dans les chaînes de valeur industrielles et énergétiques mondiales, nous sommes convaincus de la pertinence de notre positionnement et du potentiel de croissance de notre Groupe.

Forts de ces fondamentaux et grâce à l'engagement de nos équipes, nous abordons l'avenir avec confiance et détermination, en poursuivant nos investissements, en renforçant notre discipline opérationnelle et en consolidant notre engagement en faveur d'une industrie minière responsable et durable.

Ensemble, nous construisons une CMT plus performante, plus innovante et résolument tournée vers les métaux de demain.



Une expertise historique et un patrimoine minier de grande valeur	8
Notre patrimoine minier à travers le Maroc	10
Un portefeuille de métaux stratégiques au cœur des industries de pointe	12
Le site minier de Tighza : un actif minier stratégique au cœur du Moyen Atlas	14
Un pôle minier de référence, incarnation de l'expertise de la compagnie	16
90 ans d'évolution au service d'un développement minier durable	18
Une orientation stratégique structurée autour des défis nationaux du secteur minier	20
Une compagnie minière au service d'une croissance responsable et durable	22

Présentation de la Compagnie Minière de Touissit

Une expertise historique et un patrimoine minier de grande valeur

Notre identité

Fondée en 1974, la Compagnie Minière de Touissit (CMT) est un acteur clé de l'industrie minière au Maroc. Elle se distingue par son patrimoine minier historique, son ancrage local et sa dynamique de développement responsable. Héritière de plusieurs décennies d'expertise dans l'extraction et la valorisation des métaux de base et précieux, la compagnie est aujourd'hui pionnière dans le domaine des mines polymétalliques à taille intermédiaire en Afrique.

Depuis l'acquisition du site de Tighza en 1996, CMT n'a cessé de structurer son modèle autour de l'innovation géologique, de la performance industrielle et d'une intégration territoriale forte dans la région de Khénifra. En 2025, la compagnie franchit une nouvelle étape avec la mise en production du nouveau puits Ighrem Aousser sur le site de Tighza, ainsi que le déploiement de sa feuille de route pour la valorisation durable de son patrimoine minier.

Notre métier

CMT opère principalement dans l'exploration, l'exploitation et la valorisation de ressources minières polymétalliques, avec une expertise reconnue dans la production de concentrés de plomb et de zinc argentifères de haute qualité. Son principal actif minier est le site de Tighza, situé dans le Moyen Atlas, aujourd'hui le plus vaste gisement filonien polymétallique du Maroc.

Notre mission

Développer et exploiter des actifs miniers performants et responsables, en s'appuyant sur un savoir-faire technique éprouvé, une gestion rigoureuse des ressources et une culture de l'excellence opérationnelle, afin de fournir des produits de qualité répondant aux standards internationaux.



5

Puits d'extraction



1 000 t/j

Capacité de traitement de l'unité de production



357 470 T

Tout-venant traité



1 131

Effectif global (collaborateurs, sous-traitants & intérimaires)



Principal employeur et premier acteur économique de la région de Béni Mellal-Khénifra



98%

Travailleurs issus des communautés locales



-13%

Réduction de la consommation d'eau potable



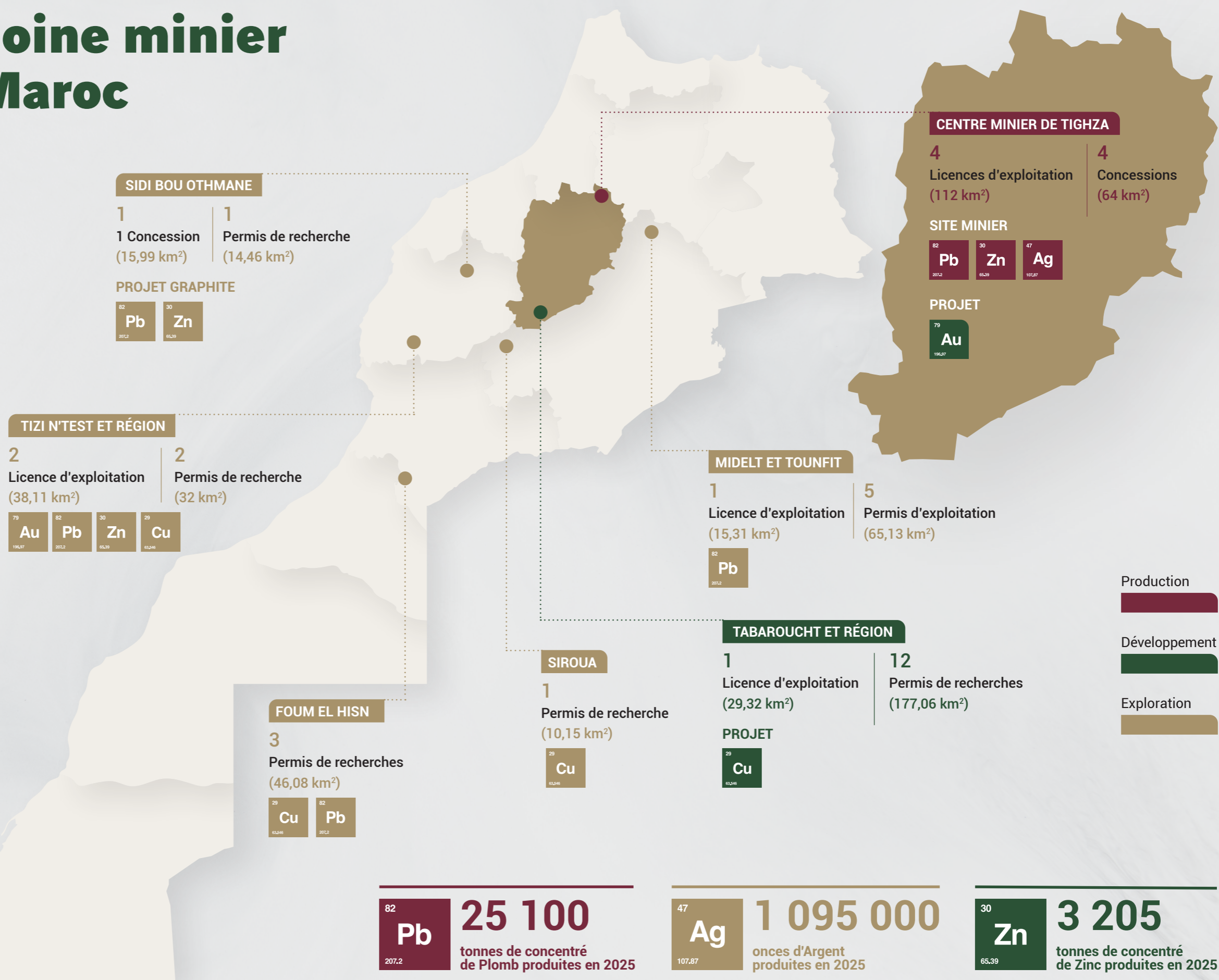
92%

Part des collaborateurs bénéficiant d'une formation

Notre patrimoine minier à travers le Maroc

Le patrimoine minier de CMT s'appuie sur une présence territoriale étendue à travers le Maroc, structurée autour de plusieurs sites couvrant l'ensemble du cycle minier, de l'exploration à l'exploitation. Le centre minier de Tighza constitue le principal pôle de production, concentrant plusieurs licences et concessions, et l'exploitation de métaux stratégiques tels que le plomb, le zinc et l'argent.

Ce dispositif est complété par des sites d'exploitation à Midelt et Tounfit, renforçant l'ancrage régional du Groupe dans des zones à fort potentiel. En parallèle, CMT déploie une stratégie d'exploration active à travers plusieurs permis de recherche situés notamment à Sidi Bou Othmane, Tizi Ntest et Fom El Hisn, portant sur des substances telles que le cuivre, l'or et les métaux de base.



Un portefeuille de métaux stratégiques au cœur des industries de pointe

Le portefeuille métallurgique de CMT se compose de métaux stratégiques qui interviennent dans des chaînes de valeur de diverses industries à fort potentiel de croissance. L'entreprise produit des concentrés de plomb et de zinc argentifères. Ces métaux occupent une place déterminante dans plusieurs filières clés du tissu économique, notamment l'automobile, la transformation métallurgique, l'électronique de haute précision et les infrastructures liées aux énergies renouvelables. Leur utilisation répond à des exigences techniques élevées, ce qui confère aux produits de CMT un rôle central dans des industries en croissance constante.

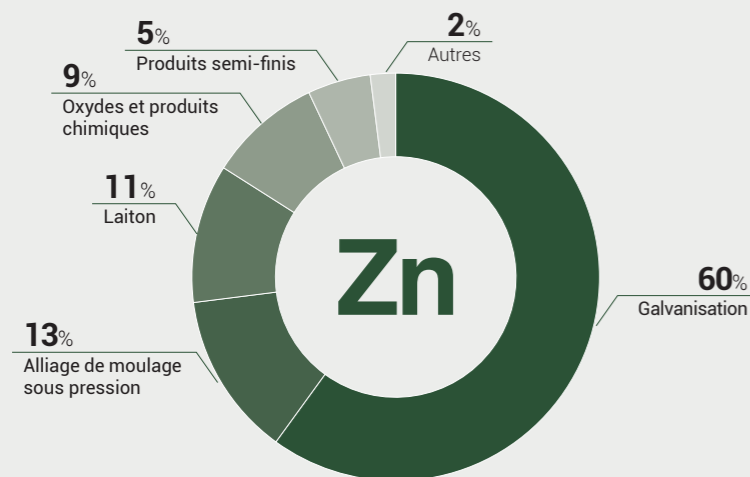
ZINC



Le concentré de Zinc

Le zinc joue un rôle clé dans l'industrie moderne, notamment à travers les procédés de galvanisation, qui assurent la protection des aciers contre la corrosion. Il intervient également dans la production d'alliages tels que le laiton, ainsi que dans de nombreuses applications mécaniques, chimiques et biomédicales.

Le zinc argentifère, enrichi en argent, présente des caractéristiques renforcées en termes de conductivité thermique et de résistance à l'usure.



Réserves prouvées & indiquées
85 415 t

Teneur
1,11%

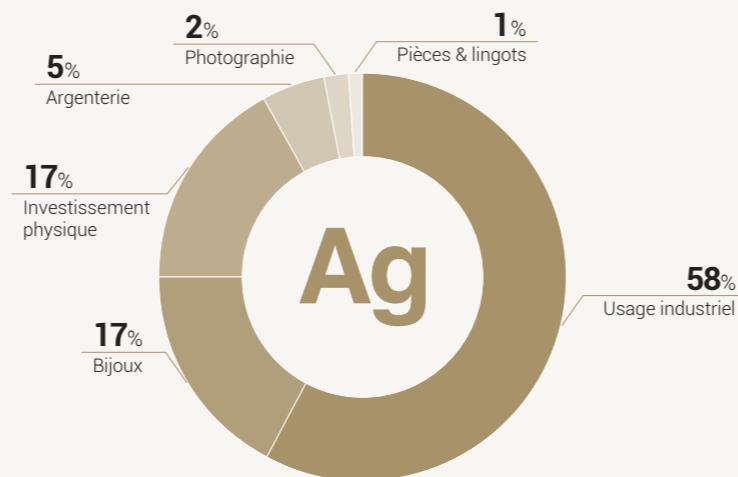
Production 2025 en tonnes de concentré
3 205 t

ARGENT



L'argent

Métal précieux aux usages multiples, l'argent se distingue par l'une des meilleures conductivités électriques et thermiques parmi les métaux, ce qui le rend indispensable dans une large variété d'industries. Ses propriétés antibactériennes naturelles renforcent également son utilisation dans les secteurs médicaux, pharmaceutique et textile. Polyvalent et fortement demandé, l'argent demeure un métal d'importance stratégique dans les filières industrielles et technologiques émergentes.



Ressources mesurées & indiquées
23,5 millions d'onces

Teneur
95 g/t

Production 2025 en onces d'argent dans les concentrés
1 095 000

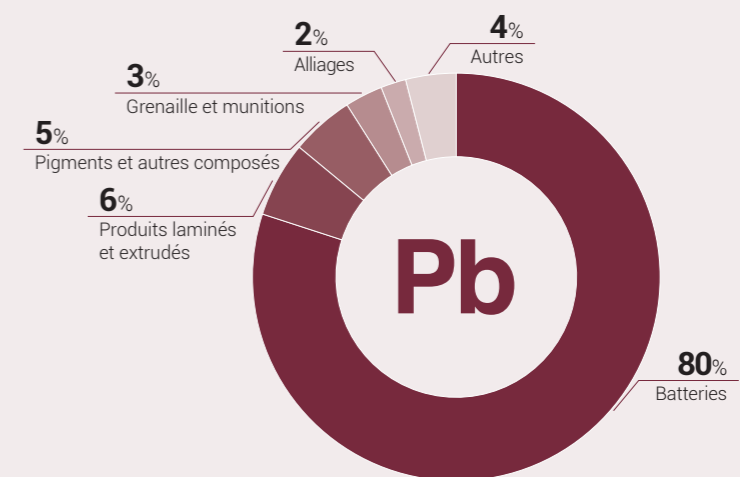
PLOMB



Le concentré de plomb

Le concentré de plomb constitue une matière première stratégique pour l'industrie mondiale des accumulateurs, notamment les batteries destinées à l'automobile, aux systèmes de stockage stationnaire et aux solutions d'alimentation industrielle.

La présence d'argent dans le plomb argentifère lui confère une valeur additionnelle, en renforçant ses propriétés de conductivité et de résistance à la corrosion.



Réserves prouvées en tonnes de métal
470 160 t

Teneur
6,11%

Production 2025 en tonnes de concentré
25 100 t

Le site minier de Tighza : un actif minier stratégique au cœur du Moyen Atlas

Le site minier de Tighza, situé dans la province de Khénifra dans le Moyen Atlas marocain, constitue l'actif opérationnel principal de la Compagnie Minière de Touissit (CMT). Il s'inscrit dans le district polymétallique de Tighza-Jbel Aouam, l'un des bassins miniers historiques du Maroc.

Ce district minier, exploité depuis plusieurs décennies, se caractérise par la présence de gisements filoniens polymétalliques de plomb, zinc et argent, associés à des structures géologiques complexes. La mine de Tighza constitue aujourd'hui le principal site de production de CMT et concentre l'essentiel de ses activités d'extraction, de traitement du minerai et de développement des ressources.

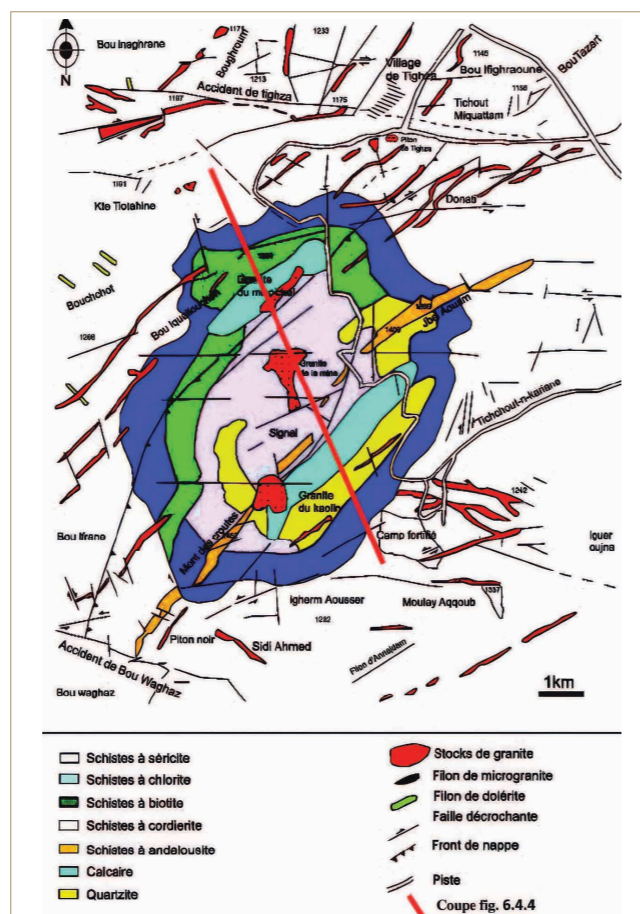
Une richesse géologique exceptionnelle

Le sous-sol du district minier de Tighza témoigne d'une histoire géologique riche, façonnée par plusieurs épisodes tectoniques et magmatiques majeurs. La formation du gisement est notamment associée aux intrusions granitiques hercyniennes qui ont joué un rôle déterminant dans la mise en place des minéralisations.

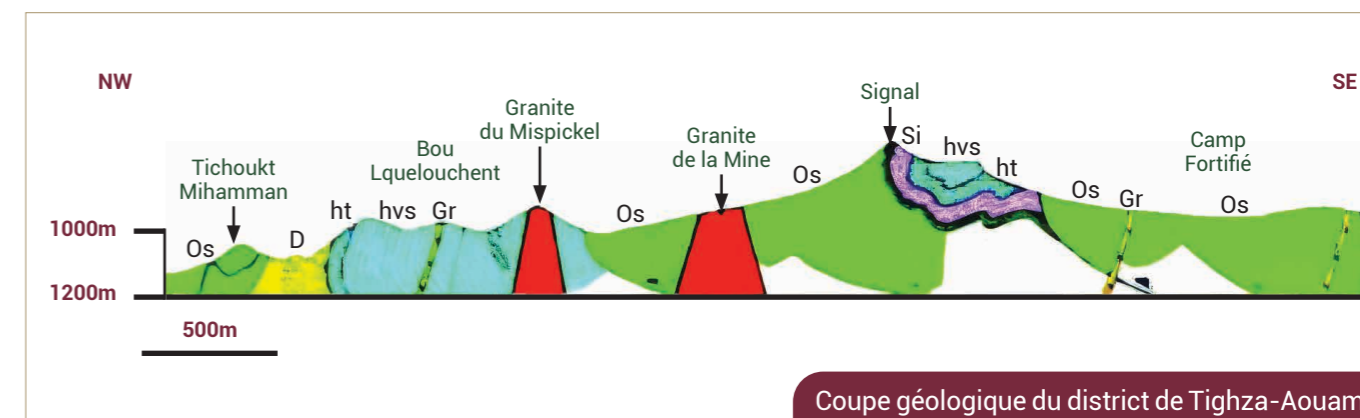
Les travaux géologiques menés dans la région ont mis en évidence une diversité remarquable de systèmes minéralisés, traduisant la complexité géologique du district. Trois principaux types de minéralisation y sont identifiés :

- Des skarns aurifères, contenant de l'or, du tungstène ainsi que différents sulfures métalliques ;
- Des veines hydrothermales à tungstène, caractérisées par la présence de wolframite, de molybdénite et d'or libre ;
- Des filons polymétalliques riches en galène et sphalérite, à l'origine de la production actuelle de concentrés de plomb, zinc argentifères.

Cette combinaison de structures géologiques confère au district de Tighza une complexité géologique significative mais également un potentiel minéral notable. Elle explique la coexistence, au sein d'un même district, de métaux de base, de métaux précieux et de métaux stratégiques.



Carte géologique schématisée du district de Tighza montrant l'auréole du métamorphisme thermique



Modernisation continue des infrastructures minières

Afin d'améliorer la productivité du site et de prolonger la durée de vie de l'exploitation, CMT a engagé ces dernières années un programme d'investissement visant à moderniser ses infrastructures minières.

Parmi les projets structurants figure notamment la réalisation d'un nouveau puits d'extraction sur le site de Tighza, dont la profondeur dépasse 1 100 mètres. Ce puits constitue l'une des infrastructures minières les plus profondes d'Afrique du Nord et permettra d'accéder à de nouvelles zones minéralisées du gisement.

La mise en service de cette infrastructure vise à :

- Renforcer les capacités d'extraction du site ;
- Améliorer l'efficacité des opérations minières ;
- Optimiser l'exploitation des ressources du district minier.

Contribution économique et territoriale



Création d'emplois directs et indirects



Développement du tissu économique local



Investissement dans les infrastructures et les services locaux



Investissement global réalisé en 2025

52 MDH



Investissements en R&D 2025 vs. 2024

35,3 MDH
+45% vs 2024

Perspectives de développement du site minier de Tighza

Dans un contexte de demande soutenue pour les métaux industriels, CMT poursuit sa stratégie visant à :

- Optimiser l'exploitation du site de Tighza ;
- Renforcer la connaissance géologique du district ;
- Moderniser les infrastructures minières ;
- Prolonger la durée de vie des opérations.

Un pôle minier de référence, incarnation de l'expertise de la compagnie

Le site minier polymétallique de Tighza repose sur un ensemble d'infrastructures combinant les puits d'extractions souterrains conçus pour assurer une exploitation coordonnée et optimale des gisements. Cette organisation illustre le savoir-faire technique développé par la Compagnie Minière de Touissit (CMT), fruit de près d'un siècle d'expérience dans l'exploitation minière. L'aménagement du site a été pensé pour s'inscrire avec discrétion dans le paysage de la région de Khénifra, tout en intégrant des pratiques visant à réduire l'impact environnemental et à garantir la durabilité des opérations.

1 Nouveau puits IGHREM AOUSSAR

Profondeur
1 100 m

Siège en développement

Le nouveau puits d'Ighrem Aoussar (entrée en production en septembre 2025) incarne une nouvelle phase d'approfondissement stratégique. Il descend à 1 100 mètres de profondeur, consolidant l'accès aux zones profondes riches en minéralisations. Il est prévu d'exploiter une largeur de filon de 1,5 à 3 mètres, avec des teneurs élevées : 6 % de plomb, 1 % de zinc et 135 g/t d'argent.

2 IGUER OUJNA

Profondeur
260 m
Volume moyen d'extraction
40 000 t/an

Le puits Iguer Oujna est un gisement de plus petite envergure, développant une extension de 500 mètres sur une profondeur de 260 mètres. Il recèle un filon d'épaisseur similaire à Sidi Ahmed (0,5 à 1,5 mètre), avec des teneurs de 5 % de plomb, 1 % de zinc et 81 g/t d'argent.

6 DIGUE

Superficie

51 ha

La digue est le lieu de stockage des rejets stériles provenant de la flottation au niveau de l'usine de traitement, la réhabilitation de ses flancs accompagne son évolution. Les flancs de la digue sont couverts par du stérile du fond, puis par la terre végétale permettant une poussée naturelle des herbes. Cette action assure une stabilité de la digue et empêche l'envol des poussières.

5 SIGNAL

Profondeur

790 m

Volume moyen d'extraction

85 000 t/an

Le puits Signal constitue l'un des piliers historiques de l'exploitation à Tighza. S'étendant sur 2,8 kilomètres et atteignant une profondeur de 790 mètres, il exploite un filon relativement étroit, dont l'épaisseur varie entre 0,3 et 0,8 mètre. Les teneurs y sont appréciables, avec 5 % de plomb, 0,6 % de zinc et 77 g/t d'argent.

4 IGHREM AOUSSAR

Profondeur
800 m

Volume moyen d'extraction

125 000 t/an

Le puits d'Ighrem Aoussar se distingue par l'importance de son extension minéralisée, large de 1,5 à 3 mètres, sur une longueur de 2 kilomètres et une profondeur atteignant 800 mètres.

Il présente des teneurs remarquables, avec 6 % de plomb, 1 % de zinc et 135 g/t d'argent.

3 SIDI AHMED

Profondeur

650 m

Volume moyen d'extraction

105 000 t/an

Implanté sur 1 200 mètres d'extension, le puits Sidi Ahmed atteint une profondeur de 650 mètres. Il exploite un corps minéralisé de largeur comprise entre 0,5 et 1,5 mètre, avec des teneurs solides de 6 % de plomb, 0,7 % de zinc et 100 g/t d'argent.



90 ans d'évolution au service d'un développement minier durable



1974
2002

1929
1954

2005
2017

2020
2025

1974

- ↪ Création de la Compagnie Minière de Touissit, suite à la reprise des actifs miniers de la Compagnie Royale Asturienne des Mines (CRAM) à Touissit dans l'Est du Maroc
- ↪ Découverte du gisement de Oued Mekta dans la région du Touissit

1982

- ↪ Découverte du gisement de Hassi Ennyag dans la région de Touissit

1986

- ↪ Découverte du gisement de Hassi M'sidira dans la région de Touissit

1988

- ↪ Découverte du gisement de Sidi Ameer dans la région de Touissit

1989

- ↪ Mise en exploitation d'une carrière de minerai de plomb à Touissit

1996

- ↪ Acquisition de la mine de Tighza auprès de la SMA13 (Société Minière de Djebel Aouam)

2002

- ↪ Fermeture de la mine de Touissit et recentrage de l'activité autour de la mine de Tighza

2020

- ↪ Prise de contrôle de CMT par AMG

2022

- ↪ Réorganisation de CMT et adoption du nouveau plan stratégique
- ↪ Réalisation de l'étude de faisabilité et le lancement des travaux d'ingénierie de base pour le projet de Cuivre dans la province d'Azilal

2023

- ↪ Création de Touissit international Corporation et prise de participation dans des actifs en RDC
- ↪ Finalisation du nouveau puits de Tighza
- ↪ Travaux d'ingénierie de base pour le projet de Tabaroucht

2024





- ↪ Finalisation des travaux de construction du nouveau puits

2025

- ↪ Certification des réserves de Tizgha selon la norme N43-101
- ↪ Mise en production du puits d'Ighrem Aousser
- ↪ Augmentation des ressources et validation de l'étude d'impact environnementale et lancement des études de faisabilité du projet de Tabaroucht
- ↪ Réalisation des premiers sondages sur le graphite de Sidi Othmane

Une orientation stratégique structurée autour des défis nationaux du secteur minier

La stratégie adoptée par la Compagnie Minière de Touissit (CMT) fixe un cadre de développement visant à renforcer son positionnement au sein du secteur minier national et à renforcer son attractivité auprès des acteurs de taille intermédiaire en Afrique. Cette stratégie s'articule autour d'orientations structurantes qui mobilisent l'expertise technique et la solidité financière du Groupe.

 Axe stratégique	 Stratégie	 Objectif	 Leviers
Optimisation des opérations & croissance organique	Renforcer la performance opérationnelle et accroître les capacités de production via l'optimisation des sites existants et le développement de projets brownfield et greenfield.	Maximiser la valeur du patrimoine minier et soutenir une croissance durable, tout en améliorant la rentabilité.	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Optimisation des procédés ↳ Développement de nouveaux projets ↳ Maîtrise des coûts ↳ Valorisation des actifs clés
Recherche, développement & innovation	Investir dans la R&D pour innover dans les procédés d'extraction et de traitement.	Améliorer l'efficacité, augmenter les taux de récupération et prolonger la durée de vie des gisements.	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Nouvelles technologies ↳ Programmes R&D appliquée ↳ Montée en compétences ↳ Expertise interne spécialisée
Développement du portefeuille d'actifs	Étendre le périmètre d'activité via une diversification du portefeuille.	Renforcer la présence sur les métaux stratégiques (Cuivre et Graphite).	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Sélection rigoureuse des actifs ↳ Évaluation technique & financière ↳ Intégration des projets acquis ↳ Discipline financière
Responsabilité sociétale & performance durable	Intégrer les enjeux ESG au cœur du modèle de développement.	Renforcer l'acceptabilité sociale, améliorer la sécurité et contribuer au développement des territoires.	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Programmes communautaires ↳ Culture santé & sécurité ↳ Dialogue parties prenantes ↳ Meilleures pratiques ESG



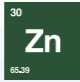
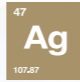
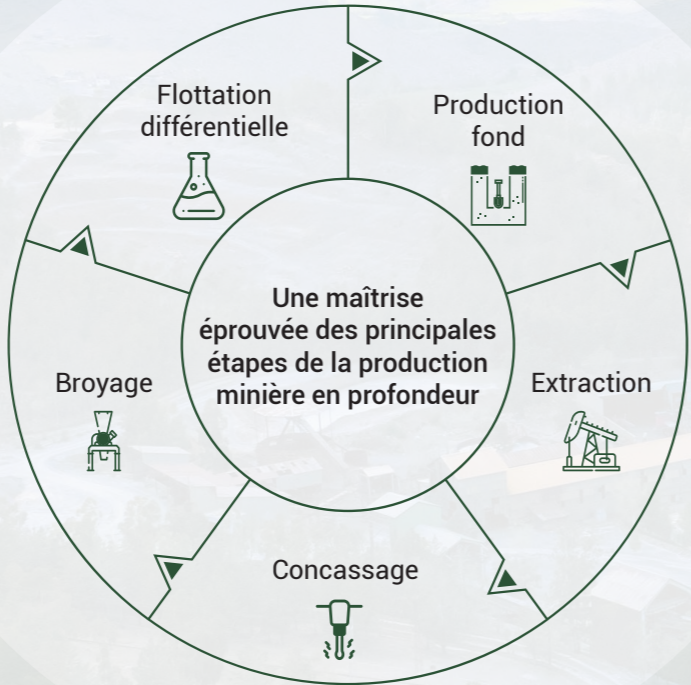

















La mise en œuvre du plan stratégique permet à CMT d'assumer un rôle accru dans l'évolution industrielle du pays, en intégrant les défis nouveaux du secteur et la hausse continue de la demande en métaux indispensables aux industries d'avenir.


L'objectif porte sur la consolidation d'un modèle minier performant et durable, en harmonie avec les orientations publiques et les priorités structurantes du secteur minier marocain.

Une compagnie minière au service d'une croissance responsable et durable

Le modèle de création de valeur de CMT s'établit sur des bases solides, incluant la richesse de son patrimoine minier, la performance de ses opérations souterraines et une intégration affirmée dans le tissu économique local. Ces fondements permettent de maintenir une production soutenue de métaux à forte valeur ajoutée et d'assurer une trajectoire opérationnelle stable. Le modèle intègre également les enjeux du développement durable et souligne la contribution de CMT auprès de ses parties prenantes, établissant son rôle d'acteur essentiel dans la région de Béni Mellal-Khénifra.

NOS RESSOURCES	NOS MÉTIERS & NOS AXES STRATÉGIQUES	NOS ENGAGEMENTS	NOTRE IMPACT & NOTRE CRÉATION DE VALEUR
 1 131 (collaborateurs, sous-traitants, intérimaires)	<div data-bbox="572 772 1193 810">Nos métaux produits & notre chaîne de valeur</div> <div data-bbox="572 856 1383 932">   Plomb & Zinc Argentifère  Argent produit 28 305 Tonnes 1 095 000 Oz </div> <div data-bbox="572 961 1383 1619">  </div> <div data-bbox="572 1654 1133 1692">Nos axes stratégiques de développement</div> <div data-bbox="572 1724 1383 1906">  Optimisation des opérations & croissance organique  Recherche, développement & innovation  Développement du portefeuille d'actifs & croissance externe  Responsabilité sociétale & performance durable </div>	<div data-bbox="1457 772 1795 810">Impact social & sociétale</div> <p>Promotion de nos parties prenantes Développement économique et social des régions Partage des défis et des réalisations Respect de l'intérêt de nos collaborateurs Qualité du travail et diversité culturelle Environnement de travail sain et sécuritaire Sécurité dans les activités.</p> 	<div data-bbox="2116 772 2605 810">Notre impact économique & sociétal</div> <p>238 MDH d'achats auprès des fournisseurs nationaux dont 144 MDH auprès des fournisseurs locaux 98% des collaborateurs issus de la communauté.</p>
 37 Titres miniers		<div data-bbox="1457 1262 1952 1299">Protection des ressources naturelles</div> <p>Réhabilitation et reboisement des terres Surveillance environnementale des écosystèmes Préservation de la biodiversité Plan de fermeture de la mine.</p> 	<div data-bbox="2116 1079 2534 1117">Notre impact environnemental</div> <p>80% de l'eau recyclée 25 000 m² de terre réhabilitée en 2025 501 KDH d'investissement pour l'environnement.</p>
 5 Sièges d'exploitation à Tighza		<div data-bbox="1457 1619 1774 1656">Éthique & gouvernance</div> <p>Adoption d'une gouvernance éthique et responsable Adhésion collective aux principes d'éthique et de déontologie.</p> 	<div data-bbox="2116 1360 2386 1398">Notre impact social</div> <p>92% des collaborateurs bénéficiant d'une formation Emploi de qualité et développement communautaire Maintien de la certification ISO 9001/ISO 45001</p> 
 176 km ² de concession et de licences d'exploitation			<div data-bbox="2116 1619 2576 1656">Notre performance opérationnelle</div> <p>691 MDH de chiffre d'affaires Marge d'exploitation de 57% (vs. 49% 2024) 394 MDH de résultat d'exploitation (+38% vs. 2024). 263 MDH de capacité d'autofinancement</p>
 365 000 T Capacité de production			
 3 011* MDH Capitalisation boursière			
 898 MDH Fonds propres			
 23 MDH Trésorerie			

* au 31/12/2025



Panorama des marchés internationaux des métaux
en 2025 : zinc, plomb et argent

26

Performance opérationnelle et renouvellement
des ressources

28

Progression du chiffre d'affaires & solide performance
opérationnelle

30



**Rapport
d'activité**

Panorama des marchés internationaux des métaux en 2025 : zinc, plomb et argent

Dans un contexte international marqué par une normalisation progressive de l'activité industrielle et une demande soutenue en métaux à usage industriel, les marchés mondiaux des métaux ont évolué en 2025 dans un environnement contrasté, caractérisé par une volatilité persistante des prix et des ajustements des équilibres offre-demande.

Les métaux de base et précieux jouent un rôle central dans les chaînes de valeur industrielles mondiales, en particulier dans les secteurs de l'énergie, des infrastructures, de l'automobile et des technologies. Cette dynamique confère aux marchés du zinc, du plomb et de l'argent une importance stratégique croissante, en lien avec les besoins de modernisation industrielle et de transition énergétique.

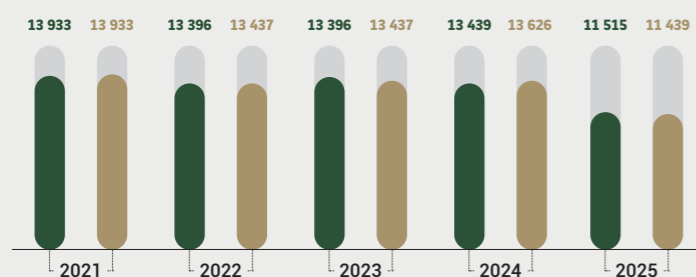
Zn ZINC

En 2025, le marché mondial du zinc a combiné une croissance soutenue de l'offre et une demande industrielle résiliente. La production minière a progressé de 6,5 %, portée par plusieurs régions clés et par la montée en régime de nouveaux projets, dont Kipushi en république démocratique du Congo, tandis que la production de zinc raffiné a augmenté de 2,9 %, tirée par la Chine (+8,4 %), mais en recul de 2,2 % hors Chine.

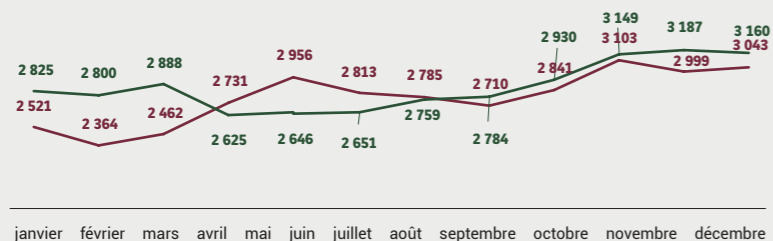
La consommation mondiale a progressé de 2,2 %, soutenue par la Chine, l'Inde, l'Europe et le Moyen-Orient. Dans ce contexte, la Chine a accru ses importations de concentrés (+36,3 %, à 2 102 kt) tout en réduisant ses importations de métal raffiné. Selon l'ILZSG, le marché a enregistré un surplus de 76 kt, tandis que les stocks mondiaux ont reculé de 129 kt.

Les prix du zinc sur le LME sont restés élevés et volatils, évoluant globalement entre 2 800 et 3 160 USD par tonne

Zinc – Production et consommation mondiales en kt*



Prix mensuel du Zinc sur le LME

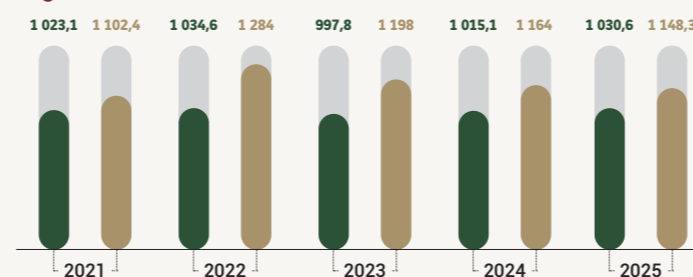


Ag ARGENT

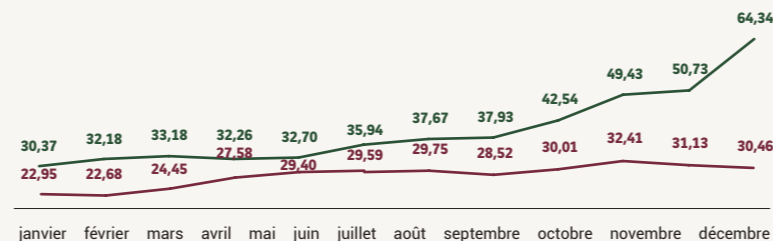
En 2025, le marché mondial de l'argent est resté marqué par une demande structurellement élevée et un équilibre offre-demande contraint, reflétant la double nature du métal, à la fois industriel et précieux. La demande industrielle, tirée par le photovoltaïque, l'électronique, l'automobile et les technologies avancées, est demeurée dominante autour de 700 millions d'onces, tandis que la bijouterie et l'argenterie ont poursuivi leur progression, notamment en Inde.

L'offre mondiale, estimée à un peu plus de 1 milliard d'onces, a progressé modérément grâce à la production minière et au recyclage, sans détendre durablement le marché.

Argent – Production et consommation mondiales en 000 Oz**



Prix mensuel de l'argent LBMA



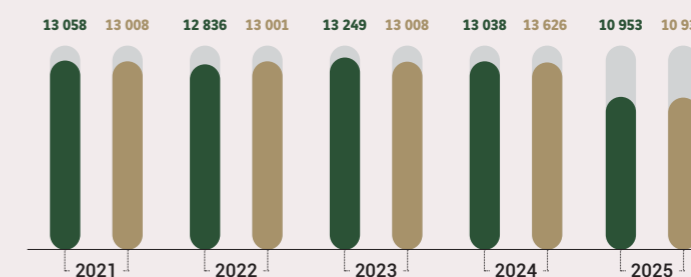
Pb PLOMB

La production mondiale de plomb raffiné a progressé de 1,7 %, principalement grâce à l'augmentation des volumes au Canada, en Chine, en Inde, en République de Corée, au Mexique, en Suède et au Brésil, où de nouvelles capacités de production secondaire ont récemment été mises en service.

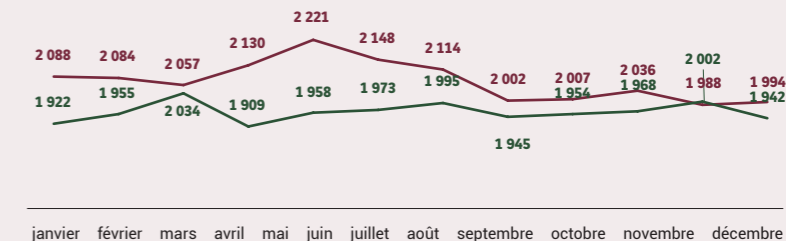
Du côté de l'offre, les ajustements de capacités, les contraintes sur le recyclage - notamment en Chine - et la poursuite de certaines fermetures observées en 2024 ont maintenu le marché en excédent modéré, selon l'ILZSG. Dans ce contexte plus équilibré.

Les prix du plomb sur le LME se sont établis autour de 1 922 et 1 942 USD par tonne, stables par rapport à 2024 traduisant une volatilité réduite mais une sensibilité persistante aux conditions industrielles et aux stocks.

Plomb – Production et consommation mondiales en kt*



Prix mensuel du Plomb \$/T



Production consommation 2025 2024

* International Lead and Zinc Study Group
** www.silverinstitute.org

Performance opérationnelle et renouvellement des ressources

Une dynamique d'exploration au service de la pérennité minière

L'exploration constitue le socle fondamental de la stratégie de développement de la Compagnie Minière de Touissit. Elle conditionne la capacité du Groupe à renouveler ses ressources, à prolonger la durée de vie de ses gisements et à soutenir une trajectoire de croissance durable. Dans cette perspective, CMT déploie une approche rigoureuse et intégrée, combinant travaux souterrains, sondages carottés et modélisation géologique avancée.

En 2025, les travaux d'exploration ont confirmé la richesse et la continuité du potentiel minéral du district de Tighza, consolidant ainsi la visibilité du Groupe sur

Des travaux souterrains révélateurs d'un fort potentiel géologique

La campagne de galeries de recherche a totalisé 1 737,5 mètres, avec un taux de minéralisation global 80,9 %, traduisant la pertinence du ciblage géologique et la qualité d'exécution des travaux.

Le siège de Signal s'impose comme le principal pôle de dynamisme exploratoire. Les travaux réalisés ont permis d'approfondir plusieurs structures majeures, notamment C2N, B4 et C2 Sud, caractérisées par des minéralisations continues et des puissances filoniennes attractives. La présence conjointe de galène et de sphalérite, associée à des encaissants favorables, conforte le potentiel d'exploitation de ces structures.

À Sidi Ahmed, les travaux ont porté sur la structure Toit, mettant en évidence une minéralisation riche et régulière,

ses perspectives à moyen et long terme. À travers une politique d'exploration soutenue et structurée, CMT confirme son engagement en faveur d'une croissance responsable et durable. Les résultats obtenus en 2025 illustrent la capacité de CMT à transformer son expertise géologique en leviers concrets de création de valeur. L'exploration ne se limite pas à la découverte de nouvelles ressources : elle permet également d'optimiser les plans miniers, de sécuriser les opérations futures, d'améliorer l'allocation du capital et de diversifier le portefeuille minier.

avec des teneurs significatives en plomb et en argent. La cohérence observée entre les différents niveaux explorés renforce la robustesse géologique de ce siège, qui demeure un pilier essentiel du portefeuille minier.

Les travaux réalisés à Iguer Oujna mettent en évidence une géologie plus contrastée, avec des zones différenciées nécessitant des investigations complémentaires pour affiner le modèle structural.

À Ighrem Aousser, les avancées réalisées, bien que plus limitées en volume, révèlent des caractéristiques géologiques remarquables, avec des puissances minéralisées élevées et une paragenèse complexe, confirmant le potentiel structurant de ce site dans la stratégie globale de CMT.

Une production portée par un portefeuille d'actifs complémentaire

L'exercice est marqué par une contribution équilibrée des différents sièges du centre minier de Tighza.

Ighrem Aousser confirme son rôle de pilier opérationnel avec une production de 124 490 tonnes, soutenue par la robustesse de ses infrastructures et la qualité de ses réserves.

Sidi Ahmed affiche une performance stable à 104 450 tonnes, illustrant la régularité de ses opérations et sa contribution essentielle à la continuité industrielle.

Une intensification des sondages pour une meilleure compréhension des structures

Le programme de sondages carottés a permis de réaliser 5 001 mètres, contribuant à une lecture approfondie de la géométrie et de la continuité des structures minéralisées. Les travaux menés à Signal ont permis de préciser l'extension des structures C2 et C2N, renforçant leur intérêt économique. À Sidi Ahmed, les sondages ont consolidé la compréhension des zones minéralisées en amont du couloir principal, apportant une meilleure visibilité sur les prolongements potentiels.

Le projet Zinc d'Ighrem Aousser a également bénéficié de ces investigations, confirmant la continuité de la minéralisation en profondeur, en cohérence avec les investissements engagés dans les infrastructures minières du site.

Signal, avec 81 130 tonnes, demeure un actif clé, malgré une évolution liée à la maturité progressive de certaines structures.

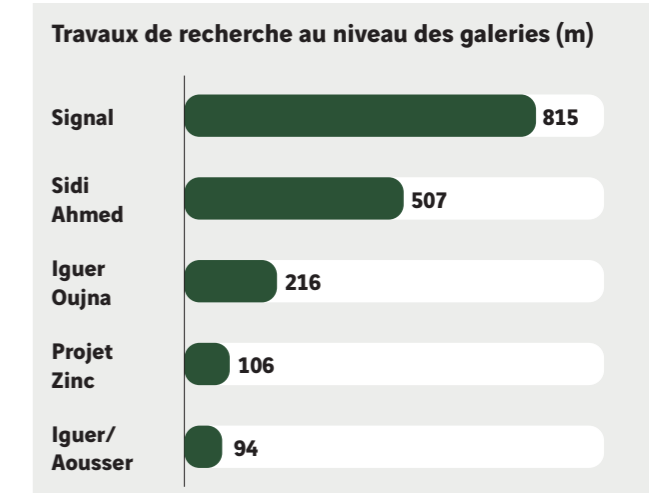
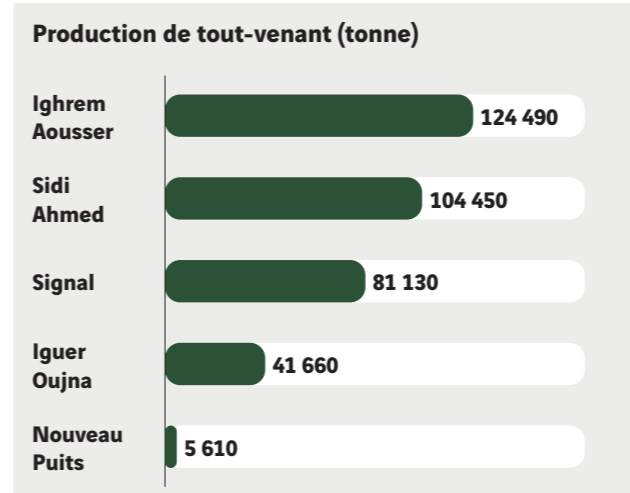
Iguer Oujna poursuit sa montée en puissance avec 41 660 tonnes, confirmant son positionnement en tant que relais de croissance.

Enfin, le nouveau puits I/A a enregistré une première contribution de 5 610 tonnes, amorçant une phase de développement appelée à se renforcer dans les prochains exercices.

Avancées géologiques – certification des réserves de la mine de Tighza

En 2025, CMT a procédé à la certification des réserves minières du site de Tighza conformément à la norme internationale NI-43-101. Cette certification, réalisée par le cabinet indépendant SGS- Canada s'inscrit dans la stratégie de transparence et de bonne gouvernance technique de la société. Les réserves minières du gisement de Tighza, prouvées et probables, sont ainsi estimées à **7,694 millions de tonnes**, avec des teneurs moyennes de :

Pb PLOMB | **Zn ZINC** | **Ag ARGENT**
6,11% | **1,11%** | **95g/t**



Progression du chiffre d'affaires & solide performance opérationnelle

L'exercice 2025 marque un tournant majeur pour la Compagnie Minière de Touissit. Dans un contexte de marché favorable, porté par la forte appréciation du cours de l'argent et la progression du zinc, CMT a enregistré une croissance significative de ses indicateurs financiers et opérationnels, ainsi qu'un renforcement de sa solidité financière.

Principaux marquants 2025

◆ Mise en production du nouveau puits d'Ighrem Aousser

Sur le site historique de Tighza, ce puits renforce la capacité de production et élargit la base productive de la Compagnie.

◆ Certification des réserves NI 43-101

Les réserves prouvées et probables du gisement de Tighza sont estimées à 7,694 millions de tonnes, avec des teneurs de 6,11% en plomb, 1,11% en zinc et 95 g/t en argent. Cette certification par SGS Canada s'inscrit dans la stratégie de transparence et de bonne gouvernance technique.

◆ Projet cuprifère de Tabaroucht

L'obtention de l'approbation de l'étude d'impact environnemental constitue un jalon majeur. Le lancement de l'étude de faisabilité positionne CMT sur le cuivre, métal stratégique pour la transition énergétique.

Performance opérationnelle

La performance opérationnelle de l'exercice se distingue par une bonne maîtrise des activités minières, illustrée par un volume de minerai traité en légère progression à 357 470 tonnes (+1%), traduisant la stabilité des opérations et l'efficacité des dispositifs d'exploitation. Dans ce contexte, la production de concentrés a enregistré une croissance soutenue de 12% pour atteindre 28 305 tonnes, reflétant l'amélioration continue des rendements ainsi que l'optimisation des procédés d'extraction, notamment grâce à la mise en production du nouveau puits d'Ighrem Aousser. Parallèlement, la production d'argent s'établit à 944 371 onces (+7%), bénéficiant de cette dynamique industrielle favorable. Soutenue par un environnement de prix particulièrement porteur, avec un cours moyen de 55 USD/oz (+75 %), l'argent confirme son rôle stratégique en tant que levier majeur de croissance du chiffre d'affaires.

Forte progression du chiffre d'affaires et amélioration significative de la rentabilité opérationnelle

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 690 MDH, en progression de +18% par rapport à 2024, traduisant la bonne dynamique de l'activité, malgré des contraintes logistiques ponctuelles en fin d'année liées à des conditions météorologiques défavorables.

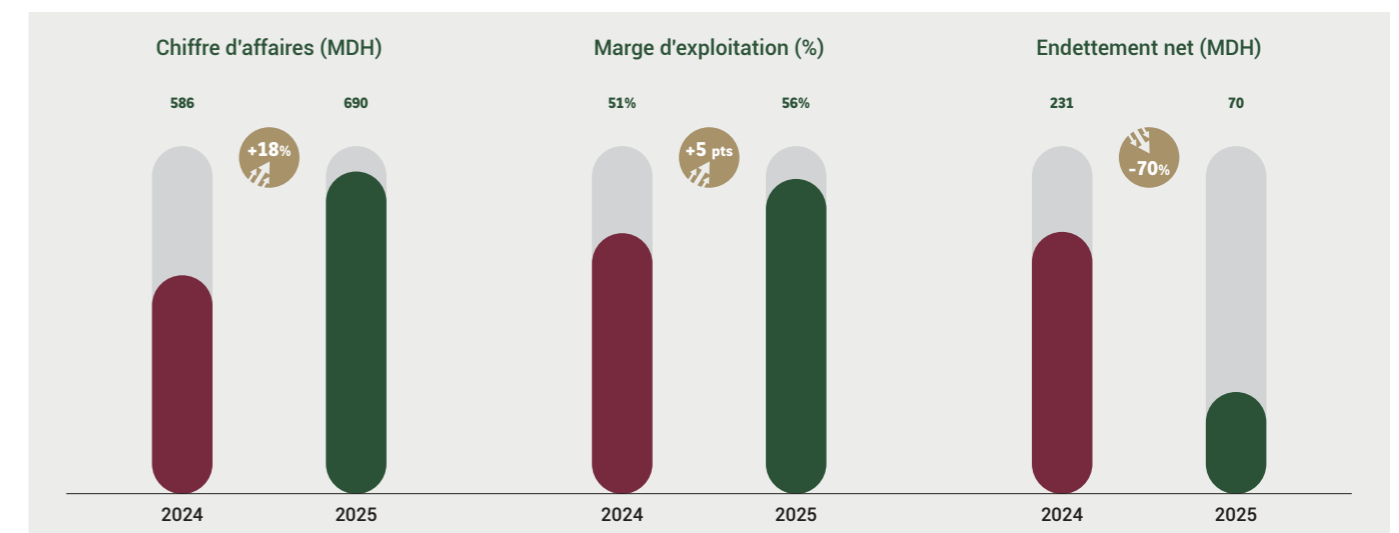
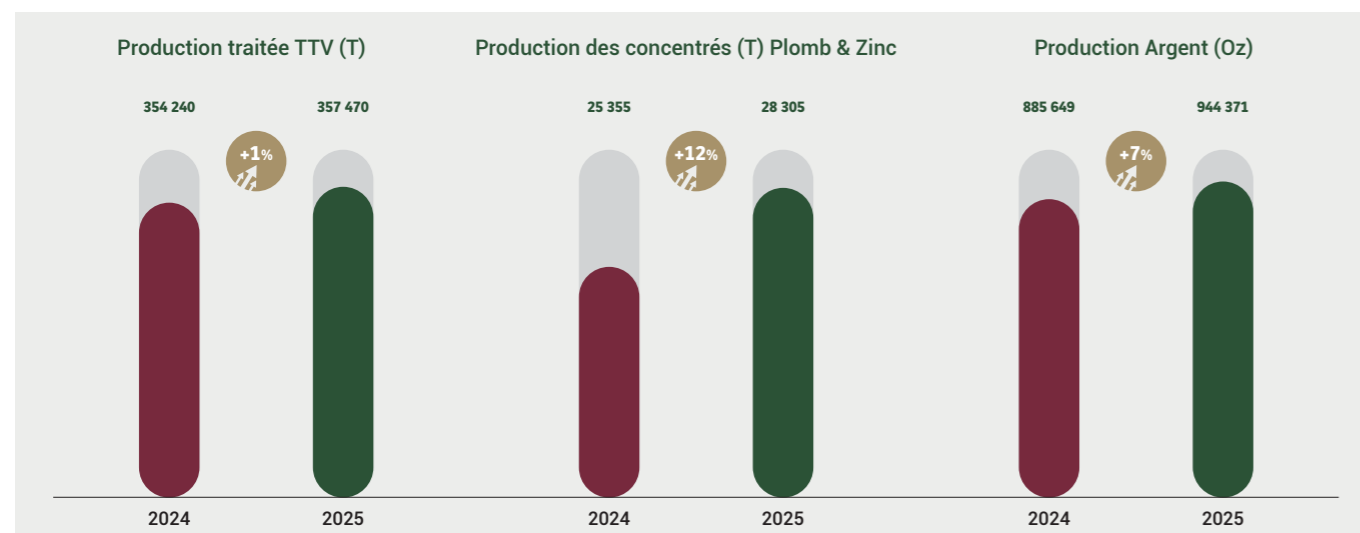
Par ailleurs, cette évolution a été soutenue par un environnement de marché favorable, marqué notamment par une forte appréciation du cours de l'argent de +75%, ainsi que dans une moindre mesure, par la progression du zinc de +4%. Le résultat d'exploitation consolidé

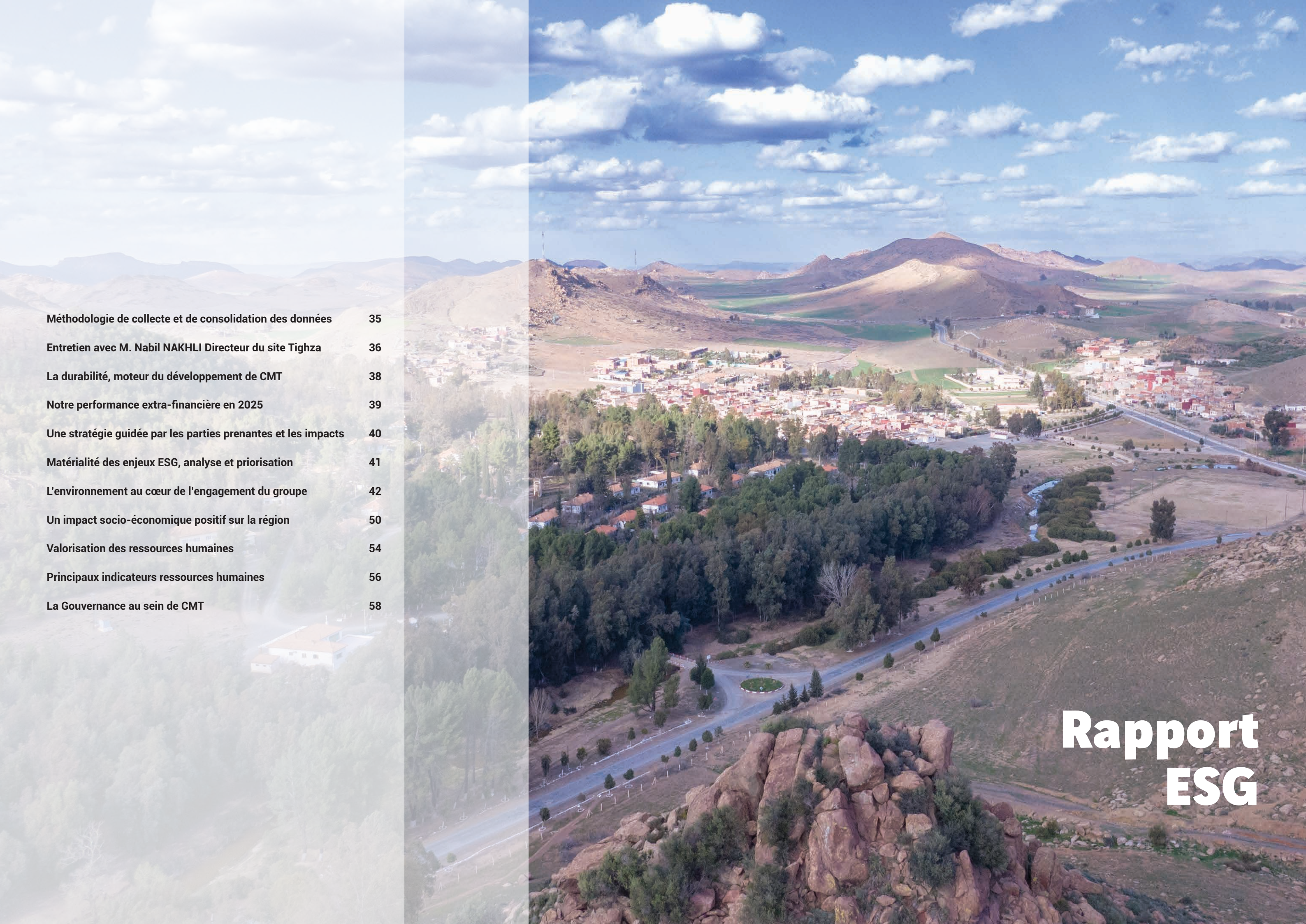
ressort à 388 MDH, en progression de +30% par rapport à l'exercice précédent, porté par une amélioration de l'efficacité des opérations et une gestion rigoureuse des coûts. Dans ce contexte, la marge d'exploitation s'établit à 56%, contre 51% en 2024, reflétant le renforcement du niveau de rentabilité.

Le résultat net consolidé s'établit à 196 MDH, en nette amélioration par rapport à 2024 (-12 MDH), marquant un retour à la profitabilité, en lien avec la progression des performances opérationnelles et industrielles du Groupe.

Poursuite de la politique de désendettement

En 2025, CMT enregistre une réduction significative de son endettement. À fin décembre 2025, l'endettement net s'établit à 70 M MAD, en baisse de 70%. Cette évolution s'inscrit dans une approche financière rigoureuse orientée vers l'autofinancement des projets de développement et des investissements liés à l'exploitation.





Méthodologie de collecte et de consolidation des données	35
Entretien avec M. Nabil NAKHLI Directeur du site Tighza	36
La durabilité, moteur du développement de CMT	38
Notre performance extra-financière en 2025	39
Une stratégie guidée par les parties prenantes et les impacts	40
Matérialité des enjeux ESG, analyse et priorisation	41
L'environnement au cœur de l'engagement du groupe	42
Un impact socio-économique positif sur la région	50
Valorisation des ressources humaines	54
Principaux indicateurs ressources humaines	56
La Gouvernance au sein de CMT	58

Rapport ESG

Méthodologie de collecte et de consolidation des données

Afin de réaliser ce rapport, les équipes de CMT ont mis en place une organisation interne qui permet de collecter les données sur site par les différents responsables.

Entretien avec M. Nabil NAKHLI Directeur du site Tighza



Comment la RSE s'intègre-t-elle concrètement à la gestion opérationnelle quotidienne du site minier ?

À Tighza, la RSE n'est pas un sujet traité à part, elle est véritablement imbriquée dans nos processus au quotidien. Chaque décision opérationnelle, qu'il s'agisse de l'exploitation, du traitement du minerai ou de la maintenance, intègre systématiquement des critères de sécurité, d'impact environnemental et de responsabilité sociale. Nous nous appuyons pour cela sur un système de management intégré qui structure cette approche, avec des contrôles réguliers et une logique d'amélioration continue. Il ne s'agit pas de cases à cocher, mais d'une culture que nous cherchons à ancrer durablement au sein de nos équipes.

Une exploitation performante doit nécessairement être responsable

Comment articulez-vous les impératifs de performance industrielle avec les exigences environnementales et sociales ?

Nous partons d'une conviction simple selon laquelle ces impératifs sont indissociables. Une exploitation performante aujourd'hui doit, par définition, être responsable. L'optimisation industrielle que nous menons à travers l'amélioration des rendements, la maîtrise des coûts et la fiabilité des installations contribue directement à réduire notre empreinte environnementale. Améliorer l'efficacité de nos procédés, c'est aussi consommer moins d'eau, d'énergie et de réactifs. Par ailleurs, nos investissements, tels que le développement du nouveau puits, sont conçus dès l'origine avec des exigences élevées en matière de sécurité et d'impact environnemental. La performance n'est pas une contrainte pour la RSE : elle en est un levier.

Quels sont aujourd'hui les enjeux ESG prioritaires pour la mine de Tighza, et comment ont-ils évolué ces dernières années ?

Trois grands axes encadrent notre agenda ESG. Sur le plan environnemental, nous sommes particulièrement mobilisés sur la gestion de l'eau, l'efficacité énergétique et la réhabilitation progressive de nos sites. Dans un contexte de stress hydrique marqué dans notre région, la maîtrise de la ressource en eau est devenue un enjeu hautement stratégique. Sur le plan social, la santé et la sécurité restent notre priorité absolue. À cela s'ajoutent le développement communautaire et la prise en compte du contenu local. En effet, l'ancrage territorial et le développement des compétences locales constituent deux axes importants sur lesquels nous avons beaucoup investi. Enfin, sur le plan de la gouvernance, nous avons renforcé nos exigences en matière de transparence, de dialogue avec les parties prenantes et de conformité réglementaire. Ces enjeux ont considérablement gagné en maturité et nous ont permis de passer d'une logique de conformité à une logique de création de valeur partagée.

Quels indicateurs clés utilisez-vous pour piloter la performance RSE au niveau du site ?

Nous pilotons la RSE avec des indicateurs très opérationnels, directement liés à notre réalité de terrain. Sur le plan environnemental, nous suivons en priorité le taux de recyclage de l'eau, les volumes redistribués aux communautés, nos consommations énergétiques et les surfaces réhabilitées. Sur le plan social, nous sommes particulièrement attentifs aux indicateurs de sécurité, fréquence et gravité des accidents, au nombre d'heures de formation dispensées, au taux de promotion interne et à la part de collaborateurs issus des communautés locales. Enfin, sur le plan sociétal, nous suivons la part des achats locaux et le volume de nos investissements dans les projets communautaires. Ces indicateurs sont revus régulièrement et alimentent notre dialogue avec l'ensemble de notre écosystème.

CMT affiche une forte proportion de collaborateurs issus des communautés locales : quels impacts observez-vous et comment accompagnez-vous leur montée en compétence ?

C'est un pilier fondamental de notre modèle. Avoir une très forte proportion de collaborateurs issus de la région génère des impacts très positifs et concrets : une meilleure cohésion sociale, une acceptabilité renforcée de nos activités, un engagement fort des équipes et une stabilité durable avec les communautés. La confiance que nous avons bâtie avec les habitants autour du site de Tighza, s'incarne d'abord dans ces femmes et ces hommes qui travaillent avec nous et qui viennent du territoire. En parallèle, cela implique également un investissement important en matière de formation. Le secteur minier est de plus en plus technique, les métiers évoluent rapidement, et nous devons accompagner cette transformation. Nous avons mis en place des dispositifs structurés de formation continue, de transmission des savoir-faire et de promotion interne, avec un objectif clair : permettre à nos collaborateurs d'évoluer vers des fonctions à plus forte valeur ajoutée.

En quoi la mine agit-elle comme un levier de développement économique régional ?

La mine de Tighza joue un rôle important dans l'économie locale, bien au-delà de sa seule activité extractive. Elle est d'abord un moteur d'emploi direct et indirect, avec une intégration forte des populations de la région. Elle contribue également à dynamiser le tissu économique local à travers nos achats auprès de fournisseurs locaux et nationaux. Mais notre impact va au-delà de l'économique. Nous intervenons dans des domaines essentiels comme l'accès à l'eau, l'éducation, la santé et la promotion culturelle et sportive, en partenariat avec les acteurs du territoire.

La durabilité, moteur du développement de CMT

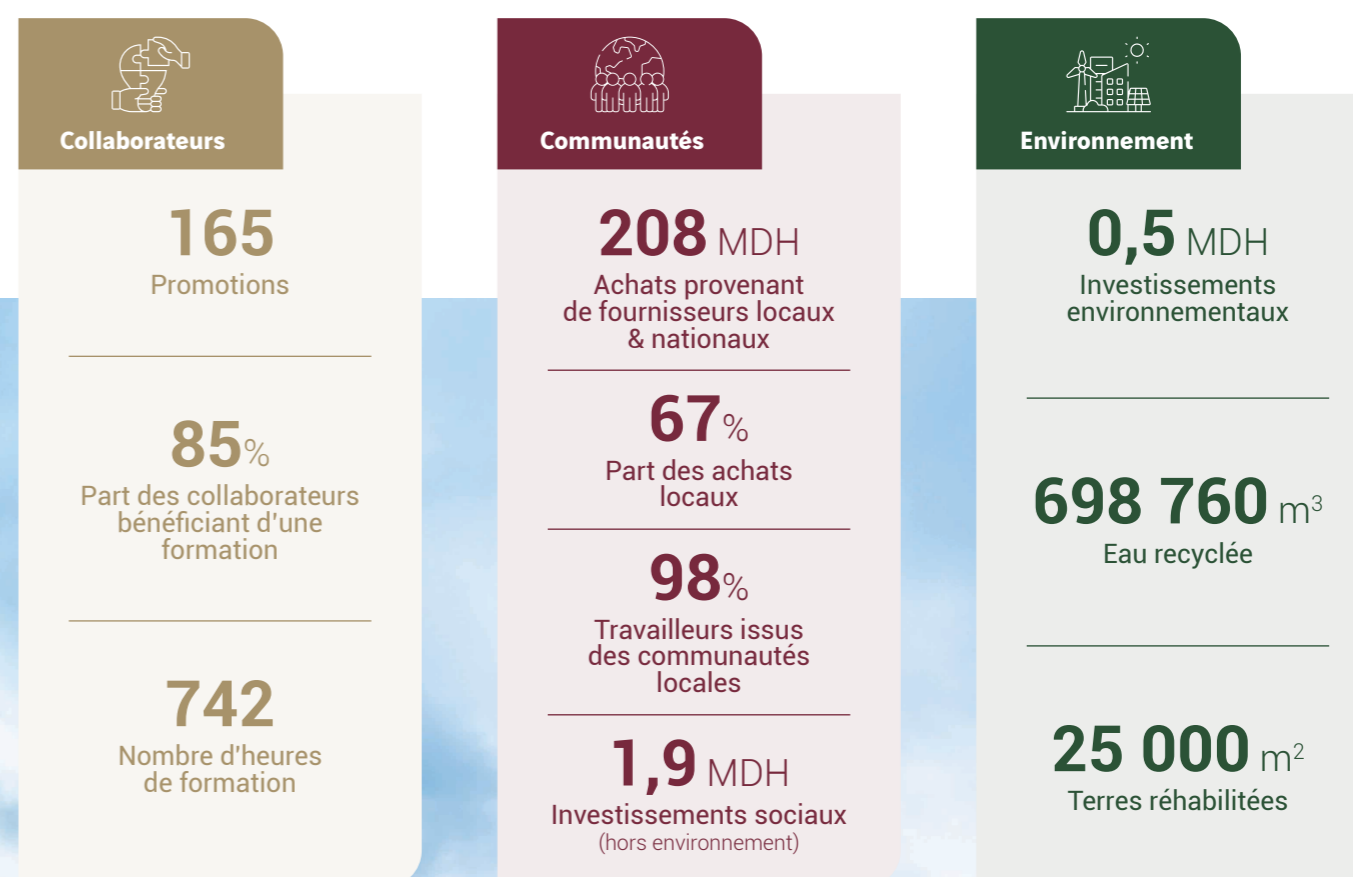
Consciente de l'empreinte sociale et environnementale inhérente à son activité minière, CMT assume pleinement sa responsabilité en agissant de manière proactive dans ces deux dimensions stratégiques. Le Groupe a formalisé cet engagement à travers une politique RSE intégrée, alignée sur les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies à l'horizon 2030. Cette politique est le fruit d'un dialogue continu avec l'ensemble des parties prenantes, qui permet à CMT d'ancrer ses priorités dans les réalités du territoire. L'ambition du Groupe est de constituer un levier de développement durable pour les communautés, les écosystèmes et les économies locales dans lesquels il s'inscrit.

Sur le plan environnemental, CMT place la gestion responsable des ressources naturelles au centre de ses priorités. L'entreprise s'est engagée à réduire sa consommation d'énergie et d'eau, à améliorer la gestion de ses déchets et à assurer la réhabilitation de ses sites après leur exploitation. En parallèle, CMT contribue activement au développement des

communautés locales. Le Groupe, à travers ses actions, contribue au désenclavement et à l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines de ses sites. Les actions incluent notamment la construction et la rénovation d'infrastructures éducatives et sanitaires, ce qui facilite l'accès aux services essentiels.

La gestion des talents constitue également un axe clé de l'engagement de CMT. Essentiels à la réussite économique et sociale de l'entreprise, leur bien-être est au cœur des priorités, grâce à des mesures rigoureuses en matière de santé et de sécurité. CMT favorise également leur développement grâce à des programmes de formation continue et veille à leur offrir des conditions de travail justes, une rémunération équitable et des avantages sociaux compétitifs. Ces initiatives renforcent l'engagement, la motivation et la satisfaction des équipes. Le groupe a également signé un accord avec les partenaires sociaux pour une durée de 4 ans dans le but d'encadrer les relations de travail et renforcer la stabilité sociale.

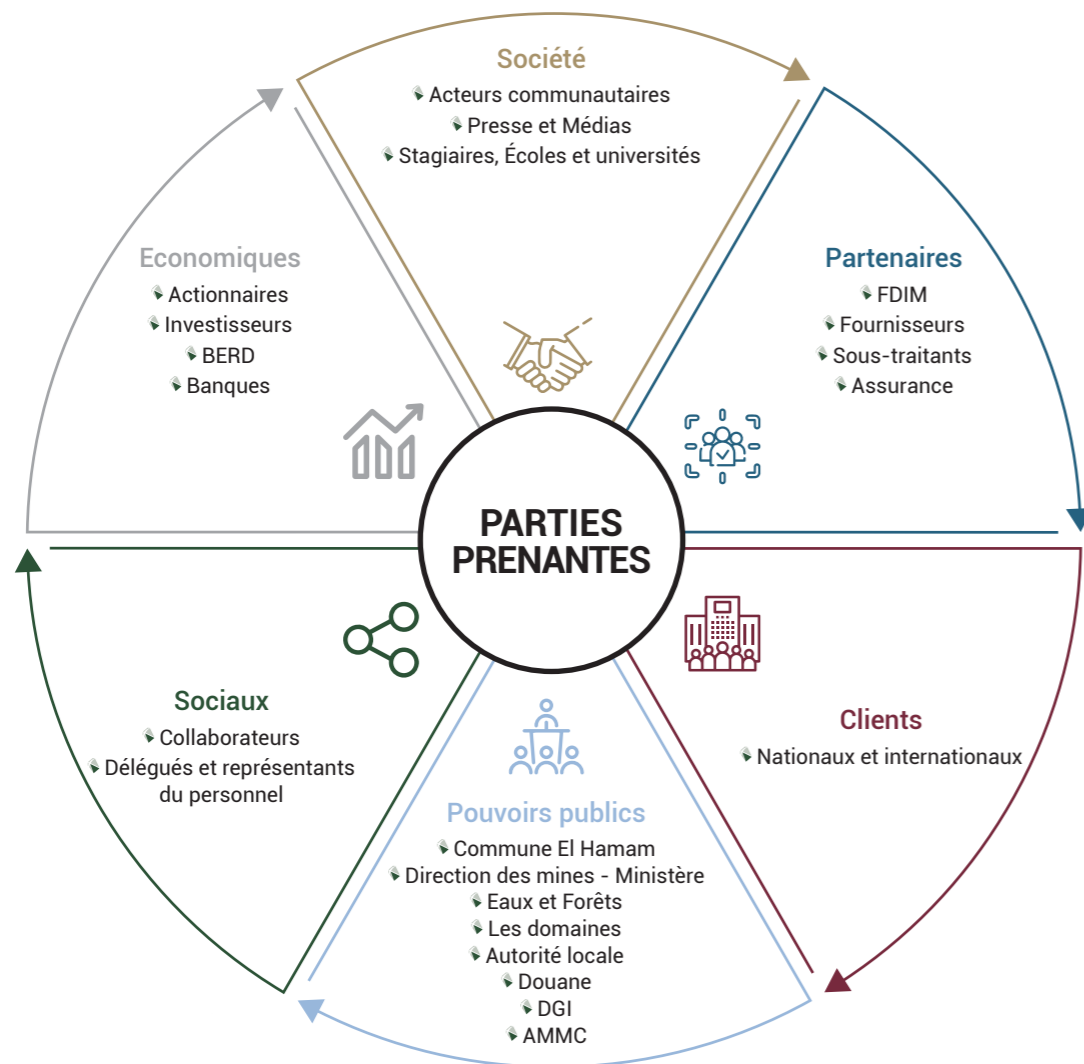
Notre performance extra-financière en 2025



Une stratégie guidée par les parties prenantes et les impacts

La gestion durable de ses activités repose, pour CMT, sur un engagement envers ses parties prenantes. Ce dialogue continu lui permet d'affiner ses priorités stratégiques, d'anticiper les risques émergents et de concentrer ses actions sur les enjeux à plus fort impact. Dans ce cadre, CMT a conduit une démarche d'identification et de cartographie de ses parties prenantes, aboutissant au recensement de 23 acteurs clés répartis en six catégories distinctes, parmi lesquelles figurent notamment les communautés locales, les

autorités publiques, les collaborateurs, les partenaires commerciaux, les investisseurs et les associations civiles. Cette cartographie garantit la cohérence des actions de CMT avec les dynamiques territoriales et renforce l'adhésion collective aux initiatives menées. Des mécanismes d'échange réguliers, adaptés aux spécificités de chaque catégorie, permettent à CMT de recueillir les attentes de chacun et d'y apporter des réponses ciblées et mesurables.



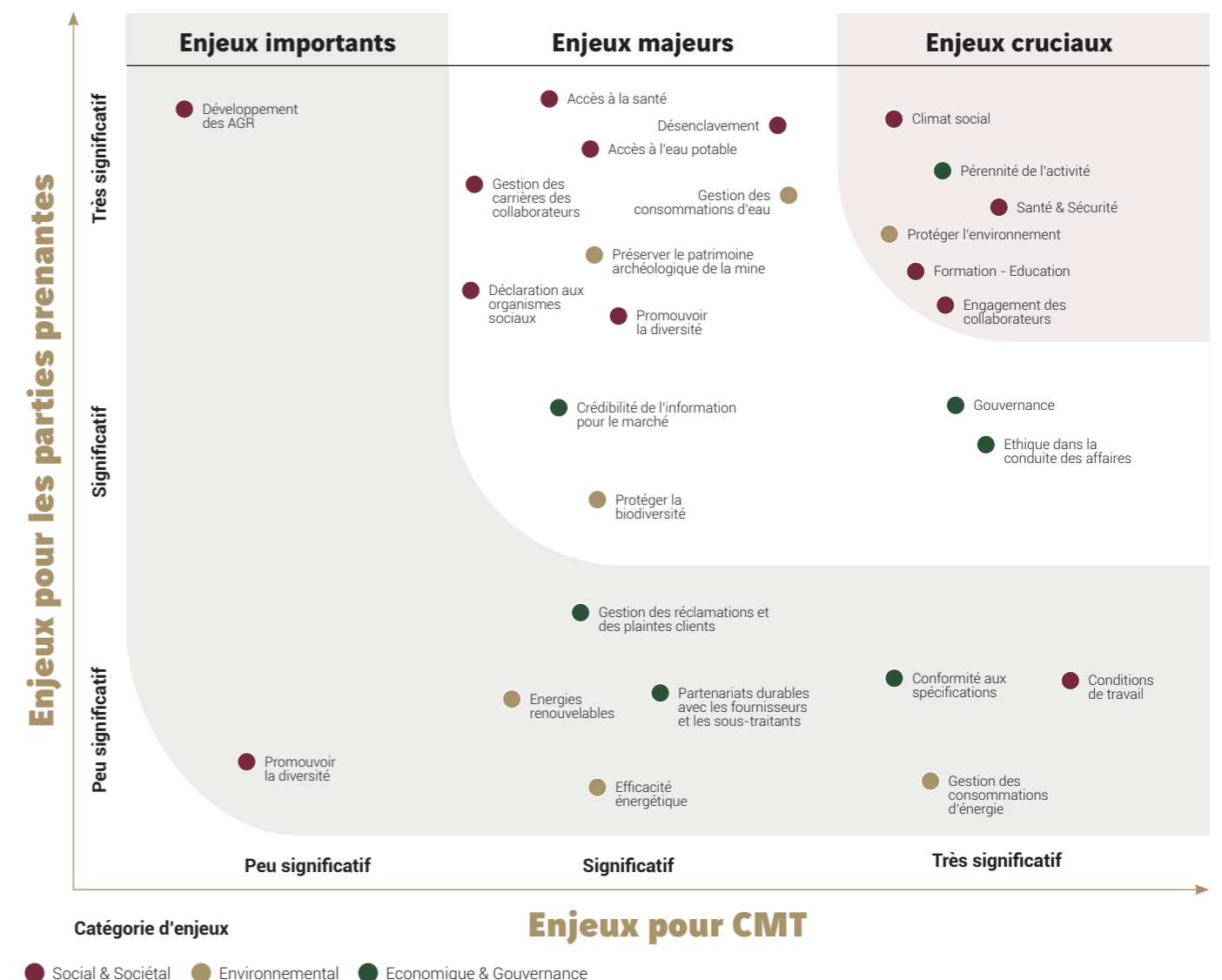
Matérialité des enjeux ESG, analyse et priorisation

Dans une démarche de transparence et d'efficacité, CMT a mené une analyse de matérialité afin d'identifier et de hiérarchiser les enjeux ESG les plus significatifs. Cette analyse s'est appuyée sur une phase de consultation préalable auprès des parties prenantes, qui a permis de recueillir leurs perceptions et leurs priorités. Chacun des 29 enjeux identifiés a été évalué selon deux axes indépendants :

son importance pour les parties prenantes de CMT (axe horizontal).

son importance stratégique pour l'entreprise elle-même (axe vertical).

Le croisement de ces deux dimensions permet d'attribuer un niveau de priorité à chaque enjeu et de le positionner dans une matrice de matérialité à double entrée. Au terme de cette analyse, 7 enjeux ont été qualifiés de cruciaux, 12 de majeurs et 9 d'importants. Cette matrice constitue le socle du pilotage stratégique de la RSE de CMT.



L'environnement au cœur de l'engagement du groupe

Réduire l'empreinte écologique, une priorité de la CMT

CMT mobilise son Système de Management Intégré (SMI) comme cadre structurant de sa politique environnementale. Ce système repose sur une approche par les risques couvrant l'ensemble des processus opérationnels, avec une attention particulière portée à la qualité, à la sécurité et à la conformité aux référentiels environnementaux applicables.

En 2025, CMT a consacré 501 KDH à des actions de préservation des écosystèmes et de réduction de son empreinte environnementale. Pour ancrer cette démarche dans les pratiques quotidiennes, l'entreprise a mis en place des programmes de sensibilisation et de formation auprès de ses collaborateurs.



Vers un mix énergétique plus durable

L'exploitation minière est structurellement énergivore : elle mobilise des sources d'énergie diversifiées telles que l'électricité, le gazoil, les huiles industrielles et les matières grasses lubrifiantes, dont l'utilisation génère des émissions de gaz à effet de serre et des risques environnementaux spécifiques. Consciente de cet enjeu, CMT a lancé des consultations pour verdir son

mix énergétique en intégrant des sources d'énergie renouvelables, conformément aux orientations de la loi marocaine n° 13-09 relative aux énergies renouvelables.

Consommation d'énergie par source	2023	2024	2025
Consommation d'énergie en MWh	35 197	36 243	34 875
Consommation de gazoil en m ³	213,4	212	370,1
Consommation d'huile en m ³	87,3	106,1	136,1
Consommation de matières grasses en m ³	6,7	6,8	7,7

Stratégie annuelle de réduction de l'impact environnemental de CMT

Dans le cadre de son engagement en faveur de la durabilité, CMT déploie chaque année un plan de réduction de son empreinte environnementale.

Ce dispositif repose sur plusieurs axes prioritaires qui visent à limiter l'impact de ses activités tout en maintenant l'efficacité de ses opérations.



Préservation de la qualité de l'eau

CMT s'attache à préserver la qualité de l'eau et met en œuvre des mesures strictes pour prévenir tout risque de pollution chimique. Les produits à caractère dangereux sont entreposés dans des conditions sécurisées, tandis que des contrôles réguliers permettent de détecter et d'anticiper d'éventuelles contaminations.



Gestion des déchets

CMT assure une gestion rigoureuse des déchets issus de son activité et veille à leur élimination selon des procédés conformes aux exigences environnementales.



Prévention des risques naturels

Le Groupe déploie des mesures préventives pour réduire les risques d'inondation. Il assure l'entretien permanent des caniveaux de protection contre les crues et procède à leur nettoyage régulier afin d'en garantir l'efficacité en cas de fortes précipitations.



Entretien et réhabilitation des infrastructures

Le plan inclut l'entretien et la réhabilitation des infrastructures essentielles à l'activité de CMT, notamment les digues et les dispositifs de rétention. Ces installations font l'objet d'opérations de nettoyage régulières et de contrôles systématiques.



Formation du personnel

CMT organise des sessions régulières afin d'informer et de former ses équipes aux pratiques de protection de l'environnement ainsi qu'aux mesures nécessaires pour réduire l'empreinte écologique de ses activités.

Préservation et partage des ressources hydriques

La gestion des ressources en eau constitue un enjeu opérationnel et environnemental majeur pour CMT. À la mine de Tighza, l'activité génère ce que l'industrie minière désigne sous le terme d'eau d'exhaure; c'est-à-dire les eaux souterraines qui s'infiltrent dans les galeries et les fractures de la roche lors de l'exploitation. Sans une gestion appropriée, cet afflux représente un risque pour la sécurité des opérations et la stabilité des infrastructures. Un système de pompage est mis en œuvre pour récupérer et traiter cette eau selon un protocole en deux étapes : décantation en bassin (extraction des particules solides), puis clarification en surface, conformément aux normes réglementaires applicables aux eaux industrielles (décrets n° 2-97-787 et n° 2-97-875 du 4 février 1998, arrêté conjoint n° 1276-01 du 17 octobre 2002). Une fois traitée, cette eau est redistribuée aux communautés riveraines via un réseau de canalisations de 50 km construit et entretenu par CMT, pour des usages d'irrigation et certains usages domestiques non alimentaires.

Des campagnes régulières de sensibilisation accompagnent ce dispositif afin de prévenir tout risque de consommation directe. En 2025, 51% de l'eau d'exhaure a été redistribuée aux communautés riveraines. CMT recycle et stocke par ailleurs 49% de l'eau utilisée dans ses processus industriels.

CMT a, par ailleurs, mis en place un dispositif de suivi environnemental appuyé par un laboratoire indépendant. Des analyses trimestrielles portent à la fois sur l'eau d'exhaure stockée et sur les eaux de l'oued de Tighza, en amont comme en aval, afin de prévenir tout risque de contamination. Ces contrôles reposent sur différentes méthodes, dont l'échantillonnage, la mesure du pH, la mesure de la conductivité électrique et l'absorption atomique.

Pour limiter son empreinte hydrique, l'entreprise recycle et stocke 80% de l'eau utilisée dans son processus de traitement. Cette eau est conservée dans une digue spécialement aménagée et destinée à un usage ultérieur.

Consommation d'eau (en m ³)	2023	2024	2025
Consommation d'eau d'exhaure en m ³	623 190	581 896	553 745
Part CMT	307 380	285 129	105 212
Part riverains	315 810	296 767	279 178
Consommation d'eau recyclée en m ³	672 960	643 792	698 760
Consommation d'eau potable en m ³	1 567	1 357	1 722



La réhabilitation pour préserver la biodiversité

Anticipant la fermeture progressive du site de Tighza, dont la durée d'exploitation est estimée jusqu'en 2050, CMT a adopté un plan de réhabilitation environnementale. Ce plan couvre la sécurisation des puits, le traitement et la consolidation des digues, la décontamination des zones de traitement et la protection contre les infiltrations d'eau pluviale. Dans une logique de restitution des espaces à leur environnement naturel, le site de Tighza et ses digues ont été partiellement transformés en zones naturelles intégrées au paysage régional. CMT a planté plusieurs espèces végétales locales et introduit de nouvelles variétés pour diversifier la flore et favoriser le retour de la faune.



25 000 m²
de terres réhabilitées



501 KDH
d'investissements
environnementaux



Une approche intégrée de gestion des déchets

CMT applique une politique de gestion intégrée des déchets, conçue pour minimiser l'empreinte environnementale de ses activités et faciliter la réhabilitation progressive de ses sites miniers. Cette approche repose sur trois piliers : le traitement à la source, la valorisation et la réutilisation des matériaux, et la prévention active de la contamination des sols et des eaux.



Déchets miniers solides

Les stériles d'exploitation sont principalement réemployés pour le remblayage des vides miniers par la méthode de la Tranche Montée Remblayée (TMR). Cette technique consiste à remblayer progressivement les galeries exploitées avec les matériaux extraits, afin de stabiliser les terrains, elle est couramment utilisée sur le site de Tighza. Une fraction complémentaire est utilisée pour consolider les digues.



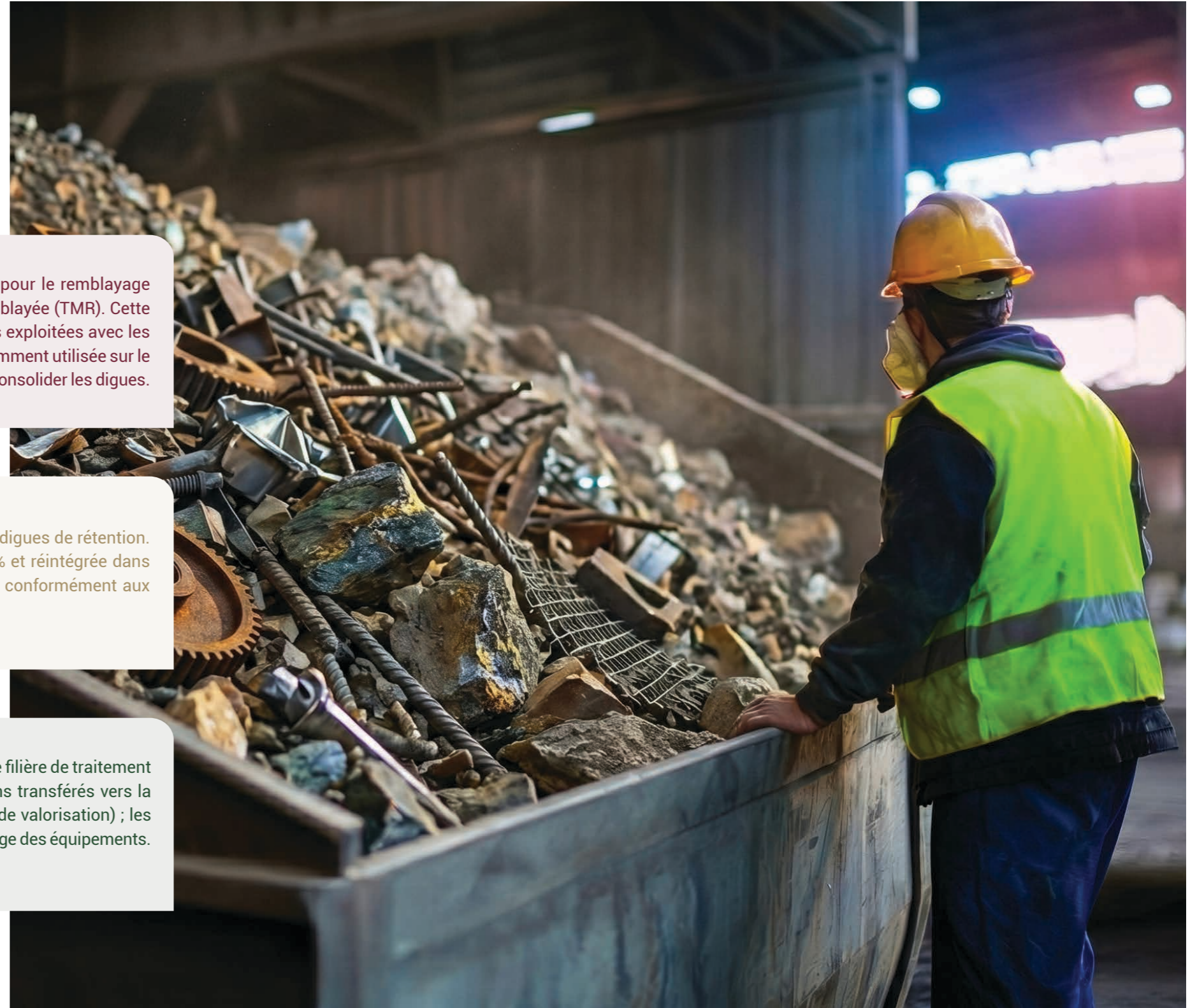
Déchets liquides

Des dispositifs étanches canalisent la pulpe stérile vers des digues de rétention. Traitée par décantation, l'eau est recyclée à hauteur de 80 % et réintégrée dans le circuit de production, tandis que les solides sont stockés conformément aux exigences réglementaires.



Déchets non miniers

Ferraille, caoutchoucs, plastiques et cartons font l'objet d'une filière de traitement adaptée. La ferraille est entreposée, les plastiques et cartons transférés vers la décharge publique contrôlée de Khénifra (dotée d'un centre de valorisation) ; les huiles de vidange sont récupérées et réutilisées pour le graissage des équipements.



Déchets produits en tonnes	2023	2024	2025
Ferraille	n.d	64	43
Ordures (plastiques, carton, chiffons secs...)	n.d	31,7	12,7
Huiles de vidange	n.d	17,6	18,4

Gestion des déchets et des effluents	2023	2024	2025
Quantité d'eau usée traitée en m ³	672 960	767 400	768 051
Pulpe stérile de traitement en tonnes	n.d	1 096 287	1 097 216
Émission de CO ₂ en kg	n.d	26 029 000	n.d

Un impact socio-économique positif sur la région

Une contribution au développement économique durable

CMT s'affirme comme le premier employeur de la province de Khénifra, en contribuant à la fois à l'emploi direct et à la structuration d'un tissu économique local durable. L'entreprise s'attache à valoriser les compétences de proximité et à renforcer ses partenariats avec les acteurs économiques régionaux. Avec un effectif de 372 collaborateurs (à Tighza) en 2025, dont 98% originaires de la région, et une masse salariale dépassant 67 MDH, CMT représente une opportunité d'emploi pour les populations de M'rirt et de la province. L'entreprise enregistre en moyenne 25 recrutements par an. L'effet multiplicateur de son activité s'étend au-delà de l'emploi direct : en 2025, CMT a collaboré avec 8 partenaires locaux, générant ainsi 742 emplois indirects via son réseau de sous-traitants, et ses achats à l'échelle nationale se sont élevés à 238 MDH.

Les axes stratégiques pour soutenir les communautés locales

Guidée par la conscience de son rôle sociétal, CMT entretient un dialogue permanent avec les acteurs civils et les communautés locales afin de mieux comprendre et de répondre à leurs besoins. Cette approche participative permet de concevoir des programmes qui favorisent l'emploi de proximité et l'inclusion dans la dynamique socio-économique régionale.

L'engagement communautaire de CMT repose sur cinq axes stratégiques : l'éducation, le développement des infrastructures, la santé, la culture et la préservation du patrimoine. L'entreprise mobilise des ressources importantes pour initier et accompagner des projets qui contribuent à renforcer les compétences locales et à enrichir le tissu social et culturel des territoires où elle opère.

Chaque initiative est pensée en concertation avec les communautés concernées et fait l'objet d'enquêtes régulières de satisfaction, ce qui garantit une évaluation continue de l'impact et une meilleure prise en compte des attentes des bénéficiaires.

Désenclavement et renforcement des infrastructures locales

CMT confirme son engagement en faveur des communautés riveraines en facilitant leur accès à des services et ressources essentiels, qui contribuent ainsi à l'amélioration de leur qualité de vie. Dans ce cadre, l'entreprise a mis en place un réseau de canalisations permettant de redistribuer de l'eau d'exhaure clarifiée aux populations locales, soutenant ainsi la gestion durable des ressources hydriques.

En parallèle, CMT apporte une contribution directe au développement communal par des investissements dans l'entretien et l'amélioration des infrastructures de proximité. Parmi les actions réalisées figurent la rénovation et l'entretien des mosquées locales, ainsi que la participation à la gestion des déchets ménagers de la commune.

La conservation du riche héritage minier

Le site minier de Tighza constitue un véritable témoin de l'histoire du Maroc, dont l'exploitation remonte au IX^e siècle, à l'époque de la dynastie Idrisside, puis sous les Almoravides, les Almohades et les Mérinides. Ce patrimoine exceptionnel illustre la profondeur des racines minières de la région et constitue une mémoire collective que CMT s'attache à préserver.

Dans cette optique, l'entreprise a créé en 2019 le premier centre national dédié à la valorisation de ce patrimoine : le Centre d'Interprétation du Patrimoine Minier d'Ighrem Aousser. Ce lieu est un espace de découverte et d'apprentissage qui accueille chaque année plusieurs dizaines de visiteurs, venus explorer l'histoire et le savoir-faire minier qui ont façonné la région.

Éducation, culture et patrimoine

Sur le plan culturel, l'entreprise a soutenu l'organisation d'événements emblématiques tels que le festival sur le thème de l'eau, destiné à sensibiliser à la préservation de cette ressource, ainsi que le festival d'Ajdir Izourane, qui met à l'honneur la richesse de la culture amazighe. CMT a également contribué à la réalisation d'une anthologie dédiée à la musique amazighe du Moyen Atlas, afin d'en préserver le patrimoine et de le diffuser auprès d'un public élargi.



Promotion de la culture et du sport dans la région

CMT soutient activement la vitalité culturelle et sportive des territoires où elle opère, en accompagnant chaque année de nombreux événements communautaires. En 2025, cet engagement s'est traduit par des dons et des parrainages en faveur de clubs sportifs locaux, ainsi que par le financement d'initiatives culturelles et sociales.

Parmi les actions marquantes figurent des sessions d'apprentissage du Coran, des programmes de solidarité pendant le mois de Ramadan, qui incluent la distribution de paniers, ainsi que des campagnes de nettoyage de grande envergure dans le village de Tighza.

En parallèle, CMT apporte un soutien financier à des événements régionaux emblématiques tels que des Moussems annuels et des tournois sportifs. Elle accompagne également plusieurs institutions sociales locales et soutient les familles vulnérables.

En 2025, le montant des dons et des sponsoring a atteint 503 KDH.

Engagement pour l'éducation

Fidèle à sa vocation de partenaire du développement territorial, CMT place l'éducation au cœur de ses priorités sociétales, avec pour objectif de favoriser l'égalité des chances et de lutter contre l'abandon scolaire. En 2025, l'entreprise a consacré 30 KDH à des initiatives visant à améliorer les ressources pédagogiques au bénéfice des communautés locales.

Parmi ses actions, CMT subventionne les transports scolaires, distribue des cartables et fournitures aux familles défavorisées, et prend en charge l'entretien des établissements scolaires.

L'engagement de CMT s'étend également à l'enseignement supérieur, à travers l'accueil chaque année de nombreux stagiaires, contribuant ainsi à la formation et à l'insertion professionnelle des jeunes talents.



Organisation de colonies de vacances

La CMT a organisé un camp d'estivage au profit de 80 enfants pour un montant de 200 KDH.



Valorisation des ressources humaines

La politique des ressources humaines de CMT repose sur un double objectif : la performance collective et l'épanouissement individuel au travail. Elle se traduit par des initiatives ciblées en matière de développement des compétences, de prévention des risques professionnels et de valorisation des parcours de carrière.

La gestion des talents s'appuie sur un dispositif d'évaluation des compétences et de la performance, conçu pour favoriser l'évolution professionnelle et encourager la mobilité interne. Ce mécanisme permet de reconnaître et de valoriser les contributions des collaborateurs tout en renforçant leur engagement.

En 2025, ces efforts se sont traduits par 165 promotions, principalement au sein des équipes opérationnelles, confirmant la volonté de CMT de soutenir la progression de ses collaborateurs et de consolider son capital humain.

Inclusion et diversité

CMT réaffirme son engagement en faveur d'un environnement de travail équilibré et inclusif, en déployant des initiatives visant à promouvoir la diversité et l'égalité des chances.

En 2025, bien que la structure de l'effectif reflète la spécificité du secteur minier avec 96% des collaborateurs constitués d'hommes, conformément aux contraintes opérationnelles et réglementaires de l'activité, la société a renforcé la place des femmes dans ses effectifs. Leur représentativité au sein des fonctions administratives s'établit à 67%. Cette démarche illustre la volonté de CMT de consolider la mixité et de promouvoir la diversité au sein des métiers support.



Pérennisation du dialogue social

CMT accorde une place centrale au dialogue social dans sa politique de gestion des ressources humaines. L'entreprise entretient des échanges réguliers et constructifs avec les instances représentatives du personnel, dans le but de préserver un équilibre social durable. Ce cadre repose sur des conventions annuelles, négociées et formalisées avec les représentants des collaborateurs, ainsi que sur un protocole d'entente conclu avec le syndicat principal. En 2025, l'absence de tout mouvement de grève illustre la solidité de ce dispositif et confirme l'efficacité de la politique de concertation menée par CMT.



Bien-être et avantages sociaux

Dans le cadre de sa politique de rétention des talents et afin de renforcer le bien-être de ses collaborateurs, CMT a développé un village d'entreprise à proximité du site d'exploitation. Ce complexe comprend 65 logements fonctionnels destinés aux cadres, aux techniciens, aux agents de maîtrise et aux cadres administratifs (TAMCA), ainsi qu'un club-restaurants.

Le village comprend également 12 chambres aménagées pour les stagiaires, ingénieurs et techniciens en formation, ce qui favorise leur intégration professionnelle. Une garderie est mise à disposition des parents d'enfants en bas âge afin de faciliter l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie familiale.

Au-delà de ces infrastructures, CMT propose un ensemble d'avantages sociaux comprenant des indemnités de transport, de logement et de chauffage, ainsi que des allocations accordées lors d'événements particuliers tels que l'Aïd ou le pèlerinage et Al Omra. Les collaborateurs bénéficient également de primes liées à la performance, d'aides scolaires pour leurs enfants et d'initiatives destinées à renforcer la culture d'entreprise, telles que les réceptions de fin d'année, les célébrations des départs à la retraite et la journée des droits de la femme.

Enfin, CMT a instauré un programme de retraites anticipées conforme au Code du travail et au statut du mineur. Les collaborateurs ayant exercé au fond des mines pendant plus de cinq ans peuvent ainsi bénéficier d'une pension de départ et prendre leur retraite à partir de 55 ans.

Santé et sécurité au travail

Dans un secteur exposé à des risques spécifiques, tels que les poussières minérales, le travail en milieu souterrain et la manipulation d'engins lourds, CMT érige la santé et la sécurité au travail au rang de priorité absolue. Cette politique s'applique à l'ensemble des parties prenantes opérationnelles : collaborateurs directs, sous-traitants, fournisseurs intervenant sur site et partenaires.

En 2025, CMT a dispensé 558 heures de formation et de sensibilisation à la sécurité. Son système intégré de management QSE (Qualité, Sécurité, Environnement) intègre systématiquement les principes de prévention à toutes les étapes des opérations. Une cartographie des risques détaillée, structurée par poste et par processus, permet d'identifier et d'évaluer de manière proactive les expositions potentielles. L'entreprise est certifiée ISO 9001 (management de la qualité) et ISO 45001 (management de la santé et de la sécurité au travail), deux référentiels qui structurent l'élaboration de ses guides et de ses protocoles de sécurité, co-construits avec les collaborateurs.

La gouvernance en matière de sécurité a été renforcée en 2025 par la création d'un département HSE doté d'animateurs sécurité par siège d'exploitation.

Formation continue et développement des compétences

La formation continue constitue un pilier central de la politique de développement des compétences de CMT. L'entreprise organise des sessions régulières afin de fournir à ses collaborateurs les savoir-faire et les connaissances nécessaires à la progression de leur carrière et à leur épanouissement professionnel. En 2025, CMT a assuré un volume total de 742 heures de formation au profit de ses équipes, y compris les intérimaires.



Principaux indicateurs ressources humaines

RÉPARTITION DES COLLABORATEURS PAR GENRE	2023	2024	2025
Hommes	367	398	371
Femmes	15	15	16
TOTAL EFFECTIF PERMANENT	382	413	387

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF	2023	2024	2025
Collaborateurs (CDI et CDD)	382	413	387
Intérimaires	n.d	296	348
Sous-traitance	n.d	349	396
EFFECTIF TOTAL (COLLABORATEURS, INTÉRIMAIRES, HORS SOUS-TRAITANTS)	n.d	1 058	1 131

RÉPARTITION DES COLLABORATEURS PAR CATÉGORIE	2023	2024	2025
Femmes direction	1	1	1
Femmes cadres	6	5	5
Femmes non cadres	8	9	10
Total femmes	15	15	16
Hommes direction	3	2	2
Hommes cadres	11	11	13
Hommes non cadres	353	385	356
Total hommes	367	398	371
TOTAL EFFECTIF PERMANENT	382	413	387

RÉPARTITION DES COLLABORATEURS PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ	2023	2024	2025
Exploration & Recherche	9	11	5
Extraction	253	278	253
Traitement de minerai	24	27	25
Entretien	72	70	67
Administration	24	27	37
TOTAL EFFECTIF PERMANENT	382	413	387

RÉPARTITION DES COLLABORATEURS PAR ANCIENNETÉ	2023	2024	2025
0 à 2 ans	53	77	59
2 à 5 ans	137	48	68
5 à 12 ans	49	148	119
12 à 20 ans	126	120	117
Plus de 20 ans	17	20	24
TOTAL EFFECTIF PERMANENT	382	413	387

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI	2023	2024	2025
Nombre de recrutements	28	55	52
Nombre de démissions	2	7	5
Nombre de licenciements	5	4	2

DIALOGUE SOCIAL	2023	2024	2025
Nombre de jours de grève	0	4	4
Nombre de représentants du personnel	14	14	14
Nombre de litiges sociaux	0	3	1

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL	2023	2024	2025
Nombre d'accidents de travail	17	18	18
Taux de fréquence des accidents	7,59	7,28	7,28
Taux de gravité des accidents	0,59	7,31	7,31

FORMATION	2023	2024	2025
Effectif ayant bénéficié d'une formation en % de l'effectif global	n.d	92%	85%
Actions de formation en sécurité en faveur des salariés et des sous-traitants (en dirhams)	n.d	n.d	34 114
Budget formation en % masse salariale	n.d	0,14%	0,5%
Nombre de jours de formation / collaborateur	n.d	n.d	0,08%



La Gouvernance au sein de CMT

CMT est une société anonyme dotée d'un Conseil d'administration où les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général ont été séparées afin de renforcer l'indépendance et l'efficacité de la gouvernance. Le Conseil comprend des administrateurs indépendants et des administrateurs non-exécutifs. Il définit les orientations stratégiques de la société, supervise leur mise en œuvre et veille au bon fonctionnement de l'entreprise.

Critères d'indépendance des administrateurs

Le Conseil d'administration respecte les critères d'indépendance définis par les articles 41 bis et 83 de la loi n°20-19, qui modifie et complète la loi n°17-95 sur les sociétés anonymes, pour la désignation des administrateurs indépendants. Il compte 2 administrateurs indépendants sur un total de 6 administrateurs. Le Conseil compte également 3 autres administrateurs non-exécutifs dotés de compétences et d'expertises riches et variées qui apportent une valeur ajoutée significative.

Rémunération des administrateurs

Au titre de l'année 2025, le montant annuel maximum des jetons de présence a été fixé à 1,8 MDH. Cette enveloppe a été répartie entre les administrateurs selon les modalités déterminées par le Conseil d'administration.

Parité de genre

Consciente des enjeux liés à la parité femme/homme au sein de l'entreprise, CMT a renforcé en 2025 la présence des femmes au sein de son Conseil d'administration avec la désignation d'une administratrice. Cette nomination porte la proportion des femmes à 33%, dépassant ainsi le niveau minimal exigé par la réglementation de 30%, conformément aux dispositions de la loi n°17-95 sur les sociétés anonymes, telle que modifiée par la loi n°19-20. La société continuera à rechercher des talents féminins de haut niveau pour respecter le pourcentage cible de membres de genre féminin à 40% à fin 2027.

Prévention de la corruption et les actions engagées pour la prévenir

La prévention de la corruption est essentielle au sein de CMT pour garantir l'intégrité et la transparence. Elle permet de maintenir la confiance des parties prenantes, de respecter les réglementations en vigueur et de promouvoir des pratiques commerciales éthiques. C'est dans cette optique que le code d'éthique et de conduite des affaires de CMT, adopté en 2021, a été conçu pour prévenir les conflits d'intérêts et la corruption. Cette politique anticorruption établit des principes clairs, tels que l'intégrité dans les relations avec les partenaires commerciaux et la gestion des conflits d'intérêts. CMT adopte une politique de tolérance zéro envers tout acte de corruption.

Respect des règles de déontologie et des principes d'éthique

Conformément à la réglementation marocaine et aux normes internationales en la matière, CMT a établi :

- ◆ Un code de déontologie, adopté depuis 2008 et mis à jour le 8 août 2022, qui définit les règles de conduite applicables à tous les collaborateurs ainsi qu'aux partenaires de CMT (fournisseurs, sous-traitants, etc.).
- ◆ Un code d'éthique et de conduite des affaires qui établit les règles minimales de conduite devant guider les comportements de tous les collaborateurs et partenaires de CMT, tant à l'intérieur de l'entreprise qu'envers les tiers en relation avec la société. Ce code définit également les droits et les procédures d'alerte mis en place pour garantir l'application effective de ces règles.

En application des dispositions de l'article 2.53 de la circulaire n°03-19 de l'AMMC du 20 février 2019, CMT a désigné M. Hatim Youssefi en qualité de déontologue. Ses missions principales sont les suivantes :

- ◆ Assurer le suivi du respect des règles déontologiques ;
- ◆ Veiller à la mise en place de procédures écrites applicables aux initiés en cas d'intervention sur les titres de la société ;
- ◆ Contrôler a posteriori les ordres de bourse passés par les initiés ;
- ◆ Signaler à la Direction Générale toute situation de conflit d'intérêts au sein de la société ;
- ◆ Établir un rapport à la Direction Générale en cas de manquement aux dispositions déontologiques ;
- ◆ Proposer à la Direction Générale toute modification susceptible de renforcer le code déontologique ;
- ◆ Établir et mettre à jour la liste des initiés prévue à l'article 2.54 ;
- ◆ Élaborer le code déontologique prévu à l'article 2.56 et assurer sa diffusion auprès du personnel et des organes de direction ;
- ◆ Établir un rapport déontologique semestriel à adresser à l'AMMC dans les trente jours suivant la clôture de chaque semestre.

Formation de sensibilisation à l'éthique et à la conformité – Personnel siège

Dans le cadre de son engagement en faveur d'une conduite exemplaire et responsable, CMT a organisé une formation de sensibilisation à l'éthique et à la conformité à destination du personnel du siège. Cette initiative vise à renforcer la compréhension des règles fondamentales encadrant l'activité de l'entreprise, notamment le respect des lois relatives à la lutte contre la corruption et au délit d'initié. Elle aborde également les bonnes pratiques pour prévenir les conflits d'intérêts, adopter un comportement éthique dans les relations avec les fournisseurs et les clients, et garantir la confidentialité ainsi que la sécurité des données personnelles et professionnelles. Cette formation s'inscrit dans la démarche continue de CMT visant à promouvoir une culture d'intégrité à tous les niveaux de l'organisation.

Composition du Conseil d'administration



Le président du Conseil
d'administration

6

Administrateurs
non exécutifs

2

Administrateurs
indépendant

4

Administrateurs
Marocains

6

Réunions du Conseil
d'administration

	Noms et prénoms	H/F	Nationalité	Âge	Date de nomination ou de renouvellement du mandat	Date de l'échéance du mandat	Nombre de mandats dans d'autres sociétés	Nombre de mandats dans des sociétés faisant appel publique à l'épargne	Assiduité
Président du Conseil d'administration	M. Hassan BOULAKNADAL	H	Marocaine	58 ans	AGM du 05/12/2024	2030 - AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2029	46	6	100%
	M. GERMAN CHAPARRO	H	Suisse	60 ans	CA de 23/12/2023	2026 - AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025	2	NA	100%
Administrateurs non Exécutifs	LA CAISSE INTERPROFESSIONNELLE MAROCAINE DE RETRAITE « CIMR » REPRÉSENTÉE PAR MONSIEUR MOHAMED ABOUMEJD	H	Marocaine	53 ans	AGM du 05/12/2024	2030 - AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2029	27	3	100%
	AXA ASSURANCES MAROC REPRÉSENTÉE PAR MONSIEUR THOMAS HUDE	H	Française	43 ans	AGM du 05/12/2024	2030 - AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2029	6	1	100%
Administrateurs indépendants	Mme Kawtar JOHRATI	F	Marocaine	49 ans	AGM du 05/12/2024	2030 - AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2029	6	NA	100%
	Mme Lamia RIDA	F	Marocaine	49 ans	AGO du 26/06/2025	2031 - AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2030	4	1	100%

Biographie des membres du Conseil d'administration

M. Hassan BOULAKNADAL

M. Hassan BOULAKNADAL est Président Directeur Général de la CIMR. Avant cette nomination, M. BOULAKNADAL occupait le poste de Directeur de l'Office des Changes depuis mars 2016 et était Président du comité d'allocation d'actifs de la CMR. Il a débuté sa carrière professionnelle dans la gestion d'actifs au sein de BMCE, où il a exercé les fonctions de Directeur Général de BMCE Capital Gestion et de Secrétaire Général de BMCE Capital. En 2009, il a été nommé Directeur Général du CDVM (devenu AMMC). M. BOULAKNADAL est titulaire d'un DEA en mathématiques appliquées aux sciences économiques de l'Université Paris-Dauphine/ENSEA et d'un DEA en statistiques, probabilités et informatique de l'Université de Rouen.

M. German CHAPARRO

M. German CAMILLO CHAPARRO est Directeur Associé à Lion Capital Advisors LLC. Il est diplômé de l'université de Lausanne et de Fribourg en Suisse. Avant de créer Lion Capital Advisors, M. Chaparro a exercé en tant que Senior Vice-President chez Rothschild & Co et comme Directeur Général de Crescendo Capital S.A avant d'intégrer Lloyd Crescendo Advisors LLC en tant que Directeur Général.

Mme Kawtar JOHRATI

Mme Kawtar JOHRATI est actuellement Managing Partner de JK Advisory, cabinet spécialisé en conseil stratégique et structuration d'investissements financiers et immobiliers au Maroc. Ancienne Directrice Générale de Saham Asset Management pendant douze ans, Mme JOHRATI a piloté le développement des activités de gestion d'actifs du groupe Saham, cumulant plus de 25 ans d'expertise en finance de marchés et gestion des participations. Diplômée de l'ISCAE et certifiée administrateur de sociétés par l'IMA, elle a siégé au sein de conseils d'administration de plusieurs institutions marocaines et internationales. Mme JOHRATI est titulaire d'un certificat d'administrateur indépendant auprès de l'UIR (2020) d'un cycle supérieur de gestion de l'ISCAE (2004) d'une certification SFAF d'analyste financier et gestionnaire d'actifs financiers (2002) et du cycle normal de l'ISCAE (1998).

M. Thomas HUDE

M. Thomas HUDE est actuellement Directeur Finance & Investissements d'AXA Assurance Maroc. Il a précédemment occupé plusieurs postes de responsabilité au sein du groupe AXA, notamment celui de Directeur adjoint d'AXA Afrique, où il représentait l'actionnaire auprès des entités du groupe en Afrique et au Liban. Il a siégé aux conseils d'administration d'AXA Égypte, AXA Mansard (Nigeria), AXA Middle East (Liban) et AXA Algérie, et a piloté la stratégie africaine du Groupe ainsi que divers projets panafricains. Auparavant, M. HUDE a été Deputy Head of Group Strategy au sein d'AXA à Paris, où il a notamment contribué à l'intégration post-fusion de XL Catlin et à l'élaboration du plan stratégique 2019-2023. Il a également été chef de cabinet auprès de plusieurs membres du Comité de direction du groupe AXA, notamment pour AXA Global P&C.

M. HUDE a débuté sa carrière au sein d'AXA dans les équipes Corporate Finance et Relations Investisseurs, après une première expérience en banque d'affaires chez Morgan Stanley. Il est diplômé d'HEC Paris, de l'École normale supérieure et titulaire d'un Executive MBA de l'IAE Paris - Sorbonne Business School. Il est également actuaire diplômé de l'Institut des actuaires.

Mme Lamia RIDA

Mme Lamia RIDA a réalisé son parcours professionnel à KPMG Maroc, membre du réseau KPMG, l'un des quatre plus grands cabinets mondiaux d'audit, de conseil et de fiscalité. Mme RIDA a rejoint KPMG en 2000 en tant que consultante, promue en tant que Manager en 2006 puis en tant que Partner en 2011. Nommée responsable auprès de KPMG International et en Afrique francophone pour les activités « Ethics & Independence, Quality & Risk Management and Data Privacy » au Maroc. Mme RIDA exerce actuellement en qualité d'experte indépendante. Avec plus de 25 ans d'expérience en audit et conseil, Mme RIDA accompagne les grandes entreprises nationales et multinationales et établissements publics pour le succès de leurs projets. Son expertise couvre notamment les dispositifs de gouvernance, les référentiels de gestion, les stratégies des organisations et les méthodologies de gestion de projets. Mme RIDA est diplômée des Hautes Etudes pour le Développement Economique, IGPDE-CHEDE-MED 2001 et a un MBA, University of South Florida, USA 1999.

M. Mohamed ABOUMEJD

M. Mohamed ABOUMEJD est Directeur des investissements de la CIMR depuis juillet 2018. Il a auparavant occupé le poste de Directeur du pôle marché des capitaux au sein du Groupe Crédit Agricole du Maroc.

Comités spécialisés

Pour mener à bien ses missions, le Conseil d'administration se fait accompagner par trois comités spécialisés. Leurs rôles sont d'étudier et d'apporter des recommandations sur des sujets pointus.

Le Comité de Nomination, Rémunération et Gouvernance « CNRG »

Le Comité de Nomination, Rémunération et Gouvernance « CNRG » est un comité spécialisé du conseil d'administration chargé de plusieurs missions stratégiques relatives à la composition des organes de gouvernance, à la politique de rémunération et aux pratiques de gouvernance de l'entreprise. Son rôle est également de s'assurer de l'alignement des systèmes de rémunération de CMT avec ses valeurs. Au cours de l'exercice, le Comité a tenu 4 réunions, et sa composition au 31 décembre 2025 est la suivante :

Membres	Fonction	Date de première nomination	Date d'échéance de mandat
Madame Lamia RIDA	Présidente du CNRG Administrateur indépendant	AGO du 26/06/2025	2031 - AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2030
Monsieur Thomas HUDE	Président du Comité Administrateur non-Exécutif	AGM du 05/12/2024	2030 - AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2029
Monsieur Mohamed ABOUMEJD	Membre Administrateur non-Exécutif	AGM du 05/12/2024	2030 - AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2029
Madame Kawtar JOHRATI	Membre Administrateur indépendant	AGM du 05/12/2024	2030 - AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2029

Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est un organe important pour la bonne gouvernance de l'entreprise. Il est un acteur clé de la qualité de l'information financière, de la fiabilité du système de contrôle interne et de la gestion adéquate des risques pour l'entreprise. Il est responsable du suivi de la production de l'information destinée aux actionnaires, au public et à l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux.

Il est également responsable de surveiller l'efficacité des systèmes de contrôle interne, d'audit interne et, le cas échéant, de la gestion des risques de l'entreprise. Il assure le suivi du contrôle légal des comptes sociaux et consolidés et de l'établissement de la cartographie des risques.

Le Comité d'Audit est également chargé de la vérification de l'indépendance des Commissaires aux Comptes, en particulier pour ce qui concerne la fourniture de services supplémentaires à l'entité contrôlée.

Conformément à la Charte du Comité d'Audit adoptée par le Conseil d'administration de CMT lors de sa séance du 27 mars 2025 :

- Le Comité d'Audit ne doit compter que des Administrateurs non-exécutifs (administrateurs qui ne sont ni Président Directeur Général, ni Directeur Général, ni Directeur Général Délégué ni salariés) et doit comprendre au moins trois membres dont deux indépendants au regard des critères précisés par les articles 41 bis et 83 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, doit comporter également un représentant, au moins, de chaque sexe.
- Le Comité d'Audit se réunit autant de fois qu'il le juge nécessaire et au moins trois fois par an, sur convocation de son Président ou du Président du Conseil d'administration. Si les circonstances l'exigent, il peut également tenir des réunions supplémentaires sur convocation de son Président ou du Président du Conseil d'administration (cela concerne notamment l'approbation des résultats trimestriels et des Communiqués de Presse y afférents). En outre, chaque membre du Comité peut proposer au Président du Comité d'Audit la tenue d'une réunion s'il estime nécessaire de débattre d'une question particulière.

Au cours de l'exercice, le Comité d'Audit a tenu 8 réunions, et sa composition au 31 décembre 2025 est la suivante :

Membres	Fonction	Date de première nomination	Date d'échéance de mandat
Madame Kawtar JOHRATI	Présidente Administrateur indépendant	AGM du 05/12/2024	2030 - AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2029
Monsieur Mohamed ABOUMEJD	Membre Administrateur non-Exécutif	AGM du 05/12/2024	2030 - AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2029
Monsieur German CHAPARRO	Membre Administrateur non-Exécutif	CA de 23/12/2023	2026 - AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025
Monsieur Thomas HUDE	Membre Administrateur non-Exécutif	AGM du 05/12/2024	2030 - AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2029
Madame Lamia RIDA	Membre Administrateur indépendant	AGO du 26/06/2025	2031 - AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2030

Le Comité Stratégie et Performance

Le Comité Stratégie et Performance fait partie intégrante du Conseil d'administration de la société et fonctionne dans le cadre de la gouvernance du Groupe CMT. L'objectif du Comité est de conseiller et de faire des recommandations au Conseil en ce qui concerne la stratégie globale, les politiques d'investissement et de financement au niveau du Groupe CMT. Ce comité a pour mission d'accompagner le Conseil d'Administration dans l'examen, la formulation et le suivi des orientations stratégiques de l'entreprise. Il veille à la cohérence des projets structurants avec la vision à long terme de la société, notamment en matière de développement durable, d'efficacité opérationnelle et de création de valeur.

La Charte du Comité Stratégie et Performance a été adoptée à l'unanimité des membres du Conseil d'Administration du 19 décembre 2025.

Sa composition au 31 décembre 2025 est la suivante :

Membres	Fonction	Date de première nomination	Date d'échéance de mandat
Monsieur Hassan BOULAKNADEL	Administrateur	AGM du 05/12/2024	2030 - AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2029
Monsieur German CHAPARRO	Membre Administrateur non-Exécutif	AGM du 05/12/2024	2026 - AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025
Monsieur Abdellah MOUTTAQI	Directeur Général	CA 06/12/2024	NA

Évolution de la composition du Conseil d'administration et de ses comités

Au cours de l'exercice 2025 les évolutions dans la composition du Conseil d'administration et/ou de ses Comités ont été les suivantes :

	Nomination/Cooptation	Renouvellement	Départ
Conseil d'administration	Mme Lamia RIDA, Administrateur Indépendant (26/06/2025)		
DIRIGEANTS			

Dirigeants au 31 décembre 2025

- Monsieur Abdellah MOUTTAQI : Directeur Général
- Monsieur Nabil NAKHLI : Directeur de la mine
- Madame Houda AL ZEMMOURI : Directrice Juridique
- Monsieur Lyazid ECHCHERKI : Directeur Stratégie
- Monsieur Hatim YOUSSEFI : Directeur Financier

Rémunération des dirigeants

La rémunération annuelle pour les membres du Comité de Direction de CMT pour l'exercice 2025 s'élève à 7,27 MDH.

Mandats des administrateurs dans d'autres sociétés

À la connaissance de CMT, les mandats des administrateurs dans d'autres sociétés sont les suivants :

M. Hassan BOULAKNADAL

Président du Conseil d'administration

Entité	Administrateur / emplois ou fonctions
LESIEUR CRISTAL	(PCA)
CIMR	(Administrateur/PDG)
CIMR ATTADAMOUN	(Administrateur/PDG/ Représentant permanent CIMR)
CIMR IDDIKHAR	(Administrateur/PDG/ Représentant permanent CIMR)
AJIAL	(Administrateur/PDG/ Représentant permanent CIMR)
RAMICAL	(Administrateur/PDG)
AKILAM	(Administrateur/PDG)
M'OFFICE	(Administrateur/Représentant permanent CIMR)
NEJMA	(Administrateur Unique/Représentant permanent CIMR)
LARBEL	(Gérant)
CIMR FONCIA	(Gérant)
COSUMAR	(Administrateur)
CREDIT IMMOBILIER ET HOTELIER	(Administrateur indépendant)
H PARTNERS	(Membre du conseil de Surveillance)
AFMA	(Représentant permanent de la CIMR)
AL MADA HOLDING	(Représentant permanent de la CIMR)
AL MADA VENTURES	(Administrateur)
ALHIF	(Membre Comité de Surveillance)
A6 IMMOBILIER	(Représentant permanent de la CIMR)
BANQUE CENTRALE POPULAIRE	(Administrateur/Représentant permanent de la CIMR)
BRASSERIES DU MAROC	(Administrateur/Représentant permanent de la CIMR)
CFG BANK	(Administrateur/Représentant permanent de la CIMR)
CHENE CAPITAL	(Administrateur/Représentant permanent de la CIMR)
EQDOM	(Administrateur/Représentant permanent de la CIMR)
GENERATION PERFORMANCE	(PCA)
LAFARGE HOLCIM MAROC	(Administrateur/Représentant permanent de la CIMR)
RISMA	(Membre Conseil de Surveillance/Représentant permanent de la CIMR)
RANILA	(Administrateur Unique/Représentant permanent CIMR)
SOCIETE DE SEL DE MOHAMMEDIA	(Administrateur/Représentant permanent de la CIMR)
SOMED	(Administrateur/Représentant permanent de la CIMR)
AM INVEST MOROCCO	(Représentant permanent de la CIMR)
AUTO HALL	(Administrateur)
SAPINO	(Administrateur/Représentant permanent de la CIMR)
CENTURIS (Représentant permanent de la CIMR)	(Administrateur/Représentant permanent de la CIMR)
CIMR IMMO PREMIUM	(PCA/Représentant permanent de la CIMR)
CIMR INVEST IMMO	(PCA/Représentant permanent de la CIMR)
CDV PATRIMOINE	(Administrateur/Représentant permanent de la CIMR)
CIMR PATRIMOINE	(PCA/Représentant permanent de la CIMR)
CIMR PREVOYANCE	(Administrateur/PDG/Représentant permanent CIMR)
CIMR TRESO PLUS	(Administrateur/PDG/Représentant permanent CIMR)
CDV PROMOTION	(Administrateur/Représentant permanent de la CIMR)
OPCI AVENIR PATRIMOINE SECURITE	(Administrateur/Représentant permanent de la CIMR)
OPCI EDUCAPITAL	(Administrateur/Représentant permanent de la CIMR)
PASTEUR	(Administrateur Unique/Représentant permanent CIMR)
TOURISM PROPERTY MOROCCO	(Administrateur)

M. German CHAPARRO

Administrateur non exécutif

Entité	Administrateur / emplois ou fonctions
OSEAD MAROC MINING	(Administrateur)
OSEAD GESTION	(Administrateur)

Mme Kawtar JOHRATI

Administrateur indépendant

Entité	Administrateur / emplois ou fonctions
JK ADVISORY	(Gérante)
DIANA HOLDING	(Administrateur indépendant / Présidente du Comité Audit et Risque, membre du CNRG et CSI)
LES DOMAINES DE ZNIBER	(Administrateur indépendant / Présidente du Comité Audit et Risque, membre du CNRG et CSI)
SOREC	(Administrateur indépendant)
ITHMAR CAPITAL	(Administrateur indépendant / Présidente du Comité Audit et Risque, membre du CNRG et CSI)
CAISSE MAROCAINE DE RETRAITES	(Présidente du Comité allocation d'Actifs)

M. Mohamed ABOUMEJD, représentant permanent de la CIMR

Administrateur non exécutif

Entité	Administrateur / emplois ou fonctions
JORF FERTILIZERS COMPANY V	(Représentant permanent de CIMR)
CIMENTS DU MAROC	(Représentant permanent de la CIMR)
IMC	(Représentant permanent de la CIMR)
TANGER MED ZONE	(Représentant permanent de la CIMR)
RAMICAL	(Représentant permanent de la CIMR)
AKWA AFRICA	(Représentant permanent de la CIMR)
OLEA CAPITAL FUND	(Représentant permanent de LARBEL)
OLEA TRADING	(Représentant permanent de LARBEL)
OLEA CAPITAL SLE BERTIN	(Représentant permanent de LARBEL)
OLEA CAPITAL SOCIETE CENTRALE D'EXPLOITATION	(Représentant permanent de LARBEL)
OLEA CAPITAL SLE III	(Représentant permanent de LARBEL)
OLEA CAPITAL SLE II	(Représentant permanent de LARBEL)
OLEA CAPITAL SLE I	(Représentant permanent de LARBEL)
UPLINE VENTURES	(Représentant permanent de LARBEL)
SICAV CIMR IDDIKHAR	(Représentant permanent de LARBEL)
SICAV CIMR ATTADAMOUN	(Représentant permanent de LARBEL)
SICAV CIMR AJIAL	(Représentant permanent de LARBEL)
AL INAACH	(Représentant permanent de LARBEL)
CIMR IMMO PREMIUM	(Représentant permanent de LARBEL)
CIMR INVEST IMMO	(Représentant permanent de LARBEL)
CIMR PATRIMOINE	(Représentant permanent de LARBEL)
CIMR PREVOYANCE	(Représentant permanent de LARBEL)
CIMR TRESO PLUS	(Représentant permanent de LARBEL)
COSUMAR	(Représentant permanent de CIMR)
GENERATION PERFORMANCE	(Représentant permanent de CIMR)
IMMORENTE	(Représentant permanent de CIMR)

M. Thomas HUDE

Administrateur non exécutif

Entité	Administrateur / emplois ou fonctions
MAYDANE REAL ESTATE	(Administrateur)
STERLINGCAPITAL	(Administrateur)
CARRE AXA	(Administrateur)
FONDS DEDIES AXA	(Administrateur)
AXA CREDIT	(Administrateur)
IMMORENTE INVEST	(Administrateur)

Mme Lamia RIDA

Administrateur indépendant

Entité	Administrateur / emplois ou fonctions
SOFAC	(Administrateur indépendant & président du comité d'audit)
CASH PLUS	(Administrateur indépendant & président du Comité d'audit et des risques et membre du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance)
DOUJA PROMOTION GROUPE ADDOHA	Administrateur indépendant & Président du Comité d'audit et des risques
LR ADVISORY	Gérante

Informations aux actionnaires relatives à l'exercice 2025

En conformité avec les exigences réglementaires, CMT informe régulièrement ses actionnaires via son site internet où se trouvent toutes les publications légales requises pour une société cotée en bourse.

Les statuts de CMT prévoient la possibilité pour les actionnaires de participer aux réunions des Assemblées Générales par visioconférence.

Droits d'information des actionnaires

Les actionnaires jouissent des droits d'information qui leur sont conférés par la loi et les statuts de la société.

Tout actionnaire a le droit de prendre connaissance au siège social, dans les délais impartis par la loi, des documents suivants :

- ◆ L'ordre du jour de l'assemblée ;
- ◆ Le texte et l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés par le Conseil d'administration et, le cas échéant, par les actionnaires ;
- ◆ La liste des administrateurs au Conseil d'administration ;
- ◆ L'inventaire, les états de synthèse de l'exercice écoulé, arrêtés par le Conseil d'administration ;
- ◆ Le rapport de gestion du Conseil d'administration soumis à l'assemblée ;
- ◆ Le rapport des Commissaires aux Comptes soumis à l'assemblée et le rapport spécial sur les conventions réglementées ;
- ◆ Le projet d'affectation des résultats ;
- ◆ La liste prévue au deuxième alinéa de l'article 57 de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée ;
- ◆ La liste des conventions réglementées.

Par ailleurs, tout actionnaire peut obtenir à ses frais une copie desdites conventions.

À compter de la convocation de toute assemblée, ordinaire ou extraordinaire, générale ou spéciale, tout actionnaire a le droit, pendant les quinze jours qui précèdent la date de la réunion, de prendre connaissance au siège social du texte des projets de résolutions, du rapport du Conseil d'administration et, le cas échéant, du rapport des Commissaires aux Comptes.

Pendant cette même période, tout actionnaire a le droit d'obtenir la liste des actionnaires avec l'indication du nombre et de la catégorie d'actions dont chaque actionnaire est titulaire.

Tout actionnaire a également le droit, à tout moment, d'obtenir communication des documents sociaux visés à l'article 141 de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes concernant les trois derniers exercices, ainsi que des procès-verbaux et feuilles de présence des assemblées générales tenues au cours de ces exercices.

Par ailleurs, la société publie dans un journal d'annonces légales, en même temps que l'avis de convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle, les états de synthèse relatifs à l'exercice écoulé, établis conformément à la législation en vigueur, en précisant s'ils ont été vérifiés par les commissaires aux comptes.

Par ailleurs, l'entreprise a publié ses informations financières au cours de l'année 2025 selon le calendrier suivant :

Communiqué de presse relatif aux indicateurs du 4 ^{ème} trimestre 2024	28/02/2025
Communiqué de presse relatif aux résultats financiers 2024	28/03/2025
Résultats financiers 2024 et communiqué de presse RFA 2024	30/04/2025
Communiqué de presse relatif aux indicateurs du 1 ^{er} trimestre 2025	30/05/2025
Communiqué de presse relatif à la révision du taux facial des obligations à taux révisable non cotées de la tranche B (EO du 14/06/21)	10/06/2025
Communiqué de presse post AGO du 26 juin 2025	30/06/2025
Communiqué de presse relatif aux indicateurs du 2 ^{ème} trimestre 2025	28/08/2025
Résultats financiers du 1 ^{er} semestre 2025	19/09/2025

L'ensemble de ces publications est disponible sur le site internet de CMT : <https://www.cmt.ma/investisseurs/>

État des honoraires versés aux contrôleurs de comptes

En dirhams	COOPERS AUDIT MAROC					
	Montant/Année			Pourcentage/Année		
	2025	2024	2023	2025	2024	2023
Commissariat aux Comptes, Certification, Examen des comptes individuels et consolidés	250 000	250 000	175 000	61%	61%	52%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes						
Émetteur						
Filiales	80 000	80 000		20%	20%	
Sous-total	330 000	330 000	175 000	80%	80%	52%
Autres prestations rendues	80 000	80 000	160 000	20%	20%	48%
Autres						
Sous-total	80 000	80 000	160 000	20%	20%	48%
Total Général	410 000	410 000	335 000	100%	100%	100%

En dirhams	Deloitte					
	Montant/Année			Pourcentage/Année		
	2025	2024	2023	2025	2024	2023
Commissariat aux Comptes, Certification, Examen des comptes individuels et consolidés	407 000	300 000	300 000	84%	67%	57%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes						
Émetteur						
Filiales						
Sous-total	407 000	300 000	300 000	84%	67%	57%
Autres prestations rendues	80 000	80 000	160 000	16%	18%	30%
Autres						
Sous-total	80 000	150 000	230 000	16%	33%	43%
Total Général	487 000	450 000	530 000	100%	100%	100%

Comptes sociaux	76
Comptes consolidés	112
Rapport des CAC	126
Rapports de gestion	130



Comptes Annuels & Rapports

**COMPTES
SOCIAUX**

ANAT

Comptes sociaux

BILAN ACTIF

DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

	EXERCICE			EXERCICE PRÉCÉDENT
	Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net
(En dirhams)				
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS → [A]	24 609 772,14	24 587 772,14	22 000,00	2 374 000,00
Frais préliminaires				
Charges à répartir sur plusieurs exercices	24 609 772,14	24 587 772,14	22 000,00	2 374 000,00
Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES → [B]	235 397 545,03	162 144 361,39	73 253 183,64	47 196 742,46
Immobilisations en Recherche et Dev.	154 218 826,24	153 260 488,57	958 337,67	1 024 133,67
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	10 306 618,49	8 883 872,82	1 422 745,67	1 659 951,59
Fonds commercial	60 000,00		60 000,00	60 000,00
Autres immobilisations incorporelles	70 812 100,30		70 812 100,30	44 452 657,20
IMMOBILISATIONS CORPORELLES → [C]	1 195 452 679,92	678 905 258,88	516 547 421,04	497 650 497,25
Terrains	3 518 649,00	76 730,83	3 441 918,17	3 055 720,00
Constructions	511 407 028,27	311 792 353,12	199 614 675,15	94 825 633,79
Installations techniques, matériel et outillage	383 316 517,38	259 883 598,22	123 432 919,16	39 069 338,26
Matériel de transport	118 737 039,20	102 049 120,30	16 687 918,90	2 987 439,97
Mobilier, Mat. de bureau, Aménag. Divers	7 131 144,14	5 103 456,41	2 027 687,73	1 170 834,39
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours	171 342 301,93		171 342 301,93	356 541 530,84
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES → [D]	702 535 017,15	203 821 901,95	498 713 115,20	519 419 764,94
Prêts immobilisés	311 878 800,20		311 878 800,20	311 878 800,20
Autres créances financières	12 156 005,62	9 644 222,16	2 511 783,46	2 218 433,20
Titres de participation	378 491 911,33	194 177 679,79	184 314 231,54	205 314 231,54
Autres titres immobilisés	8 300,00		8 300,00	8 300,00
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF → [E]				
Diminution des créances immobilisées				
Augmentations des dettes de financement				
TOTAL (A+B+C+D+E)	2 157 995 014,24	1 069 459 294,36	1 088 535 719,88	1 066 641 004,65
STOCKS → [F]	106 646 714,30	21 468 034,26	85 178 680,04	51 557 319,45
Marchandises				
Matières et fournitures consommables	68 093 533,43	21 468 034,26	46 625 499,17	39 618 211,84
Produits en cours				
Produits intermédiaires et produits résiduels	492 355,93		492 355,93	427 491,96
Produits finis	38 060 824,94		38 060 824,94	11 511 615,65
CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT → [G]	577 344 978,02	1 902 131,26	575 442 846,76	435 548 231,72
Fournis. débiteurs, avances et acomptes	11 841 970,42		11 841 970,42	3 411 251,97
Clients et comptes rattachés	311 992 806,91	781 214,26	311 211 592,65	319 264 820,49
Personnel	1 640 141,25		1 640 141,25	1 378 004,11
État	179 102 199,30		179 102 199,30	67 432 172,76
Comptes d'associés	52 054 437,50		52 054 437,50	36 592 625,00
Autres débiteurs	19 564 903,08	1 120 917,00	18 443 986,08	7 083 735,68
Comptes de régularisation- Actif	1 148 519,56		1 148 519,56	385 621,71
Titres valeurs de placement → [H]				
Écarts de conversion actif → [I]				
Éléments circulants	3 388 415,68		3 388 415,68	7 803 869,08
TOTAL II (F+G+H+I)	687 380 108,00	23 370 165,52	664 009 942,48	494 909 420,25
Trésorerie-Actif	23 347 228,49		23 347 228,49	26 720 191,76
Chèques et valeurs à encaisser	4 374,60		4 374,60	0,24
Banques, T.G et C.C.P	23 299 327,70		23 299 327,70	26 653 054,59
CAISSE, RÉGIE D'AVANCES ET ACCRÉDITIFS	43 526,19		43 526,19	67 136,93
TOTAL III	23 347 228,49		23 347 228,49	26 720 191,76
TOTAL GÉNÉRAL I+II+III	2 868 722 350,73	1 092 829 459,88	1 775 892 890,85	1 588 270 616,66

BILAN PASSIF

DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
(En dirhams)		
CAPITAUX PROPRES	898 404 885,10	695 005 807,17
Capital social ou personnel (1)	168 123 300,00	168 123 300,00
Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé		
Capital appelé	168 123 300,00	168 123 300,00
Dont versé	168 123 300,00	168 123 300,00
Prime d'émission, de fusion, d'apport	225 666 999,00	225 666 999,00
Écarts de réévaluation		
Réserve légale	16 812 330,00	16 812 330,00
Autres réserves	113 013 980,00	113 013 980,00
Report à nouveau (2)	171 389 198,17	185 449 535,89
Résultat en instance d'affectation		
Résultat net de l'exercice (2)	203 399 077,93	-14 060 337,72
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (A)	898 404 885,10	695 005 807,17
Capitaux propres assimilés (B)		
Subvention d'investissement		
Provisions réglementées		
DETTES DE FINANCEMENT (C)	136 977 960,27	197 823 657,59
Emprunts obligataires	50 000 000,00	100 000 000,00
Autres dettes de financement	86 977 960,27	97 823 657,59
Provisions durables pour risques et charges (D)	185 758 906,60	183 585 602,94
Provisions pour risques	144 569 629,67	143 535 713,97
Provisions pour charges	41 189 276,93	40 049 888,97
Écarts de conversion-passif (E)		
Augmentation des créances immobilisées		
Diminution des dettes de financement		
TOTAL I (A+B+C+D+E)	1 221 141 751,97	1 076 415 067,70
Dettes du passif circulant (F)	391 515 620,18	263 980 560,60
Fournisseurs et comptes rattachés	79 776 067,26	66 014 659,03
Clients créditeurs, avances et acomptes	4 116 219,51	2 598 884,96
Personnel	11 236 771,63	12 426 373,22
Organismes sociaux	3 835 772,91	5 434 381,84
État	143 999 683,42	21 702 380,44
Comptes d'associés	2 632,22	2 632,22
Autres créanciers	147 577 933,34	153 000 213,54
Comptes de régularisation passif	970 539,89	2 801 035,35
Autres provisions pour risques et charges (G)	140 061 312,48	118 819 774,63
Écarts de conversion - passif (Éléments circulants) (H)	10 505,13	2 275 605,39
TOTAL II (F+G+H)	531 587 437,79	385 075 940,62
Trésorerie passif	23 163 701,09	126 779 608,34
Crédits d'escompte		
Crédits de trésorerie		73 772 768,62
Banques (Soldes créditeurs)	23 163 701,09	53 006 839,72
TOTAL III	23 163 701,09	126 779 608,34
TOTAL GÉNÉRAL I+II+III	1 775 892 890,85	1 588 270 616,66

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES) (En dirhams)

EXERCICE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

DÉSIGNATION	OPÉRATIONS		TOTALS DE L'EXERCICE	TOTALS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT
	Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents		
	1	2		
PRODUITS D'EXPLOITATION	743 816 926,08	1 071 296,09	744 888 222,17	613 751 796,09
Ventes de marchandises (en l'état)				
Ventes de biens et services produits	690 138 129,04	1 071 296,09	691 209 425,13	586 946 432,16
Chiffres d'affaires	690 138 129,04	1 071 296,09	691 209 425,13	586 946 432,16
Variation de stocks de produits (1)	26 614 073,26		26 614 073,26	2 720 578,24
I Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	18 578 870,28		18 578 870,28	23 235 940,54
Subventions d'exploitation				
Autres produits d'exploitation				
Reprises d'exploitation : transferts de charges	8 485 853,50		8 485 853,50	848 845,15
Total I	743 816 926,08	1 071 296,09	744 888 222,17	613 751 796,09
CHARGES D'EXPLOITATION	351 136 695,08	184 627,51	351 321 322,59	327 713 900,19
Achats revendus (2) de marchandises				
Achats consommés (2) de matières et fournitures	153 391 016,91		153 391 016,91	146 873 112,39
Autres charges externes	81 213 469,05	184 627,51	81 398 096,56	65 934 099,87
II Impôts et taxes	1 662 959,57		1 662 959,57	2 722 298,60
Charges de personnel	73 404 442,53		73 404 442,53	64 248 416,27
Autres charges d'exploitation	1 800 000,00		1 800 000,00	10 400 000,04
Dotations d'exploitation	39 664 807,02		39 664 807,02	37 535 973,02
Total II	351 136 695,08	184 627,51	351 321 322,59	327 713 900,19
III RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	392 680 231,00	886 668,58	393 566 899,58	286 037 895,90
PRODUITS FINANCIERS	28 370 726,63		28 370 726,63	30 386 334,41
Produits des titres de partic. et autres titres immobilisés	2 000,00		2 000,00	1 500,00
IV Gains de change	3 279 926,95		3 279 926,95	3 400 986,65
Intérêts et autres produits financiers	17 284 930,60		17 284 930,60	20 191 888,88
Reprises financières : transfert de charges	7 803 869,08		7 803 869,08	6 791 958,88
Total IV	28 370 726,63		28 370 726,63	30 386 334,41
CHARGES FINANCIÈRES	53 450 948,71		53 450 948,71	86 633 866,81
Charges d'intérêts	12 278 914,40		12 278 914,40	25 805 859,68
Pertes de change	16 783 618,63		16 783 618,63	3 744 138,05
V Autres charges financières				
Dotations financières	24 388 415,68		24 388 415,68	57 083 869,08
Total V	53 450 948,71		53 450 948,71	86 633 866,81
VI RÉSULTAT FINANCIER (IV-V)	-25 080 222,08		-25 080 222,08	-56 247 532,40
VII RÉSULTAT COURANT (III+VI)	367 600 008,92	886 668,58	368 486 677,50	229 790 363,50

EXPLOITATION

FINANCIER

1) Variation de stocks : Stock final - Stock initial : Augmentation(+); Diminution(-)
2) Achats revendus ou achats consommés : Achats - variation de stock.

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES) (SUITE) (En dirhams)

EXERCICE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

DÉSIGNATION	Opérations		TOTALS DE L'EXERCICE	TOTALS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT
	Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents		
	1	2		
VII RÉSULTAT COURANT (III+VI)	367 600 008,92	886 668,58	368 486 677,50	229 790 363,50
PRODUITS NON COURANTS	2 019 993,84		2 019 993,84	5 362 900,36
Produits des cessions d'immobilisations				1 000 000,00
Subventions d'équilibre				
VIII Reprises sur subventions d'investissement				
Autres produits non courants	687 029,54		687 029,54	929 303,60
Reprises non courantes ; transferts de charges	1 332 964,30		1 332 964,30	3 433 596,76
Total VIII	2 019 993,84		2 019 993,84	5 362 900,36
CHARGES NON COURANTES	45 469 285,41		45 469 285,41	169 415 350,58
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées				
Subventions accordées				
IX Autres charges non courantes	18 598 522,20		18 598 522,20	16 555 321,45
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	26 870 763,21		26 870 763,21	152 860 029,13
Total IX	45 469 285,41		45 469 285,41	169 415 350,58
X RÉSULTAT NON COURANT (VIII-IX)	-43 449 291,57		-43 449 291,57	-164 052 450,22
XI RÉSULTAT AVANT IMPÔTS (VII+X)	324 150 717,35	886 668,58	325 037 385,93	65 737 913,28
XII IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	121 638 308,00		121 638 308,00	79 798 251,00
XIII RÉSULTAT NET (XI-XII)	202 512 409,35	886 668,58	203 399 077,93	-14 060 337,72
XIV TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VII)	774 207 646,55	1 071 296,09	775 278 942,64	649 501 030,86
XV TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XIII)	571 695 237,20	184 627,51	571 879 864,71	663 561 368,58
XVI RÉSULTAT NET (total des produits - total des charges)	202 512 409,35	886 668,58	203 399 077,93	-14 060 337,72

NON COURANT

ÉTAT DES SOLDES DE GESTION (E.S.G)

DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

	DÉSIGNATION	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
1	Ventes de Marchandises (en l'état)		
2	- Achats revendus de marchandises		
I	= MARGE BRUTES VENTES EN L'ÉTAT		
	+ PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5)	736 402 368,67	612 902 950,94
3	Ventes de biens et services produits	691 209 425,13	586 946 432,16
4	Variation des stocks produits	26 614 073,26	2 720 578,24
5	Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	18 578 870,28	23 235 940,54
	- CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE (6+7)	234 789 113,47	212 807 212,26
6	Achats consommés de matières et fournitures	153 391 016,91	146 873 112,39
7	Autres charges externes	81 398 096,56	65 934 099,87
	= VALEUR AJOUTÉE (I+II+III)	501 613 255,20	400 095 738,68
8	+ Subventions d'exploitation		
9	- Impôts et taxes	1 662 959,57	2 722 298,60
10	- Charges de personnel	73 404 442,53	64 248 416,27
	= EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION (E.B.E) OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (IBE)	426 545 853,10	333 125 023,81
11	+ Autres produits d'exploitation		
12	- Autres charges d'exploitation	1 800 000,00	10 400 000,04
13	+ Reprises d'exploitation, transferts de charges	8 485 853,50	848 845,15
14	- Dotations d'exploitation	39 664 807,02	37 535 973,02
VI	= RÉSULTAT D'EXPLOITATION (+ou-)	393 566 899,58	286 037 895,90
VII	+ RÉSULTAT FINANCIER	-25 080 222,08	-56 247 532,40
VIII	= RÉSULTAT COURANT (+ou-)	368 486 677,50	229 790 363,50
	+ RÉSULTAT NON COURANT	-43 449 291,57	-164 052 450,22
IX	15 - Impôts sur les résultats	121 638 308,00	79 798 251,00
X	= RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	203 399 077,93	-14 060 337,72

- TABLEAU DE FORMATION DES RÉSULTATS (T.F.R)

1	Résultat net de l'exercice	203 399 077,93	-14 060 337,72
	Bénéfice +	203 399 077,93	
	Perte -		14 060 337,72
2	+ Dotations d'exploitation (1)	39 607 207,02	37 478 373,02
3	+ Dotations financières (1)	21 000 000,00	49 280 000,00
4	+ Dotations non courantes (1)	1 213 771,96	102 848 682,27
5	- Reprises d'exploitation (2)		
6	- Reprises financières (2)		
7	- Reprises non courantes (2)	1 332 964,30	3 433 596,76
8	- Produits des cessions d'immobilisation		1 000 000,00
9	+ Valeurs nettes d'amortissements et des immobilisations cédées		
	CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F)	263 887 092,61	171 113 120,81
I	10 - Distributions de bénéfices		
II	= AUTOFINANCEMENT	263 887 092,61	171 113 120,81

(1) À l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie.

(2) À l'exclusion des reprises relatives aux actifs circulants et à la trésorerie.

(3) Y compris reprises sur subventions d'investissements.

TABLEAU DE FINANCEMENT (MODÈLE NORMAL)

Exercice DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

I. SYNTHÈSES DES MASSES DU BILAN	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT	Emplois	Ressources
	b	a	c	d
Financement permanent	1 221 141 751,97	1 076 415 067,70		144 726 684,27
Moins actif immobilisé	1 088 535 719,88	1 066 641 004,65	21 894 715,23	
= FONDS DE ROULEMENT FONCTIONNEL (1-2) (A)	132 606 032,09	9 774 063,05		122 831 969,04
Actif circulant	663 309 901,15	494 210 490,23	169 099 410,92	
Moins Passif circulant	530 887 396,46	384 377 010,60		146 510 385,86
= BESOINS DE FINANCEMENT GLOBAL (4-5) (B)	132 422 504,69	109 833 479,63	22 589 025,06	
TRÉSORERIE NETTE (ACTIF - PASSIF) A - B	183 527,40	-100 059 416,58	100 242 943,98	

II. EMPLOIS ET RESSOURCES	EXERCICE		EXERCICE PRÉCÉDENT	
	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources

I. RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE

AUTOFINANCEMENT (A)		263 887 092,61		171 113 120,81
+ Capacité d'autofinancement		263 887 092,61		171 113 120,81
- Distributions de bénéfices				
CESSIONS ET RÉDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS (B)				13 378 000,00
+ Cessions d'immobilisations incorporelles				
+ Cessions d'immobilisations corporelles				1 000 000,00
+ Cessions d'immobilisations financières				
+ Récupérations sur créances immobilisées				12 378 000,00
AUGMENTATIONS DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILÉS (C)				
+ Augmentations de capital, apports				
+ Subvention d'investissement				
AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (D) (nettes de primes de remboursement)				53 062 065,23
TOTAL I. RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)				

II. EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE

ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOBILISATIONS (E)	80 209 426,25		107 970 597,54	
+ Acquisitions d'immobilisations incorporelles	26 359 443,10		23 044 464,88	
+ Acquisitions d'immobilisations corporelles	53 556 632,89		84 926 132,66	
+ Acquisitions d'immobilisations financières	293 350,26			
+ Augmentation des créances immobilisées				
REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F)				
REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT (G)	60 845 697,32		60 196 484,39	
EMPLOIS EN NON VALEURS (H)				
TOTAL II. EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)	141 055 123,57		168 167 081,93	
III. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B.F.G)	22 589 025,06			25 326 035,78
IV. VARIATION DE LA TRÉSORERIE	100 242 943,98		94 712 139,89	
TOTAL GÉNÉRAL	263 887 092,61	263 887 092,61	262 879 221,82	262 879 221,82

A1. PRINCIPALES MÉTHODES D'ÉVALUATION SPÉCIFIQUES DE L'ENTREPRISE

I- ACTIF IMMOBILISÉ

A- Évaluation à l'entrée

1- Immobilisations en non valeurs

Les immobilisations en non-valeurs sont traitées selon les règles habituelles du CGNC.

En 2025, les immobilisations en non-valeurs se composent essentiellement de :

- Frais d'émission de l'emprunt obligataire et don COVID
- Frais des grosses réparations à répartir sur plusieurs exercices ainsi que les redevances réserves.

2- Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se composent de :

I.A.2.1. Immobilisations en recherches - développement

À partir de l'exercice 2023, la CMT procède à l'activation des frais de recherche et développement en immobilisations incorporelles au lieu de leur constatation en charges de l'exercice.

Il s'agit de travaux miniers structurels, réalisés sur plusieurs exercices, déterminant la minéralisation des gisements de la zone Tighza. Une étude sur la détermination de la démarche d'activation des frais de recherche et de développement sera réalisée courant l'exercice 2026, en conformité avec une procédure en cours d'élaboration. Les impacts de reclassement éventuels seront inscrits dans les comptes à partir de l'exercice 2026.

I.A.2.2. Brevets, marques, droits et valeurs similaires :

Ce chapitre se constitue de :

- Coût d'acquisition des logiciels informatiques.
- Coût d'acquisition des domaines miniers.
- Coût d'acquisition de divers permis de recherche.

Les dépenses sont comptabilisées sur la base des prix d'acquisition.

I.A.2.3. Fonds commercial :

Représenté par le droit au bail d'un local à usage de dépôt de matériel comptabilisé à son coût d'acquisition historique et ne faisant pas l'objet d'amortissement.

I.A.2.4. Immobilisations en cours :

Les immobilisations en cours sont comptabilisées au prix d'achat hors TVA pour des travaux sous traités, et au prix de revient, pour les travaux produits par l'entreprise pour elle-même.

3- Immobilisations corporelles

- Les immobilisations acquises localement sont comptabilisées à leur prix d'achat hors taxes récupérables.
- Les immobilisations importées sont comptabilisées à leur prix d'achat en devises converti au cours de la DUM majoré des frais d'approche hors taxes récupérables.
- Les immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même sont valorisées au coût direct tiré de la comptabilité analytique à l'exclusion de toute quote-part de frais de siège ou frais administratifs.
- Les immobilisations en cours sont comptabilisées à leur prix d'achat hors TVA.
- Les immobilisations acquises gratuitement sont évaluées à leur valeur vénale.

4- Immobilisations financières

Elles se composent des rubriques suivantes :

- Prêts au personnel pour l'accession à la propriété.
- Prêts aux filiales et aux associés.
- Dépôts et cautionnements.
- Titres de participations.

Elles sont valorisées comme suit :

- Les prêts au personnel sont comptabilisés au nominal. Le principal inclus dans les échéances périodiques est déduit au fur et à mesure des remboursements.
- Les prêts aux filiales et à la société mère sont également comptabilisés au nominal.
- Les dépôts et cautionnements sont comptabilisés selon les montants versés en principal.
- Les titres de participations sont comptabilisés à leur prix d'achat ou à la valeur de souscription.

B- Corrections des valeurs

1- Méthodes d'amortissements

- Les immobilisations en non-valeurs sont amorties de manière linéaire sur cinq ans selon les principes du CGNC.
- Les logiciels informatiques sont amortis au taux linéaire de 20 % à compter de leur mise en service.
- Les coûts d'acquisitions des domaines miniers sont amortis de manière linéaire au taux de 5%.

• Grille d'amortissement des immobilisations corporelles :

Système d'amortissement : Linéaire

Taux applicables :

- * Terrains 0%
- * Bâtiments industriels 5%
- * Bâtiments administratifs 5%
- * Bâtiments légers 10%
- * Bâtiments à usage de logement 5%
- * Travaux miniers d'ossature 5%
- * Creusement de puits d'accès 5%
- * Galerie, cheminées, Armement et Chevalement Puits 10%
- * Matériel industriel (Lourd) 16,67%
- * Matériel industriel (Léger) 10%
- * Matériel de transport (Lourd) 16,67%
- * Matériel de transport (Léger) 25%
- * Petits outillages 33.33%
- * Matériel et mobilier de bureau 10%
- * Matériel informatique 20%

2- Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation

I.B.2.1. Provision pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Non applicables

I.B.2.2. Provision pour dépréciation des immobilisations financières

- Les dépréciations des prêts aux filiales sont estimées après analyse de la situation financière de la filiale et des possibilités de récupération.
- Les dépréciations des titres de participations sont évaluées sur la base des situations nettes à la fin de l'exercice et de l'appréciation de la valeur des sociétés concernées.

3- Méthodes de détermination des écarts de Conversion - Actif

Les créances de l'actif circulant et les dettes du passif circulant sont converties et comptabilisées en dirhams sur la base du dernier cours de change connu à la clôture de l'exercice.

II- ACTIF CIRCULANT

A- Évaluation à l'entrée

1- Stocks

Composition :

- ◆ Pièces de rechange,
- ◆ Consommables,
- ◆ Minerai tout-venant (brut),
- ◆ Minerai marchand (concentré de plomb et de zinc),

Règles d'évaluation :

- ◆ Les pièces de rechange et consommables stockées au magasin sont valorisées au prix de revient moyen pondéré.
- ◆ Le minerai tout-venant est valorisé mensuellement au coût total de production à l'exception des frais de la laverie pour le traitement des minerais, et des frais généraux du siège social.
- ◆ Le minerai marchand (concentré de Plomb, de Zinc) est valorisé mensuellement au Prix de Revient moyen pondéré à l'exclusion des frais du siège social, des frais financiers et de la sous activité s'il y a lieu.

2- Créances

Créances sur ventes de minerai

Le chiffre d'affaires de la société CMT est basé sur une facturation provisoire qui est régularisée dès que tous les éléments définitifs constituant le prix sont connus (cotation des métaux et teneurs).

Les ventes de minerai font l'objet d'une facturation provisoire sur la base des éléments du contrat, à savoir les cours métaux du jour du départ navire et les teneurs provisoires issues du laboratoire CMT.

La comptabilisation des factures provisoires s'effectue courant le mois de réalisation de l'expédition au cours de change figurant sur de la déclaration DUM de l'opération d'exportation de minerais. Le cours DUM reste valable pour les factures réestimées et les factures définitives. La différence avec le cours de rapatriement constitue une perte ou gain de change.

A la date de l'arrêté comptable, semestriel ou annuel, et en l'absence d'une facturation définitive, en tenant compte du principe de prudence, une réestimation des factures provisoires est établie selon les informations disponibles. Elles sont comptabilisées au cours des métaux à la date de clôture et les moyennes des teneurs CMT & client parvenu jusqu'en date du 31 janvier, ou au 31 juillet pour l'arrêté comptable semestriel.

Une fois tous les éléments constitutifs du prix de vente sont connus, la facture définitive est établie et comptabilisée sur la base des cours moyens de la période de cotation contractuelle et les teneurs approuvés par les deux parties sauf cas d'arbitrage.

Couverture sur ventes de minerai

Dans le cadre de son activité commercial, la société contracte des instruments financiers du type SWAP ou SWAP participatif avec les banques AWB et BMCE.

Ces SWAP couvrent contre une chute brutale des cours de minerais, ou au contraire, obligent la société à payer aux banques le reliquat si les cours sont en hausse, et ce, sur la base d'une quantité sous-jacente prédéfinie par les deux parties et d'un cours sous-jacent.

Autres créances :

Les autres créances de l'actif circulant sont comptabilisées à leur valeur nominale.

3- Titres et valeurs de placement

Les valeurs de placement constituées de D.A.T. et de placements monétaires sont valorisées à leur prix de souscription.

B- Correction des valeurs

1- Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation

II.B.1.1. Dépréciation des pièces de rechange et consommables

Les articles non mouvementés depuis 5 ans et plus sont intégralement dépréciés.

Certaines pièces de rechange jugées stratégiques peuvent faire exception à cette règle.

Les stocks non réutilisables aux centres de Touissit sont dépréciés en totalité.

II.B.1.2. Dépréciation du minerai marchand

Lorsque le prix de vente est inférieur au prix de revient moyen pondéré, la différence est constatée en dépréciation intégrale avec actualisation de la provision à la clôture de chaque exercice.

II.B.1.3. Dépréciation des créances

Les provisions pour dépréciation des créances clients sont calculées en fonction de la perte probable future.

2- Méthodes de détermination des écarts de Conversion - Actif

Les dettes sont converties au cours de change du dirham au 31 décembre.

Les pertes de change latentes font l'objet d'une dotation aux provisions pour risques et charges.

Les gains de change latent ne sont pas intégrés aux résultats.

III- FINANCEMENT PERMANENT

1- Méthodes de réévaluation

Non applicable.

2- Méthodes d'évaluation des provisions réglementées

Composition :

- Provision pour Fonds Social,

Évaluation

Ces provisions sont calculées selon les dispositions fiscales en vigueur.

3- Dettes de financement permanent

Sont comptabilisées à leur valeur nominale.

4- Méthodes d'évaluation des provisions durables pour risques et charges

- Provisions pour dégâts de terrain :

Il s'agit de provisions constituées pour faire face au risque encouru résultant des éventuels dégâts causés par les sondages réalisés sur les terrains des riverains.

- Provisions pour aide au départ à la retraite :

Principe

La société assure à l'ensemble du personnel à l'occasion de sa mise en retraite une indemnité dite : aide au départ à la retraite (IDR). Le régime de cette prestation est défini par les conventions internes arrêtées avec les représentants du personnel et complétées par des notes de services de la Direction Générale.

L'âge officiel de départ en retraite est fixé à :

55 ans pour le personnel ayant travaillé au moins 5 ans au Fond,

60 ans pour le reste du personnel.

Évaluation

Le mode de calcul de l'IDR diffère selon la catégorie des bénéficiaires et de leur date d'embauche.

L'IDR acquise à la fin de chaque période est évaluée individuellement agent par agent par application de formules propres à sa catégorie. Le calcul concerne l'ensemble du personnel présent en service à la date de clôture.

- Provision pour couverture et reboisement de la digue à stérile :

Elle est constituée pour faire face à la reconstitution des sites à la suite de la fermeture de la mine et à la protection de l'environnement des sites de Touissit et de Tighza.

5- Méthodes de détermination des écarts de Conversion - Passif

Non appliquées.

IV- PASSIF CIRCULANT (Hors trésorerie)

1- Dettes du passif circulant

- Les dettes du passif circulant sont comptabilisées à leur valeur nominale.
- Les dettes étrangères sont actualisées sur la base du dernier cours de change connu à la fin d'année.

2- Méthodes d'évaluation des autres provisions pour risques et charges

Non applicable.

3- Méthodes de détermination des écarts de Conversion - Passif

Non applicable.

V- TRÉSORERIE

1- Trésorerie - Actif

La trésorerie actif est comptabilisée à sa valeur nominale.

2- Trésorerie - Passif

La trésorerie passif est comptabilisée à sa valeur nominale.

3- Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation

Non applicable

VI. RÉSERVES RÉGLEMENTÉES

Elles se composent comme suit :

- Réserve obligatoire d'investissement
Non appliquées.
- Réserve P/Fonds Social

La part de la provision pour reconstitution de gisement destinée à l'alimentation du fonds social est constituée à la clôture de chaque exercice et est employée, dans un délai de 10 mois suivant la date de clôture de cet exercice, à la souscription de bons de Trésor à 12 mois.

La souscription des bons de Trésor est renouvelée à l'échéance de ceux-ci par l'établissement bancaire dépositaire. La Société affecte en fin d'année la provision pour alimentation du fonds social au compte de réserve dit " Fonds Social ".

Ces réserves ne peuvent être ni distribuées, ni incorporées au capital social ou utilisées à résorber totalement ou partiellement le déficit comptable. Par ailleurs, en cas de fermeture de la mine ou de cessation de l'activité de l'entreprise minière, le fonds provenant de la réalisation des bons de Trésor acquis en emploi des sommes imputées en fonds social, doivent être utilisées intégralement pour la couverture des indemnités de licenciement du personnel salarié de l'entreprise. Ces indemnités sont constatées dans les charges spécifiques de l'exercice.

A1 BIS. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE du 01/01/2025 au 31/12/2025

I. INVENTAIRE PHYSIQUE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Courant l'exercice 2024, la société CMT S.A a démarré un inventaire physique des immobilisations corporelles qui s'est poursuivi courant l'exercice 2025, par la vérification des immobilisations inscrites au bilan qui correspondent aux actifs physiquement détenus au niveau de son siège social ainsi que des principaux sites miniers exploités, notamment :

- Signal
- Iguer Oujna
- Sidi Ahmed
- Ighrem Aousser
- L'unité de traitement

Dans ce cadre, la société a capitalisé sur les résultats des travaux d'inventaire physique réalisés au 30 juin 2024, et a lancé de nouveaux travaux d'inventaire physique des immobilisations corporelles, sur la base des états financiers au 31 décembre 2025. Il ressort les résultats suivants :

1- Vérification des immobilisations sur le siège

Sur un total d'immobilisations d'un montant brut de 11 046 KMAD, dont la valeur nette est de 5 041 KMAD, des immobilisations d'un montant brut de 7 697 KMAD (valeur nette de 5 000 KMAD) ont été vérifiées. Par ailleurs, des immobilisations d'un montant brut de 3 349 KMAD (valeur nette de 41 KMAD) ont été révélées inexistantes.

2- Vérification des immobilisations sur le site de Tighza

Immobilisations de surface

Sur un total brut d'immobilisations de 172 207 KMAD, dont la valeur nette est de 14 269 KMAD, des immobilisations d'un montant brut de 122 682 KMAD (valeur nette de 14 269 KMAD) ont été vérifiées, et des immobilisations d'une valeur brute de 28 640 KMAD, totalement amortis, ont été révélées inexistantes. Par ailleurs, des immobilisations d'une valeur brute de 20 885 KMAD, ont été identifiées comme étant obsolètes.

Immobilisations de fond

Sur un total d'immobilisations de valeur brute de 213 780 KMAD (valeur nette de 26 095 KMAD), des immobilisations d'une valeur brute de 159 277 KMAD (valeur nette de 26 095 KMAD) ont été vérifiées, et des immobilisations d'une valeur brute de 42 333 KMAD, totalement amortis ont été révélées inexistantes. Par ailleurs, des immobilisations d'une valeur brute de 12 170 KMAD, ont été identifiées comme étant obsolètes.

Impact des anomalies Identifiés

L'impact total sur le bilan de la valeur brute des immobilisations obsolètes ou révèle inexistantes s'élève à 107 377 KMAD, dont 3 349 KMAD pour le Siège, 49 525 KMAD pour Tighza (surface), et 54 503 KMAD pour Tighza (fond). La valeur nette des immobilisations obsolètes ou révèle inexistantes est de 41 KMAD.

Inventaire physique des constructions (travaux miniers)

Il est à rappeler que les travaux miniers au sein de la société se déclinent en trois catégories principales, selon leur nature et leur traitement comptable :

- Les travaux de recherche et de développement, correspondant aux opérations d'exploration et d'évaluation des ressources, sont généralement comptabilisés en immobilisations incorporelles, au titre des frais de recherche et de développement.
- Les travaux de traçage et d'abattage, liés à l'exploitation courante, sont enregistrés en charges de l'exercice.
- Les travaux d'ossature, comprenant notamment le creusement des puits, des galeries et des cheminées, la réalisation de recoupes, la pose de cintres métalliques, les travaux d'élargissement ainsi que les ouvrages en béton ordinaire et armé, sont comptabilisés en immobilisations corporelles, au niveau des constructions. Cette rubrique inclut également la production immobilisée correspondant aux travaux miniers réalisés en interne par la société.

Exploitation des données topographiques et comptables

La société a procédé à la réalisation de travaux spécifiques relatifs aux travaux miniers comptabilisés au niveau du poste constructions, à travers le recours à un géomètre topographe pour effectuer des mesures des ouvrages miniers et procéder au rapprochement entre les données physiques et les données issues des Fiches d'activation des biens immobilisés dites FABI.

Les travaux du topographe ont permis d'établir notamment un métrage linéaire des ouvrages par puits, une typologie des ouvrages et un état récapitulatif des travaux réalisés par site. Sur la base de son rapport du topographe, les métrages relevés ont été exploités et rapprochés avec les données issues des FABI sur la période 2012–2025, permettant de refléter les travaux miniers effectivement réalisés sur cette période.

Afin d'estimer la valeur des travaux miniers, une analyse des prix unitaires a été réalisée sur la base des factures de creusement des puits, galeries et cheminées des prestataires de travaux miniers. Cette analyse a permis d'examiner l'évolution des prix de creusement, et de déterminer un coût moyen de creusement par unité de mesure, tout ouvrages confondus.

Estimation et analyse des écarts

Sur la base des métrages validés après rapprochement avec les données topographiques et du coût moyen de creusement déterminé, une estimation du montant des travaux miniers immobilisés au 31 décembre 2025 a été réalisée. Cette estimation a ensuite été comparée aux montants comptabilisés par la société.

Le rapprochement fait ressortir un écart négatif de 692 mètres linéaires (environ 3%) entre les métrages reconstitués à partir des FABI et ceux mesurés par le topographe. Cet écart traduit une relative cohérence globale entre les données issues des enregistrements comptables et les mesures réalisées sur site.

Le rapprochement entre la valeur estimée sur la base des FABI est de 79 800 En KMAD et la valeur des constructions concernées ressort une valeur estimée des travaux à 78 426 En KMAD, soit un Écart de 1 374 En KMAD. Cet écart demeure d'ampleur limitée compte tenu des hypothèses d'estimation. Il constitue une base indicative d'analyse, confortée par les investigations complémentaires à venir courant l'exercice 2026 et le renforcement des dispositifs de suivi et de documentation des travaux miniers.

Poursuite des travaux d'inventaire

L'inventaire des immobilisations souterraines étant réalisé par des équipes de CMT indépendantes de la comptabilité, une partie résiduelle restante à inventorier relative aux constructions de surface sera réalisé courant l'exercice 2026.

Par ailleurs, nous n'anticipons pas d'impact significatif sur les comptes au 31 décembre 2025 à la suite de la finalisation de ces travaux d'inventaire

II. ACTIVATION PARTIELLE DU NOUVEAU Puits IGHerm AOUSSAR

La société a procédé à la construction d'un nouveau puits sur le site d'Ighrem Aoussar, au sein du complexe minier de Tighza. Ce projet d'envergure, initié en 2017 vise à sécuriser des niveaux d'extraction de plomb, de zinc et d'argent sur le long terme.

Toutes les dépenses engagées par la société pour la réalisation de cet ouvrage ont été au fur et à mesure constatées en immobilisations corporelles en cours.

Le projet de nouveau puits a été engagé afin de permettre l'accès à cinq nouvelles recettes minières 16, 17, 18, 19 et 20.

La société a commencé à compter du 1^{er} septembre 2025 à extraire du minerai à partir des recettes 16 et 17. Les recettes 18, 19 et 20 ne sont pas encore accessibles ni exploitées au 31 décembre 2025.

En vue de procéder à l'activation partielle des immobilisations corporelles en cours afférentes au nouveau puits au 31 décembre 2025, il a été procédé à l'appréciation et l'évaluation de l'état d'avancement par les équipes techniques. La société a fait recourt à l'analyse par un cabinet externe au regard des dispositions contractuelles et des principes comptables applicables en vue de la mise en exploitation partielle des immobilisations corporelles en cours et la fiabilité de la clé de répartition appliquée.

Les travaux d'analyse sont constitués en :

- La précision du périmètre des ouvrages et équipements concernés par la mise en exploitation partielle du nouveau puits à compter du 1^{er} septembre 2025.
- La justification de l'entrée en amortissement des investissements correspondants, conformément aux principes comptables applicables et à l'utilisation effective des actifs.
- La description de la situation réelle de l'exploitation à la date de mise en service, notamment l'exploitation des recettes 16 et 17 et le caractère non encore exploité des recettes 18 à 20.
- La présentation des éléments techniques du projet (répartition du métrage, taux de réalisation des ouvrages et description des installations et équipements).
- La documentation du programme prévisionnel des travaux et le développement progressif de l'exploitation minière pour la période 2026-2028.

ANALYSE DES DÉPENSES PAR NATURE

Sur un montant total d'investissements de 348 430 KMAD engagés dans le cadre du projet de nouveau puits, l'analyse a conduit à identifier :

- 95 958 KMAD correspondant à des actifs entièrement mis en service et faisant l'objet d'une activation immédiate.
- 105 960 KMAD correspondant à la quote-part activée des dépenses communes nécessaires à l'exploitation des recettes 16 et 17.
- 146 512 KMAD correspondant à la fraction des investissements qui demeure inscrite en immobilisations corporelles en cours, en lien avec les développements destinés aux recettes 18 à 20.

Ces montants regroupent principalement :

- Les travaux de développement des infrastructures minières (creusement de puits, galeries et cheminées),
- Les acquisitions d'équipements industriels lourds,
- Les constructions et bâtiments à usage industriel,
- Les dépenses engagées auprès d'autres fournisseurs dans le cadre des projets en cours.

Ainsi, le montant total des immobilisations reclassées en immobilisations corporelles amortissables au titre de la mise en exploitation partielle du nouveau puits s'élève à 201 918 KMAD, le solde restant maintenu en immobilisations corporelles en cours dans l'attente de la mise en service progressive des niveaux d'exploitation futurs selon le programme prévisionnel des travaux pour la période 2026-2028.

Dépenses relevant d'une activation totale immédiate

Le montant total des dépenses faisant l'objet d'une activation totale au titre de l'exercice 2025 s'élève à 95 958 KMAD.

Compte tenu de la mise en service des recettes 16 et 17, la société a procédé à l'activation de l'intégralité des dépenses engagées relatives à la machine d'extraction. En effet, l'ensemble des coûts supportés dans le cadre de l'acquisition, de l'installation et de la mise en état de fonctionnement de cet équipement contribuent directement à sa capacité à générer des avantages économiques futurs.

Dépenses communes - activation partielle

L'activation partielle des dépenses communes a conduit à un montant total reclassé en immobilisations corporelles amortissables de 105 960 KMAD.

Les pourcentages d'activation retenus résultent de l'analyse technique des ouvrages effectivement mobilisés pour l'exploitation des recettes 16 et 17, à savoir :

• Creusement de puits d'accès - 40%

La portion du puits actuellement utilisée correspond aux niveaux permettant l'accès aux recettes 16 et 17, soit une part de 40 % (2/5 recettes en service) du développement total du puits prévu pour les recettes 16 à 20.

• Galeries - 55%

Le linéaire des galeries déjà mis en exploitation pour desservir les recettes 16 et 17 représente 55 % du développement total des galeries du projet.

• Cheminées - 41%

Les ouvrages de ventilation et de circulation actuellement utilisés correspondent à 41% des cheminées réalisées dans le cadre du projet.

• Bâtiments industriels - 40%

Les bâtiments industriels associés au projet sont dimensionnés pour l'ensemble du puits mais leur utilisation actuelle correspond à la capacité nécessaire à l'exploitation des recettes 16 et 17.

• Matériel industriel (lourd) - 40%

Les équipements industriels installés sont destinés à l'exploitation complète du puits. Leur niveau d'utilisation actuel correspond à la capacité mobilisée pour l'exploitation des recettes 16 et 17.

Dépenses à maintenir en immobilisations corporelles en cours

Le montant des dépenses maintenues en immobilisations corporelles en cours s'élève à 146 512 KMAD, correspondant à la fraction des investissements qui sera mobilisée lors de la mise en exploitation des recettes 18 à 20.

A2 ÉTAT DES DÉROGATIONS

DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

Indication des Dérogations	Justifications des Dérogations	Influence des Dérogations sur le Patrimoine, la Situation Financière et les Résultats
INDICATION DES DÉROGATIONS		
I- Dérogations aux principes comptables fondamentaux		NÉANT
II- Dérogations aux méthodes d'évaluation		
III- Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse		

A3 ÉTAT DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES

DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

Nature des Changements	Justification des Changements	Influence sur le Patrimoine, la Situation Financière et les Résultats
I- CHANGEMENT AFFECTANT LES METHODES D'ÉVALUATION		
NÉANT	NÉANT	NÉANT
II- CHANGEMENT AFFECTANT LES RÈGLES DE PRÉSENTATION		
NÉANT	NÉANT	NÉANT

B1 DÉTAIL DES NON-VALEURS

DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

Compte Principal	Intitulé	Montant
211	FRAIS PRELIMINAIRES	
2111	Frais de constitution	
2112	Frais préalables au démarrage	
2113	Frais d'augmentation du capital	
2114	Frais sur opérations de fusions, scissions et transformations	
2116	Frais de prospection	
2117	Frais de publicité	
2118	Autres frais préliminaires	
212	CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES	24 609 772,14
2121	Frais d'acquisitions des immobilisations	237 322,00
2125	Frais d'émission des emprunts	
2128	Autres charges à répartir	24 372 450,14
213	PRIME DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS	
2130	Primes de remboursements des obligations	
	TOTAL	24 609 772,14

B2 TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIÈRES

DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

NATURE	MONTANT BRUT DÉBUT EXERCICE	AUGMENTATION			DIMINUTION		MONTANT BRUT FIN EXERCICE
		Acquisition	Production par l'entreprise pour elle-même	Virement	Cession	Retrait	
IMMOBILISATIONS EN NON-VALEURS	24 609 772,14						24 609 772,14
* Frais préliminaires							
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	24 609 772,14						24 609 772,14
* Primes de remboursement des obligations							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	209 038 101,93	19 976 414,85	6 383 028,25				235 397 545,03
* Immobilisation en recherche et développement	154 218 826,24						154 218 826,24
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	10 306 618,49						10 306 618,49
* Fonds commercial	60 000,00						60 000,00
* Autres immobilisations incorporelles	44 452 657,20	19 976 414,85	6 383 028,25				70 812 100,30
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 141 896 047,03	243 278 463,07	12 195 842,03	7 897 638,79		209 815 311,00	1 195 452 679,92
* Terrains	3 123 649,00	395 000,00					3 518 649,00
* Constructions	387 348 080,51	118 195 936,33		5 863 011,43			511 407 028,27
* Installation techniques, matériel et outillage	286 196 488,79	95 085 401,23		2 034 627,36			383 316 517,38
* Matériel de transport	102 811 133,58	15 925 905,62					118 737 039,20
* Mobilier, matériel bureau et aménagements	5 875 164,31	1 255 979,83					7 131 144,14
* Autres immobilisations corporelles							
* Immobilisations corporelles en cours	356 541 530,84	12 420 240,06	12 195 842,03			209 815 311,00	171 342 301,93
TOTAL GÉNÉRAL	1 375 543 921,10	263 254 877,92	18 578 870,28	7 897 638,79		209 815 311,00	1 455 459 997,09

B2 (BIS) TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

NATURE	Cumul début exercice	Dotation de l'exercice	Amortissement sur les immobilisations sorties	Cumul d'amortissement en fin d'exercice
	1	2	3	4 = 1 + 2 - 3
IMMOBILISATIONS EN NON-VALEURS	22 235 772,14	2 352 000,00		24 587 772,14
* Frais préliminaires				
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	22 235 772,14	2 352 000,00		24 587 772,14
* Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	161 841 359,47	303 001,92		162 144 361,39
* Immobilisation en recherche et développement	153 194 692,57	65 796,00		153 260 488,57
* Brevets, marques droits et valeurs similaires	8 646 666,90	237 205,92		8 883 872,82
* Fonds commercial				
* Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	644 245 549,78	34 659 709,10		678 905 258,88
* Terrains	67 929,00	8 801,83		76 730,83
* Constructions	292 522 446,72	19 269 906,40		311 792 353,12
* Installations techniques ; matériel et outillage	247 127 150,53	12 756 447,69		259 883 598,22
* Matériel de transport	99 823 693,61	2 225 426,69		102 049 120,30
* Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	4 704 329,92	399 126,49		5 103 456,41
* Autres immobilisations corporelles				
* Immobilisations corporelles en cours				
TOTAL GÉNÉRAL	828 322 681,39	37 314 711,02		865 637 392,41

B3 TABLEAU DES PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS

DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

Date de cession ou de retrait	Compte principal	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur nette d'amortissements	Prix de cession	Plus-Values	Moins-Values
31/12/2025							
31/12/2025							
31/12/2025							
TOTAL							

B4 TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION

DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

RAISON SOCIALE DE LA SOCIÉTÉ ÉMETTRICE	N° IF	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur nette comptable	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au C.P.C de l'exercice
							Date de clôture	Situation nette	Résultat net	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
SAAP S.A.	5300317	ATELIER MECANIQUE	300 000,00	100,00	100 000,00	0,00	31/12/2025	-5 346 520,80	-117 600,00	0,00
AGUEDAL S.A.R.L	1000017	SOCIETE IMMOBILIERE	100 000,00	40,00	8 217 560,00	0,00	31/12/2025	-16 671 597,00	-395 000,00	0,00
DAFIR S.A.R.L	1000019	SOCIETE IMMOBILIERE	4 642 600,00	80,00	3 714 000,00	0,00	31/12/2025	-578 567,21	-30 600,00	0,00
FODERIE PZ S.A.	0	METALLURGIE	63 000 000,00	0,04	12 090 434,00	0,00	31/12/2025	0,00	0,00	0,00
STE DE PORT NEMOURS S.A.	0	PORT	2 000 000,00	7,25	145 000,00	0,00	31/12/2025	0,00	0,00	0,00
MINREX	40469093	RECHERCHE MINIERE	300 000,00	100,00	300 000,00	300 000,00	31/12/2025	-2 376 143,16	-172 244,77	0,00
JOINTE VENTURE AMG/CMT (SEP)	0	RECHERCHE MINIERE	91 990 272,00	50,00	49 280 000,00	0,00	31/12/2025	91 646 277,99	93 958,65	0,00
AUPLATA MINING GROUPE AMG	0	RECHERCHE ET EXPLOITATION MINIERE	2 480 212,31	0,21	99 644 917,28	14 231,49	31/12/2021	76 633 048,64	5 500 559,73	0,00
COMPAGNIE MINIERE DE CUIVRE	53991819	Mines ou minières (Exploitant de mines)	5 000 000,00	100,00	5 000 000,00	5 000 000,00	31/12/2025	691 843,08	-3 278 755,64	0,00
TOUISSIT INTERNATIONAL CORPORATION	2222	COMPAGNIE MINIERE	200 000 000,05	100,00	200 000 000,05	179 000 000,00	31/12/2025	-170 417 600,41	0,00	0,00
TOTAL			369 813 084,36	--	378 491 911,33	184 314 231,49	--	-26 419 258,87	1 600 307,97	0,00

B5 TABLEAU DES PROVISIONS

DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

NATURE	MONTANT DÉBUT EXERCICE	DOTATIONS			REPRISES			MONTANT FIN EXERCICE
		D'exploitation	Financières	Non courantes	D'exploitation	Financières	Non courantes	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	182 821 901,95		21 000 000,00					203 821 901,95
2. Provisions réglementées								
3. Provisions durables pour risques et charges	183 585 602,94	2 292 496,00		1 213 771,96			1 332 964,30	185 758 906,60
SOUS TOTAL (A)	366 407 504,89	2 292 496,00	21 000 000,00	1 213 771,96			1 332 964,30	389 580 808,55
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	23 312 565,52	57 600,00						23 370 165,52
5. Autres Provisions pour risques et charges	118 819 774,63		3 388 415,68	25 656 991,25		7 803 869,08		140 061 312,48
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie								
SOUS TOTAL (B)	142 132 340,15	57 600,00	3 388 415,68	25 656 991,25		7 803 869,08		163 431 478,00
TOTAL (A+B)	508 539 845,04	2 350 096,00	24 388 415,68	26 870 763,21		7 803 869,08	1 332 964,30	553 012 286,55

B6 TABLEAU DES CRÉANCES

DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

CRÉANCES	TOTAL	Analyse par Échéance			Autres Analyses			Montants Représentés par Effets
		Plus d'un an	Moins d'un an	Échues et non recouvrées	Montants en Devises	Montants sur l'État et Organismes Publics	Montants sur les Entreprises liées	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	324 034 805,82	324 034 805,82				1 723 433,20	312 320 000,00	
- Prêts immobilisés	311 878 800,20	311 878 800,20					311 875 000,00	
- Autres créances financières	12 156 005,62	12 156 005,62				1 723 433,20	445 000,00	
DE L'ACTIF CIRCULANT	577 344 978,02		573 901 147,28	3 443 830,74	310 366 760,23	179 240 689,30	210 658 456,62	
- Fournisseurs débiteurs avances et acomptes	11 841 970,42		9 664 989,58	2 176 980,84	152 578,76			
- Clients et comptes rattachés	311 992 806,91		311 992 806,91		310 214 181,47	10 000,00	139 405 618,95	
- Personnel	1 640 141,25		1 640 141,25					
- État	179 102 199,30		179 102 199,30			179 102 199,30		
- Comptes d'associés	52 054 437,50		52 054 437,50				52 054 437,50	
- Autres débiteurs	19 564 903,08		18 298 053,18	1 266 849,90		128 490,00	19 198 400,17	
- Compte de régularisation actif	1 148 519,56		1 148 519,56					
TOTAUX	901 379 783,84	324 034 805,82	573 901 147,28	3 443 830,74	310 366 760,23	180 964 122,50	522 978 456,62	

B7 TABLEAU DES DETTES

DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

DETTES	TOTAL	Analyse par Échéance			Autres Analyses			Montants Représentés par Effets
		Plus d'un an	Moins d'un an	Échues et non payées	Montants en Devises	Montants sur l'État et Organismes Publics	Montants sur les Entreprises liées	
DE FINANCEMENT	136 977 960,27	75 598 579,89	61 379 380,38					
- Emprunts obligataires	50 000 000,00		50 000 000,00					
- Autres dettes de financement	86 977 960,27	75 598 579,89	11 379 380,38					
DU PASSIF CIRCULANT	391 515 620,18		387 649 014,05	3 866 606,13	7 519 458,24	150 493 636,37	157 811 262,42	
- Fournisseurs et comptes rattachés	79 776 067,26		75 912 093,35	3 863 973,91	7 519 458,24	2 658 180,04	6 175 490,68	
- Clients créditeurs, avances et acomptes	4 116 219,51		4 116 219,51				4 116 219,51	
- Personnel	11 236 771,63		11 236 771,63					
- Organismes sociaux	3 835 772,91		3 835 772,91			3 835 772,91		
- État	143 999 683,42		143 999 683,42			143 999 683,42		
- Comptes d'associés	2 632,22		0,00	2 632,22				
- Autres créanciers	147 577 933,34		147 577 933,34				147 519 552,23	
- Comptes de régularisation - Passif	970 539,89		970 539,89					
TOTAUX	528 493 580,45	75 598 579,89	449 028 394,43	3 866 606,13	7 519 458,24	150 493 636,37	157 811 262,42	

B8 TABLEAU DES SÛRETÉS RÉELLES DONNÉES OU REÇUES

DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

TIERS DÉBITEURS OU TIERS CRÉDITEURS	Montant couvert par la sûreté	Nature (1)	Date et Lieu d'inscription	Objet (2)(3)	V.N.C. de la sûreté donnée
Sûreté donnée					
		NÉANT			
Sûreté reçue					
		NÉANT			

B9 ENGAGEMENTS FINANCIERS REÇUS OU DONNÉS HORS OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL

DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

ENGAGEMENTS DONNÉS	Montants Exercice	Montants Exercice Précédent
Engagement donné		
CAUTION N°90115/SGMB au profit de EAU ET FORÊTS du 17/02/1992	100 000,00	100 000,00
CAUTION N°901272/SGMB au profit de EAU ET FORÊTS 12/05/1994	1 900,00	1 900,00
CAUTION N°901195/SGMB au profit de EAU ET FORÊTS du 18/03/1993	4 110,00	4 110,00
CAUTION N°901037/ SGMB au profit de EAU ET FORÊTS du 21/09/1987	20 000,00	20 000,00
CAUTION/BMCI au profit de MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR du 23/05/2018	11 827,75	11 827,75
CAUTION/BMCI au profit de MARSA MAROC du 27/05/2010	100 000,00	100 000,00

Dans le cadre des conventions financières de l'emprunt obligataire de 250 MMAD, souscrit en date du 14 juin 2021, la CMT s'engage à l'égard de chaque obligataire :

• À ce que le Ratio DSCR soit supérieur ou égal à 1,4 et ce à chaque Date de Test, étant déterminé selon la formule mentionnée ci-dessous :

Ratio DSCR = Trésorerie disponible / Service de la dette

Trésorerie disponible = (+) Trésorerie de fin d'exercice (n-1) (+) Excédent Brut d'Exploitation (+) Augmentation de capital social (+) Augmentation des CCA (+) Cession et réduction d'immobilisation (+) Augmentation des dettes de financement (-) Réduction de capital social (-) Acquisitions et augmentations d'immobilisations (-) Remboursement des CCA (-) Variation BFR (-) Impôt sur les bénéfices (-) Intérêts CCA (+) Résultat financier hors éléments non cash (+) Résultat non courant hors éléments non cash

Et, le Service de la dette = (+) Paiement annuel des intérêts dus (+) Amortissement annuel du principal de la dette dû (+) Redevances dues du Leasing annuel

• (II) A ce que le Ratio d'Endettement, qui désigne le ratio permettant de mesurer la capacité de remboursement de l'encours global de l'endettement financier soit inférieur ou égal à 2,0 et ce à chaque Date de Test, étant déterminé selon la formule mentionnée ci-dessous :

Ratio d'endettement = (Dette financière) / EBITDA

Dette financière = (+) Endettement financier long terme (+) Encours du leasing (+) Endettement financier court terme

• (III) le Gearing Financier, le rapport entre la dette financière et les fonds propres de la Société soit inférieur ou égal à 1,0 et ce à chaque Date de Test, étant déterminé selon la formule mentionnée ci-dessous :

Gearing Financier = Dette financière / Fonds propres

Avec : Dette financière = (+) Endettement financier long terme (+) Encours du leasing (+) Endettement financier court terme Et, Fonds propres = (+) Capitaux propres (+) Capitaux propres assimilés

En cas de constatation, par le Représentant de la Masse, du non-respect par la CMT de l'un des Engagements Financiers (Cas de Défaut), le Représentant de la Masse devra notifier à l'Émetteur la survenance dudit Cas de Défaut en lui demandant de remédier à la situation dans les quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la Date de Test de la Période de Remédiation.

Conséquence de la non-remédiation d'un Cas de Défaut

A défaut pour la CMT de remédier au Cas de Défaut à l'expiration de la Période de Remédiation, les Taux d'intérêts Faciaux des différentes Tranches seront augmentés de cent (100) points de base « Mécanisme d'Augmentation des Taux » uniquement pour le premier coupon suivant la fin de la Période de Remédiation, et ce pour toute la totalité du coupon.

A défaut pour la CMT de remédier au Cas de Défaut à la prochaine Date de Test suivant la Période de Remédiation, le Mécanisme d'Augmentation des Taux sera appliqué sur la totalité du coupon suivant la fin de la dernière Période de Remédiation.

En cas de non-remédiation d'un Cas de Défaut, la CMT s'engage à :

(i) donner ses instructions au Domiciliataire pour l'application de la majoration de cent (100) points de base aux Taux d'Intérêts Faciaux des Tranches dans un délai de trois (3) Jours Ouvrés suivant la Date de Défaut et (ii) envoyer une copie du courrier transmis au Domiciliataire pour l'application de la majoration de cent (100) points de base au Représentant de la Masse dans le même délai.

Le Mécanisme d'Augmentation des Taux sera annulé en cas de retour au respect des Engagements Financiers à chaque Période de Test.

Engagement reçu										
										NÉANT

B10 TABLEAU DES BIENS EN CRÉDIT-BAIL

DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

RUBRIQUES	Date de la première échéance	Durée du contrat en mois	Valeur estimée du bien à la date du contrat	Durée théorique d'amortissement du bien	Cumul des exercices précédents des redevances	Montant de l'exercice des redevances	Redevances restant à payer		Prix d'achat résiduel en fin du contrat	Observations
							A moins d'un an	A plus d'un an		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
location construction	01/11/2020	120	18 475 518,09	120	9 307 579,50	2 239 179,99	2 255 262,72	8 541 529,50	1 847 551,81	
location véhicule	15/02/2023	48	827 508,02	48	369 115,04	192 581,76	192 581,76	16 048,48	6 895,90	
TOTAL			19 303 026,11	--	9 676 694,54	2 431 761,75	2 447 844,48	8 557 577,98	1 854 447,71	

B11 DÉTAIL DES POSTES DU C.P.C. DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

	DÉSIGNATION	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
	CHARGES D'EXPLOITATION		
	611 - Achats revendus de marchandises		
611	* Achats de marchandises		
	Variation des stocks de marchandises (+/-)		
	Total		
	612 - Achats consommés de matières et fournitures	153 391 016,91	146 873 112,39
	* Achat de matières premières		
	* Variation des stocks de matières premières (+/-)	9 431 216,20	-9 431 216,20
612	* Achats de matières et fournitures consommables et d'emballages	71 119 594,60	77 677 063,81
	Variation des stocks de matières, fournitures et emballages (+/-)	-16 438 503,53	1 824 677,78
	* Achats non stockés de matières et de fournitures	32 180 266,15	34 863 070,95
	* Achats de travaux, études et prestations de services	57 098 443,49	41 939 516,05
	TOTAL	153 391 016,91	146 873 112,39
	613/614 - *Autres charges externes	81 398 096,56	65 934 099,87
	* Locations et charges locatives	871 109,71	405 919,09
	* Redevances de crédit-bail	2 431 761,75	2 486 869,93
	* Entretien et réparations	3 596 762,18	4 263 462,33
	* Primes d'assurances	1 585 892,55	2 076 047,03
613/614	* Rémunérations du personnel extérieur à l'entreprise	26 815 368,74	23 627 158,11
	* Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	25 965 944,03	14 531 217,34
	* Redevances pour brevets, marques, droits.....	59 986,78	20 000,00
	* Transports	15 556 614,73	13 287 744,35
	* Déplacements, missions et réceptions	1 009 412,16	2 988 734,87
	* Reste du poste des autres charges externes	3 505 243,93	2 246 946,82
	TOTAL	81 398 096,56	65 934 099,87
	617 - * Charges de personnel	73 404 442,53	64 248 416,27
	* Rémunération du personnel	52 816 492,63	46 065 231,69
617	* Charges sociales	16 961 390,00	15 613 312,54
	* Reste du poste des charges de personnel	3 626 559,90	2 569 872,04
	TOTAL	73 404 442,53	64 248 416,27
	618 - Autres charges d'exploitation	1 800 000,00	10 400 000,04
	* Jetons de présence	1 800 000,00	10 400 000,04
618	* Pertes sur créances irrécouvrables		
	* Reste du poste des autres charges d'exploitation		
	TOTAL	1 800 000,00	10 400 000,04
	CHARGES FINANCIERES		
	638 *Autres charges financières		
638	* Charges nettes sur cessions de titres et valeurs de placement		
	* Reste du poste des autres charges financières		
	TOTAL		
	CHARGES NON COURANTES	18 598 522,20	16 555 321,45
	658 - Autres charges non courantes	18 598 522,20	16 555 321,45
	* Pénalités sur marchés et dédits		
658	* Rappels d'impôts (autres qu'impôts sur les résultats)	14 668 581,12	14 102 873,68
	* Pénalités et amendes fiscales et pénales	3 929 941,08	2 452 447,77
	* Créances devenues irrécouvrables		
	* Reste du poste des autres charges non courantes		
	TOTAL	18 598 522,20	16 555 321,45

B11 (BIS) DÉTAIL DES POSTES DU C.P.C. (SUITE) DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

	DÉSIGNATION	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
	PRODUITS D'EXPLOITATION		
	711 - Ventes de marchandises		
	Ventes de marchandises au Maroc		
	Ventes de marchandises à l'étranger		
	Reste du poste des ventes de marchandises		
	TOTAL		
	712 - Ventes de biens et services produits	691 209 425,13	586 946 432,16
	Ventes de biens au Maroc		
	Ventes de biens à l'étranger	679 493 804,26	571 700 959,36
	Ventes des services au Maroc		280 496,36
	Ventes des services à l'étranger		
	Redevances pour brevets, marques, droits.		
	Reste du poste des ventes et services produits	11 715 620,87	14 964 976,44
	TOTAL	691 209 425,13	586 946 432,16
	713 - Variation des stocks de produits	26 614 073,26	2 720 578,24
	Variation des stocks des biens produits (+/-)	26 549 209,29	3 697 650,46
	Variation des stocks des services produits (+/-)		
	Variation des stocks des produits en cours (+/-)	64 863,97	-977 072,22
	TOTAL	26 614 073,26	2 720 578,24
	718 - Autres produits d'exploitation		
	Jetons de présence reçus		
	Reste du poste des produits divers		
	TOTAL		
	719 - Reprises d'exploitation transferts de charges	8 485 853,50	848 845,15
	Reprises		
	Transferts de charges	8 485 853,50	848 845,15
	TOTAL	8 485 853,50	848 845,15
	738 - PRODUITS FINANCIERS		
	Intérêts et autres produits financiers	17 284 930,60	20 191 888,88
	Intérêts et produits assimilés	17 284 930,60	16 788 763,88
	Revenus des créances rattachées à des participations		
	Produits nets sur cessions de titres et valeurs de placement		
	Reste du poste intérêts et autres produits financiers		3 403 125,00
	TOTAL	17 284 930,60	20 191 888,88

B12 PASSAGE DU RÉSULTAT NET COMPTABLE AU RÉSULTAT NET FISCAL

DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

INTITULÉS	MONTANT (+)	MONTANT (-)
I. RÉSULTAT NET COMPTABLE		
Bénéfice net	203 399 077,93	
Perte nette		
II. RÉINTEGRATIONS FISCALES	186 826 042,27	
RÉINTEGRATIONS FISCALES COURANTES	145 490 083,19	
Provision indemnité de départ à la retraite	371 888,00	
Provision maladie professionnelle	1 920 608,00	
Provision pour dépréciation créances filiales	57 600,00	
IS Année 2025	121 638 308,00	
Écart de conversion passif 2025	10 505,13	
Provision pour dépréciation TIC	21 000 000,00	
Donation	216 622,95	
Cadeaux	35 187,00	
Amortissements véhicules de tourisme	54 736,60	
Charges exercices antérieurs	184 627,51	
RÉINTEGRATIONS FISCALES NON COURANTES	41 335 959,08	
Provision charge environnement	999 999,96	
Contribution sociale de solidarité sur les bénéficiaires	14 320 670,04	
Taxe habitation touissit	115 411,08	
Pénalité et amendes	29 114,75	
Provision office des changes	20 000 000,00	
Provision maladie retraite cadres	213 772,00	
Provision coopérative tighza vs CMT	3 600 000,00	
Provision contentieux domaine privé	2 056 991,25	
III. DÉDUCTIONS FISCALES		2 510 105,39
DÉDUCTIONS FISCALES COURANTES		2 277 605,39
Revenus des titres de participation		2 000,00
Écart de conversion passif 2024		2 275 605,39
DÉDUCTIONS FISCALES NON COURANTES		232 500,00
Reprise sur provision environnement		232 500,00
TOTAL	390 225 120,20	2 510 105,39
IV. RÉSULTAT BRUT FISCAL		
Bénéfice brut SI T1> T2 (A)	387 715 014,81	
Déficit brut fiscal si T2> T1 (B)		
V. REPORTS DÉFICITAIRES IMPUTÉS (C) (1)		
Exercice n-4		
Exercice n-3		
Exercice n-2		
Exercice n-1		
VI - RÉSULTAT NET FISCAL		
. Bénéfice net fiscal (A - C) (OU)	387 715 014,81	
. Déficit net fiscal (B)		
VII. CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFÉRÉS		
VIII. CUMUL DES DÉFICITS FISCAUX RESTANT À REPORTER		
Exercice n-4		
Exercice n-3		
Exercice n-2		
Exercice n-1		

B13 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT COURANT APRÈS IMPÔTS

DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

I. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	MONTANT
Résultat courant d'après C.P.C (+/-)	368 486 677,50
Réintégrations fiscales sur opérations courantes (+)	145 490 083,19
Déductions fiscales sur opérations courantes (-)	2 277 605,39
Résultat courant théoriquement imposable (=)	511 699 155,30
Impôt théorique sur résultat courant (-)	160 536 002,00
Résultat courant après impôts (=)	207 950 675,50

B14 DÉTAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

NATURE	Solde au début de l'exercice	Opérations comptables de l'exercice	Déclarations T.V.A de l'exercice	Solde fin d'exercice
	(1)	(2)	(3)	(1+2-3=4)
A. T.V.A. Facturée	17 023 885,97	10 094 934,65	6 908 711,21	20 210 109,41
B. T.V.A. Récupérable	22 787 305,52	51 053 417,54	52 681 779,64	21 158 943,42
sur charges	14 801 557,40	39 671 290,32	41 760 328,59	12 712 519,13
sur immobilisations	7 985 748,12	11 382 127,22	10 921 451,05	8 446 424,29
C. T.V.A. dûe ou crédit de T.V.A = (A - B)	-5 763 419,55	-40 958 482,89	-45 773 068,43	-948 834,01

B15 PASSIF ÉVENTUEL**DU 01/01/2025 AU 31/12/2025****PASSIF ÉVENTUEL**

- (I) Les déclarations fiscales au titre de l'Impôt sur les sociétés (IS), de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), de l'Impôt sur le Revenu (IR) et des droits d'enregistrement et de timbre (DE) des exercices courant la période allant de 2022 à 2025, n'ont pas fait l'objet d'un contrôle par l'administration et sont susceptibles d'être sujettes à des vérifications et à d'éventuels redressements.
- (II) Les déclarations au titre de la CNSS des exercices courant la période allant de 2022 à 2025, n'ont pas fait l'objet d'un contrôle par l'administration et sont susceptibles d'être sujettes à des vérifications et à d'éventuels redressements.
- (III) Courant l'exercice 2024, le management a décidé à partir du mois de mai, la suspension provisoire de la vente exclusive de la production de concentrés de plomb et de Zinc argentifères à Glencore, nonobstant la clause d'engagement de vente de quantité minimale prévue par le contrat.
- (IV) Courant l'exercice 2025, le management a décidé à partir du mois d'août, la suspension de la vente de la production de concentrés de plomb et de Zinc argentifères à son client Shaba, nonobstant la clause d'engagement de vente d'un pourcentage de la production prévue par le contrat.
- (V) Toutefois, la reprise des ventes avec Glencore a été opérée courant le mois de septembre 2025. Une procédure d'arbitrage opposant la CMT à Glencore a été entamée courant l'année 2025. À la demande de la CMT, cette procédure a été suspendue, dont les effets courent à la date d'arrêté des comptes au 31.12.2025.
- (VI) Le conseil d'administration de la CMT a décidé par prudence, courant l'année 2024, et dans l'attente de l'évaluation ultérieure de la situation de la JV CMT-AMG par un expert indépendant, de doter une provision pour dépréciation de la participation de la CMT dans la SEP, d'un montant de 49,2 millions de dirhams, équivalente à 100% de l'apport de la CMT dans la JV.
- (VII) En relation avec le premier contentieux opposant la société à l'Office des Changes, la société rappelle les événements antérieurs à la clôture des comptes au 31 12 2025, et ce comme listés ci-après :

L'administration des douanes a en date du 19 octobre 2023 déposée à l'encontre de la CMT une plainte pour les infractions de défaut de rapatriement pour un montant de 115 649 533,21 MAD et de transfert illégaux de fonds pour un montant de 271 735 012,50, incriminant des opérations relevées courant la période 2012-2022.

En date du 04 novembre 2025, le Tribunal correctionnel de Casablanca a rendu un jugement de première instance condamnant la CMT à régler, au profit de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects, une amende de 2 324 307 274,26 dirhams. La décision n'est pas définitive ni exécutoire à ce stade.

→ La décision a fait l'objet d'une déclaration d'appel de la CMT en date du 4 novembre 2025. Le dossier a été transféré devant la Cour d'appel. Cet appel suspend l'exécution de la décision initiale. La procédure judiciaire n'a aucune incidence sur la continuité des opérations de la CMT.

(VIII) En relation avec le deuxième contentieux opposant la société à l'Office des Changes, la société rappelle les événements antérieurs à la clôture des comptes au 31/12/2025, et ce comme listés ci-après :

→ L'administration des douanes a déposé à l'encontre de la CMT, et de son ancien Président Directeur Général, une nouvelle plainte pénale près du Procureur du Roi du tribunal correctionnel de Casablanca pour le défaut de rapatriement des produits d'exportation au titre de l'année 2023 pour un montant de 13 717 041,98 Euros et encaissement à l'étranger,

→ Le tribunal a rendu en date du 15 octobre 2024, un jugement par défaut ordonnant sur l'action publique, la poursuite de la société CMT et condamnant M. Luc Gérard à 6 mois de prison avec sursis pour les délits qui leur sont reprochés, sur l'action civile, les a condamnés solidairement au paiement de l'amende de 827 787 819,18 dirhams au profit de l'Administration des Douanes et les dépens en fixant la contrainte par corps au minimum à l'encontre de M. Luc Gérard.

→ La CMT a formulé une opposition à l'encontre du jugement susvisé en date du 24 octobre 2024, et ainsi, un nouveau dossier a été ouvert auprès du tribunal correctionnel.

→ La procédure d'opposition à jugement par défaut rendu en date du 17 juin 2025 par lequel le tribunal a fait droit à l'opposition formulée par CMT, et déclare la non-culpabilité de la CMT représentée par son représentant légal, pour les faits qui lui sont reprochés et se déclare incompétent pour statuer sur les demandes civiles à la suite du prononcé de la relaxe.

→ La décision susvisée a fait l'objet d'une déclaration d'appel de la Douane et du parquet.

→ Le dossier a été transmis à la Cour d'appel en date du 12 décembre 2025 et la première audience a été fixée pour le 24 février 2026 et a fait l'objet d'un renvoi au 31 mars 2026 pour réplique de la CMT.

À ce jour, l'Administration des Douanes a opéré deux saisies conservatoires sur le registre de commerce de la société, pour des montants respectivement de 2 324 307 274,26 MAD au titre du premier contentieux et de 827 787 819,18 MAD au titre du deuxième contentieux.

En relation avec ces deux contentieux en cours opposant la société à l'Office des Changes et l'Administration des Douanes, le conseil d'administration a décidé la dotation de provision complémentaire pour couvrir le risque inhérent d'un montant de 20 millions de dirhams portant ainsi la provision globale à 125 millions de dirhams.

En date du 26 mars 2026, le conseil d'administration de CMT, réuni pour l'approbation des comptes 2026, a autorisé la conclusion d'un accord transactionnel à intervenir avec l'Office des Changes moyennant le paiement d'un montant transactionnel de 182 millions de dirhams (MAD), emportant extinction des poursuites judiciaires engagées à l'encontre de CMT, dans le cadre des deux dossiers contentieux.



C1 CAPITAL SOCIAL

DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

PRINCIPAUX ASSOCIÉS		Ident. Fiscal	N° C.N.I.	N° C.E.	Adresse	NOMBRE DE TITRES		Valeur nomin. de chaque action ou part sociale	MONTANT DU CAPITAL		
Nom, prénom	Associés					Ex. N - 1	Actuel		Souscrit	Appelé	Libéré
	OSEAD MINING MAROC	1106451			88-90, Rue Larbi DOGHMI 3 ^{ème} étage – 20 000 CASABLANCA	622 690	622 690	100	62 269 000,00	62 269 000,00	62 269 000,00
Flottant à la bourse de Casablanca	Flottant à la bourse de Casablanca	000000			Bourse de Casablanca	787 464	787 469	100	78 746 900,00	78 746 900,00	78 746 900,00
M. LUC GERARD				EP993707	CR2 N° 111-70 BOGOTA D.C. COLOMBIA	5	0	100	0,00	0,00	0,00
M. Hassan BOULAKNADAL				BJ79176	1 Rue Ibnou Chakir Maarif Casablanca	5	5	100	500,00	500,00	500,00
M. German Chaparro				X3013919	GENEVE SUISSE	5	5	100	500,00	500,00	500,00
	CIMR	40246524			100, Bd Abdelmoumen, Casablanca	271 064	271 064	100	27 106 400,00	27 106 400,00	27 106 400,00
TOTAL						1 681 233	1 681 233	--	168 123 300,00	168 123 300,00	168 123 300,00

C2 TABLEAU D'AFFECTATION DES RÉSULTATS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

A. ORIGINE DES RÉSULTATS À AFFECTER			MONTANT	B. AFFECTATION DES RÉSULTATS		MONTANT
05/12/2024	Décision du			Réserve légale		
Report à nouveau			185 449 535,89	Autres réserves		
Résultats nets en instance d'affectation				Tantièmes		
Résultat net de l'exercice			-14 060 337,72	Dividendes		
Prélèvements sur les réserves				Autres affectations		
Autres prélèvements				Report à nouveau		171 389 198,17
TOTAL A			171 389 198,17	TOTAL B		171 389 198,17

C3 RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTREPRISE AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

NATURE DES INDICATIONS	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
SITUATION NETTE DE L'ENTREPRISE			
Capitaux propres plus capitaux propres assimilés moins immobilisations en non-valeurs	702 107 122,29	692 631 807,17	898 382 885,10
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE			
1. Chiffre d'affaires hors taxes	592 047 531,52	586 946 432,16	691 209 425,13
2. Résultat avant impôts	229 691 190,69	65 737 913,28	325 037 385,93
3. Impôts sur les résultats	67 029 525,00	79 798 251,00	121 638 308,00
4. Bénéfices distribués (y compris les tantièmes) de l'exercice précédent	100 873 980,00		
5. Résultats non distribués (mis en réserves ou en instance d'affectation)	152 614 180,20	315 275 845,89	301 215 508,17
RÉSULTAT PAR TITRE (Pour les sociétés par actions et SARL)			
Résultat net par action ou part sociale de l'exercice	123,59	-8,36	120,98
Bénéfices distribués par action ou part sociale de l'exercice précédent	60,00		
PERSONNEL			
Montant des salaires bruts de l'exercice	49 554 685,17	46 065 231,69	52 816 492,63
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	385	413	388

C4 TABLEAU DES OPÉRATIONS EN DEVISES COMPTABILISÉES DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

NATURE	Entrée en Dirhams	Contre Valeur en Dirhams	Sortie en Dirhams	Contre Valeur en Dirhams
- Financement permanent				
- Immobilisations brutes			2 988 818,50	
- Rentrées sur immobilisations				
- Remboursement des dettes de financement				
Produits	683 247 701,38			
Produits d'exploitation	683 247 701,38			
Charges			19 951 967,05	
Charges d'exploitation			19 951 967,05	
TOTAL DES ENTRÉES	683 247 701,38			
TOTAL DES SORTIES			22 940 785,55	
BALANCE DEVISES			660 306 915,83	
TOTAL (ÉGALITÉ)	683 247 701,38		683 247 701,38	

C5 DATATIONS ET ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS

DATE DE CLÔTURE (1) 31/12/2025

Date d'établissement des états de synthèse (2) 26/03/2026

(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice

(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse

"ÉVÈNEMENTS NÉS POSTÉRIEUREMENT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLE À CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA PREMIÈRE COMMUNICATION DES ÉTATS DE SYNTHÈSE"

INDICATION DES ÉVÈNEMENTS

Évènements favorables

Acquisition AYRAD

La société informe de la conclusion d'un accord entre Strategos Ventures Limited (SVL) et Ayrad Group Limited (Ayrad), portant sur l'acquisition par Ayrad de 100% des parts d'OSEAD Fund, une entité luxembourgeoise détenue par SVL, qui détient indirectement, via la société marocaine OMM, 37,04% du capital social de CMT pour un prix global de 130 millions USD.

Dans le cadre de cette Opération, les parties ont convenu de mettre un terme définitif à deux différends en cours impliquant CMT, à savoir :

(I) le litige OMM et CMT relatif au prêt consenti par CMT à OMM en 2012 en contrepartie du paiement à CMT de la contrevaletur en dirhams de 35 000 000 USD.

(II) le litige opposant CMT à Shaba Metals LLC, entité liée à SVL, concernant l'exécution de contrats d'oftake conclus en 2024 moyennant le paiement à CMT de 12 000 000 USD.

Étant précisé que la conclusion de ces accords transactionnels constitue un préalable à la réalisation de l'Opération.

Ayrad et CIMR envisagent de prendre conjointement le contrôle de CMT. Ce contrôle serait formalisé par la signature d'un pacte d'actionnaires dont l'entrée en vigueur serait conditionnée à l'obtention de l'autorisation du Conseil de la concurrence.

À l'issue de cette prise de contrôle, Ayrad détiendrait indirectement 37,04% du capital social de CMT, tandis que la CIMR détiendrait 16,12% du capital.

Cette prise de contrôle conjointe déclencherait ensuite le lancement d'une offre publique d'achat obligatoire, portant sur l'intégralité des actions CMT, sous réserve de l'obtention du visa préalable de l'AMMC.

Accord transactionnel avec l'Office des Changes

La résolution courant le mois d'avril 2026, du contentieux opposant la société à l'office des changes, à travers la conclusion d'une transaction et le paiement d'une amende forfaitaire d'un montant de 182 millions de dirhams (MAD), ayant pour conséquence le retrait des plaintes et des procédures judiciaires contre la CMT.

Évènements défavorables

NÉANT

C6 ÉTAT DÉTAILLÉ DES STOCKS DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

STOCKS	STOCK FINAL			STOCK INITIAL			Variation de stock en valeur (+ ou -)
	Montant brut	Provision pour dépréciation	Montant net	Montant brut	Provision pour dépréciation	Montant net	
	1	2	3	4	5	6	7 = 6 - 3
I. Stocks							
Approvisionnement							
1- Biens et produits destinés à la revente en l'état							
* Biens immeubles							
* Biens meubles							
2- Biens et Matières Premières destinés aux activités de production et de transformation	68 093 533,43	21 468 034,26	46 625 499,17	61 086 246,10	21 468 034,26	39 618 211,84	-7 007 287,33
3- Matières premières							
4- Matières consommables	24 844 716,45		24 844 716,45	18 141 392,98		18 141 392,98	-6 703 323,47
5- Pièces détachées	42 175 692,83	21 468 034,26	20 707 658,57	42 135 447,82	21 468 034,26	20 667 413,56	-40 245,01
6- Carburants, lubrifiants pour véhicules de transport	1 073 124,15		1 073 124,15	809 405,30		809 405,30	-263 718,85
- Emballages							
7 * récupérables							
8 * vendus							
9 * perdus							
10- Total stocks approvisionnement	68 093 533,43	21 468 034,26	46 625 499,17	61 086 246,10	21 468 034,26	39 618 211,84	-7 007 287,33
II. Stock en cours							
Production de biens et services	492 355,93		492 355,93	427 491,96		427 491,96	-64 863,97
11- Produits en cours	492 355,93		492 355,93	427 491,96		427 491,96	-64 863,97
12- Etudes en cours							
13- Travaux en cours							
14- Services en cours							
15- Total Stocks des en cours	492 355,93		492 355,93	427 491,96		427 491,96	-64 863,97
III. Stock Produits finis	38 060 824,94		38 060 824,94	11 511 615,65		11 511 615,65	-26 549 209,29
16- Produits finis	38 060 824,94		38 060 824,94	11 511 615,65		11 511 615,65	-26 549 209,29
17- Biens finis							
18- Total Stocks Produits et Biens finis	38 060 824,94		38 060 824,94	11 511 615,65		11 511 615,65	-26 549 209,29
IV. Stock Produits résiduels							
19- Déchets							
20- Rebutis							
21- Matières de récupération							
22- Total Stocks Produits résiduels							
23- TOTAL GÉNÉRAL (ligne 10+15+18+22)	106 646 714,3	21 468 034,26	85 178 680,04	73 025 353,71	21 468 034,26	51 557 319,45	-33 621 360,59

**COMPTES
CONSOLIDÉS**

ALTA

Comptes Consolidés

BILAN ACTIF		AU 31 DÉCEMBRE 2025	
(En dirhams)	31/12/2025	31/12/2024	
Immobilisations incorporelles	73 253 184	47 196 743	
Dont Écarts d'acquisition			
Immobilisations corporelles	530 601 651	512 837 777	
Immobilisations financières	414 550 441	453 447 357	
Titres mis en équivalence	45 657 798	44 931 607	
Actif immobilisé	1 064 063 074	1 058 413 483	
Stocks et en-cours	85 178 680	51 557 319	
Clients et comptes rattachés	311 231 007	319 284 235	
Autres créances et comptes de régularisation	432 388 912	304 836 741	
Disponibilités	28 713 549	32 358 332	
Actif circulant	857 512 148	708 036 628	
TOTAL ACTIF	1 921 575 223	1 766 450 112	

BILAN PASSIF		AU 31 DÉCEMBRE 2025	
(En dirhams)	31/12/2025	31/12/2024	
Capital	168 123 300	168 123 300	
Primes liées au capital	225 666 999	225 666 999	
Réserves	310 887 207	340 366 483	
Résultat Net Part Groupe	196 465 103	(12 125 978)	
Capitaux propres (Part du groupe)	901 142 608	722 030 805	
Intérêts minoritaires	(115 713)	(109 593)	
Total des capitaux propres	901 026 895	721 921 211	
Provisions pour risques et charges	333 309 242	305 373 947	
Provisions	333 309 242	305 373 947	
Dettes financières	171 581 683	337 854 921	
Fournisseurs et comptes rattachés	80 085 595	66 376 586	
Autres dettes et comptes de régularisation	435 571 808	334 923 446	
Dettes	687 239 086	739 154 953	
TOTAL PASSIF	1 921 575 223	1 766 450 112	

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES)

(En dirhams)	31/12/2025	31/12/2024
Chiffre d'affaires	690 451 532	586 364 041
Autres produits d'exploitation	53 678 797	29 600 683
Achats consommés	(153 553 725)	(147 111 680)
Charges de personnel	(73 404 443)	(64 248 416)
Autres charges d'exploitation	(89 244 165)	(70 258 355)
Impôts et taxes	(1 667 760)	(2 727 099)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(38 412 256)	(34 054 375)
Résultat d'exploitation avant dotations aux amort. et dép. EA	387 847 981	297 564 799
Dotations aux amort. et dépréciations des écarts d'acquisition		
Résultat d'exploitation après dotations aux amort. et dép. EA	387 847 981	(175 373 394)
Charges et produits financiers	(28 130 412)	(54 870 259)
Charges et produits exceptionnels	(43 554 472)	(175 373 394)
Impôts sur les résultats	(119 593 339)	(79 267 190)
Résultat net des entreprises intégrées	196 569 758	(11 946 044)
Résultat net des activités abandonnées		
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	(110 776)	(186 054)
Résultat net de l'ensemble consolidé	196 458 983	(12 132 098)
Intérêts minoritaires	(6 120)	(6 120)
Résultat net (Part du groupe)	196 465 103	(12 125 978)

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(En dirhams)	31/12/2025	31/12/2024
Résultat net total des entités consolidées	196 458 983	(12 132 098)
Dotations / Reprises aux amortissements, prov. et dépréciations	85 031 055	232 841 807
Variation de l'impôt différé	(2 053 969)	(540 061)
Éléments calculés ou gains/pertes liés aux var. de juste valeur		
Élimination des plus ou moins values de cessions d'actifs	424 293	(1 000 001)
Élimination de la quote-part de résultat des sociétés MEE	110 776	186 054
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	49 452	58 415
Marge brute d'autofinancement	280 020 589	219 414 116
Dividendes reçus des mises en équivalence		
Variation du BFR lié à l'activité (provisions incluses)	(36 708 964)	(146 557 866)
Flux net de trésorerie généré par l'exploitation (I)	243 311 624	72 856 250
Acquisitions d'immobilisations	(80 633 719)	(108 000 597)
Cessions d'immobilisations		1 000 000
Réduction des autres immobilisations financières		33 000
Incidence des variations de périmètre		
Variation nette des placements à court terme		
Opérations internes Haut de Bilan		
Flux net de trésorerie généré par l'investissement (II)	(80 633 719)	(106 967 597)
Émissions d'emprunts		53 062 065
Remboursements d'emprunts	(62 706 782)	(62 015 380)
Variations des subventions d'investissements		
Dividendes versés des filiales		
Dividendes reçus/versés de la société mère		
Augmentations / réductions de capital		
Actionnaires : capital appelé non versé		
Cessions (acq.) nettes d'actions propres		
Variation nette des concours bancaires		
Flux net de trésorerie Généré par les opérations de financement (III)	(62 706 782)	(8 953 315)
Variation de change sur la trésorerie (IV)		4 188 440
Variation de change sur autres postes du bilan		
Incidence des variations de change		4 188 440
Variation de flux de trésorerie (I + II + III + IV)	99 971 123	(38 876 222)
Trésorerie : ouverture	(94 421 276)	(55 545 054)
Trésorerie : clôture	5 549 847	(94 421 276)

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

VARIATION DE LA SITUATION NETTE INDIVIDUELLE	Ouverture	Affectation du résultat N-1	Distribution brute versée	Var. de capital en numéraire et souscrit	Résultat	Autres augmentations et diminutions	JV & actualisation	Reclass. chgt de méthode	Écart de conversion/effet de change	Variations de périmètre	Autres	Clôture
Capitaux propres sociaux en devise de consolidation	951 820 522				199 499 346				(16 516 332)			1 134 803 536
Total des écritures d'éliminations	(3 411 427)				(5 996 292)							(9 407 719)
Total des écritures de retraitements	1 926 927				(20 321 416)							(18 394 489)
Total des impacts de fiscalité différée	60 016 015				2 053 969							62 069 984
Total des écritures de retraitements IAS												
Capitaux propres retraités	1 010 352 038				175 235 607				(16 516 332)			1 169 071 312
Elimination des écarts de conv. & prov. de change												
Reclassement automatique de consolidation												
Elimination des provisions intra groupes	1 322 022				33 600							1 355 622
Elimination des provisions intra groupes (Titres)	12 031 560				21 000 000							33 031 560
Elimination des +/- value de cession interne												
Elimination des marges internes sur stocks												
Elimination des dividendes des entités consolidées												
Quote-part CP après éli. des opérations internes	1 023 705 620				196 269 207				(16 516 332)			1 203 458 495
Annulation quote-part HG sur Proportionnelles												
Écart d'acquisition net												
Annulation du social pour les MEE	(73 601 017)				300 551				(1 673 933)			(74 974 399)
Calcul des MEE	38 428 168				(110 776)				836 967			39 154 359
Elimination des titres chez les mères	(266 611 560)											(266 611 560)
Total des capitaux propres	721 921 211				196 458 983				(17 353 299)			901 026 895
Intérêts minoritaires	(109 593)				(6 120)							(115 713)
Capitaux propres groupe	722 030 805				196 465 103				(17 353 299)			901 142 608
Total capitaux propres part groupe - Consolidé	722 030 805				196 465 103				(17 353 299)			901 142 608
Intérêts minoritaires pris en charge par le groupe												
Capitaux propres groupe après ret. des minoritaires	722 030 805				196 465 103				(17 353 299)			901 142 608

1. RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les comptes consolidés de la Compagnie Minière de Touissit sont établis conformément aux Normes Marocaines telles que prescrites par le Conseil National de Comptabilité en l'occurrence dans l'avis n°5.

2. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation englobe les sociétés DAFIR, SAAP, TIC, MINREX et CMC sur lesquelles la Compagnie Minière de TOUISSIT exerce un contrôle exclusif ainsi que la société AGUEDAL et la joint-venture entre CMT et Auplata Mining Groupe (AMG), mises en équivalence.

SOCIÉTÉ	% DE CONTRÔLE	% INTÉRÊT	MÉTHODE D'INTÉGRATION
SAAP	100%	100%	Intégration Globale
MINREX	100%	100%	Intégration Globale
DAFIR	80%	80%	Intégration Globale
AGUEDAL	40%	40%	Mise en équivalence
JOINT-VENTURE CMT/AMG	50%	50%	Mise en équivalence
TOUISSIT INTERNATIONAL CORPORA-TION (TIC)	100%	100%	Intégration Globale
COMPAGNIE MINIÈRE DE CUIVRE	100%	100%	Intégration Globale

3. MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les entités contrôlées de manière exclusive sont intégrées globalement.
Les entités sous influence notable sont mises en équivalence.

4. PRINCIPAUX RETRAITEMENTS

La consolidation est réalisée à partir des comptes sociaux retraités selon les Normes Marocaines. Ces retraitements portent notamment sur :

- Les opérations internes ;
- Les actifs en non-valeur ;
- Les impôts différés ;
- Les écarts de conversion ;
- Crédit-bail.

5. COMPARABILITÉ DES COMPTES

Les données comparatives ont été retraitées et présentées selon les mêmes normes. Aucun changement n'est à relever.

6. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

I. INVENTAIRE PHYSIQUE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Courant l'exercice 2024, la société CMT S.A a démarré un inventaire physique des immobilisations corporelles qui s'est poursuivi courant l'exercice 2025, par la vérification des immobilisations inscrites au bilan qui correspondent aux actifs physiquement détenus au niveau de son siège social ainsi que des principaux sites miniers exploités, notamment :

- Signal
- Iguer Oujna
- Sidi Ahmed
- Ighrem Aousser
- L'unité de traitement

Dans ce cadre, la société a capitalisé sur les résultats des travaux d'inventaire physique réalisés au 30 juin 2024, et a lancé de nouveaux travaux d'inventaire physique des immobilisations corporelles, sur la base des états financiers au 31 décembre 2025. Il ressort les résultats suivants :

1- Vérification des immobilisations sur le siège

Sur un total d'immobilisations d'un montant brut de 11 046 KMAD, dont la valeur nette est de 5 041 KMAD, des immobilisations d'un montant brut de 7 697 KMAD (valeur nette de 5 000 KMAD) ont été vérifiées. Par ailleurs, des immobilisations d'un montant brut de 3 349 KMAD (valeur nette de 41 KMAD) ont été révélées inexistantes.

2- Vérification des immobilisations sur le site de Tighza

Immobilisations de surface

Sur un total brut d'immobilisations de 172 207 KMAD, dont la valeur nette est de 14 269 KMAD, des immobilisations d'un montant brut de 122 682 KMAD (valeur nette de 14 269 KMAD) ont été vérifiées, et des immobilisations d'une valeur brute de 28 640 KMAD, totalement amortis, ont été révélées inexistantes. Par ailleurs, des immobilisations d'une valeur brute de 20 885 KMAD, ont été identifiées comme étant obsolètes.

Immobilisations de fond

Sur un total d'immobilisations de valeur brute de 213 780 KMAD (valeur nette de 26 095 KMAD), des immobilisations d'une valeur brute de 159 277 KMAD (valeur nette de 26 095 KMAD) ont été vérifiées, et des immobilisations d'une valeur brute de 42 333 KMAD, totalement amortis ont été révélées inexistantes. Par ailleurs, des immobilisations d'une valeur brute de 12 170 KMAD, ont été identifiées comme étant obsolètes.

Impact des anomalies Identifiés

L'impact total sur le bilan de la valeur brute des immobilisations obsolètes ou révèle inexistantes s'élève à 107 377 KMAD, dont 3 349 KMAD pour le Siège, 49 525 KMAD pour Tighza (surface), et 54 503 KMAD pour Tighza (fond). La valeur nette des immobilisations obsolètes ou révèle inexistantes est de 41 KMAD.

Inventaire physique des constructions (travaux miniers)

Il est à rappeler que les travaux miniers au sein de la société se déclinent en trois catégories principales, selon leur nature et leur traitement comptable :

- Les travaux de recherche et de développement, correspondant aux opérations d'exploration et d'évaluation des ressources, sont généralement comptabilisés en immobilisations incorporelles, au titre des frais de recherche et de développement.
- Les travaux de traçage et d'abattage, liés à l'exploitation courante, sont enregistrés en charges de l'exercice.
- Les travaux d'ossature, comprenant notamment le creusement des puits, des galeries et des cheminées, la réalisation de recoupes, la pose de cintres métalliques, les travaux d'élargissement ainsi que les ouvrages en béton ordinaire et armé, sont comptabilisés en immobilisations corporelles, au niveau des constructions. Cette rubrique inclut également la production immobilisée correspondant aux travaux miniers réalisés en interne par la société.

Exploitation des données topographiques et comptables

La société a procédé à la réalisation de travaux spécifiques relatifs aux travaux miniers comptabilisés au niveau du poste constructions, à travers le recours à un géomètre topographe pour effectuer des mesures des ouvrages miniers et procéder au rapprochement entre les données physiques et les données issues des Fiches d'activation des biens immobilisés dites FABI.

Les travaux du topographe ont permis d'établir notamment un métrage linéaire des ouvrages par puits, une typologie des ouvrages et un état récapitulatif des travaux réalisés par site. Sur la base de son rapport du topographe, les métrages relevés ont été exploités et rapprochés avec les données issues des FABI sur la période 2012–2025, permettant de refléter les travaux miniers effectivement réalisés sur cette période.

Afin d'estimer la valeur des travaux miniers, une analyse des prix unitaires a été réalisée sur la base des factures de creusement des puits, galeries et cheminées des prestataires de travaux miniers. Cette analyse a permis d'examiner l'évolution des prix de creusement, et de déterminer un coût moyen de creusement par unité de mesure, tout ouvrages confondus.

Estimation et analyse des écarts

Sur la base des métrages validés après rapprochement avec les données topographiques et du coût moyen de creusement déterminé, une estimation du montant des travaux miniers immobilisés au 31 décembre 2025 a été réalisée. Cette estimation a ensuite été comparée aux montants comptabilisés par la société.

Le rapprochement fait ressortir un écart négatif de 692 mètres linéaires (environ 3%) entre les métrages reconstitués à partir des FABI et ceux mesurés par le topographe. Cet écart traduit une relative cohérence globale entre les données issues des enregistrements comptables et les mesures réalisées sur site.

Le rapprochement entre la valeur estimée sur la base des FABI est de 79 800 En KMAD et la valeur des constructions concernées ressort une valeur estimée des travaux à 78 426 En KMAD, soit un Écart de 1 374 En KMAD. Cet écart demeure d'ampleur limitée compte tenu des hypothèses d'estimation. Il constitue une base indicative d'analyse, confortée par les investigations complémentaires à venir courant l'exercice 2026 et le renforcement des dispositifs de suivi et de documentation des travaux miniers.

Poursuite des travaux d'inventaire

L'inventaire des immobilisations souterraines étant réalisé par des équipes de CMT indépendantes de la comptabilité, une partie résiduelle restante à inventorier relative aux constructions de surface sera réalisé courant l'exercice 2026.

Par ailleurs, nous n'anticipons pas d'impact significatif sur les comptes au 31 décembre 2025 à la suite de la finalisation de ces travaux d'inventaire

II. ACTIVATION PARTIELLE DU NOUVEAU Puits IGHERM AOUSSAR

La société a procédé à la construction d'un nouveau puits sur le site d'Ighrem Aoussar, au sein du complexe minier de Tighza. Ce projet d'envergure, initié en 2017 vise à sécuriser des niveaux d'extraction de plomb, de zinc et d'argent sur le long terme.

Toutes les dépenses engagées par la société pour la réalisation de cet ouvrage ont été au fur et à mesure constatées en immobilisations corporelles en cours.

Le projet de nouveau puits a été engagé afin de permettre l'accès à cinq nouvelles recettes minières 16, 17, 18, 19 et 20.

La société a commencé à compter du 1^{er} septembre 2025 à extraire du minerai à partir des recettes 16 et 17. Les recettes 18, 19 et 20 ne sont pas encore accessibles ni exploitées au 31 décembre 2025.

En vue de procéder à l'activation partielle des immobilisations corporelles en cours afférentes au nouveau puits au 31 décembre 2025, il a été procédé à l'appréciation et l'évaluation de l'état d'avancement par les équipes techniques. La société a fait recourt à l'analyse par un cabinet externe au regard des dispositions contractuelles et des principes comptables applicables en vue de la mise en exploitation partielle des immobilisations corporelles en cours et la fiabilité de la clé de répartition appliquée.

Les travaux d'analyse sont constitués en :

- La précision du périmètre des ouvrages et équipements concernés par la mise en exploitation partielle du nouveau puits à compter du 1^{er} septembre 2025.
- La justification de l'entrée en amortissement des investissements correspondants, conformément aux principes comptables applicables et à l'utilisation effective des actifs.
- La description de la situation réelle de l'exploitation à la date de mise en service, notamment l'exploitation des recettes 16 et 17 et le caractère non encore exploité des recettes 18 à 20.
- La présentation des éléments techniques du projet (répartition du métrage, taux de réalisation des ouvrages et description des installations et équipements).
- La documentation du programme prévisionnel des travaux et le développement progressif de l'exploitation minière pour la période 2026-2028.

ANALYSE DES DÉPENSES PAR NATURE

Sur un montant total d'investissements de 348 430 KMAD engagés dans le cadre du projet de nouveau puits, l'analyse a conduit à identifier :

- 95 958 KMAD correspondant à des actifs entièrement mis en service et faisant l'objet d'une activation immédiate.
- 105 960 KMAD correspondant à la quote-part activée des dépenses communes nécessaires à l'exploitation des recettes 16 et 17.
- 146 512 KMAD correspondant à la fraction des investissements qui demeure inscrite en immobilisations corporelles en cours, en lien avec les développements destinés aux recettes 18 à 20.

Ces montants regroupent principalement :

- Les travaux de développement des infrastructures minières (creusement de puits, galeries et cheminées),
- Les acquisitions d'équipements industriels lourds,
- Les constructions et bâtiments à usage industriel,
- Les dépenses engagées auprès d'autres fournisseurs dans le cadre des projets en cours.

Ainsi, le montant total des immobilisations reclassées en immobilisations corporelles amortissables au titre de la mise en exploitation partielle du nouveau puits s'élève à 201 918 KMAD, le solde restant maintenu en immobilisations corporelles en cours dans l'attente de la mise en service progressive des niveaux d'exploitation futurs selon le programme prévisionnel des travaux pour la période 2026-2028.

Dépenses relevant d'une activation totale immédiate

Le montant total des dépenses faisant l'objet d'une activation totale au titre de l'exercice 2025 s'élève à 95 958 KMAD.

Compte tenu de la mise en service des recettes 16 et 17, la société a procédé à l'activation de l'intégralité des dépenses engagées relatives à la machine d'extraction. En effet, l'ensemble des coûts supportés dans le cadre de l'acquisition, de l'installation et de la mise en état de fonctionnement de cet équipement contribuent directement à sa capacité à générer des avantages économiques futurs.

Dépenses communes - activation partielle

L'activation partielle des dépenses communes a conduit à un montant total reclassé en immobilisations corporelles amortissables de 105 960 KMAD.

Les pourcentages d'activation retenus résultent de l'analyse technique des ouvrages effectivement mobilisés pour l'exploitation des recettes 16 et 17, à savoir :

• Creusement de puits d'accès - 40%

La portion du puits actuellement utilisée correspond aux niveaux permettant l'accès aux recettes 16 et 17, soit une part de 40 % (2/5 recettes en service) du développement total du puits prévu pour les recettes 16 à 20.

• Galeries - 55%

Le linéaire des galeries déjà mis en exploitation pour desservir les recettes 16 et 17 représente 55 % du développement total des galeries du projet.

• Cheminées - 41%

Les ouvrages de ventilation et de circulation actuellement utilisés correspondent à 41% des cheminées réalisées dans le cadre du projet.

• Bâtiments industriels - 40%

Les bâtiments industriels associés au projet sont dimensionnés pour l'ensemble du puits mais leur utilisation actuelle correspond à la capacité nécessaire à l'exploitation des recettes 16 et 17.

• Matériel industriel (lourd) - 40%

Les équipements industriels installés sont destinés à l'exploitation complète du puits. Leur niveau d'utilisation actuel correspond à la capacité mobilisée pour l'exploitation des recettes 16 et 17.

Dépenses à maintenir en immobilisations corporelles en cours

Le montant des dépenses maintenues en immobilisations corporelles en cours s'élève à 146 512 KMAD, correspondant à la fraction des investissements qui sera mobilisée lors de la mise en exploitation des recettes 18 à 20.

7. PASSIF ÉVENTUEL

- (I) Les déclarations fiscales au titre de l'Impôt sur les sociétés (IS), de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), de l'Impôt sur le Revenu (IR) et des droits d'enregistrement et de timbre (DE) des exercices courant la période allant de 2022 à 2025, n'ont pas fait l'objet d'un contrôle par l'administration et sont susceptibles d'être sujettes à des vérifications et à d'éventuels redressements.
- (II) Les déclarations au titre de la CNSS des exercices courant la période allant de 2022 à 2025, n'ont pas fait l'objet d'un contrôle par l'administration et sont susceptibles d'être sujettes à des vérifications et à d'éventuels redressements.
- (III) Courant l'exercice 2024, le management a décidé à partir du mois de mai, la suspension provisoire de la vente exclusive de la production de concentrés de plomb et de Zinc argentifères à Glencore, nonobstant la clause d'engagement de vente de quantité minimale prévue par le contrat.
- (IV) Courant l'exercice 2025, le management a décidé à partir du mois d'aout, la suspension de la vente de la production de concentrés de plomb et de Zinc argentifères à son client Shaba, nonobstant la clause d'engagement de vente d'un pourcentage de la production prévue par le contrat.
- (V) Toutefois, la reprise des ventes avec Glencore a été opérée courant le mois de septembre 2025. Une procédure d'arbitrage opposant la CMT à Glencore a été entamée courant l'année 2025. À la demande de la CMT, cette procédure a été suspendue, dont les effets courent à la date d'arrêt des comptes au 31.12.2025.
- (VI) Le conseil d'administration de la CMT a décidé par prudence, courant l'année 2024, et dans l'attente de l'évaluation ultérieure de la situation de la JV CMT-AMG par un expert indépendant, de doter une provision pour dépréciation de la participation de la CMT dans la SEP, d'un montant de 49,2 millions de dirhams, équivalente à 100% de l'apport de la CMT dans la JV.
- (VII) En relation avec le premier contentieux opposant la société à l'Office des Changes, la société rappelle les événements antérieurs à la clôture des comptes au 31 12 2025, et ce comme listés ci-après :

L'administration des douanes a en date du 19 octobre 2023 déposée à l'encontre de la CMT une plainte pour les infractions de défaut de rapatriement pour un montant de 115 649 533,21 MAD et de transfert illégaux de fonds pour un montant de 271 735 012,50, incriminant des opérations relevées courant la période 2012-2022.

En date du 04 novembre 2025, le Tribunal correctionnel de Casablanca a rendu un jugement de première instance condamnant la CMT à régler, au profit de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects, une amende de 2 324 307 274,26 dirhams. La décision n'est pas définitive ni exécutoire à ce stade.

→ La décision a fait l'objet d'une déclaration d'appel de la CMT en date du 4 novembre 2025. Le dossier a été transféré devant la Cour d'appel. Cet appel suspend l'exécution de la décision initiale. La procédure judiciaire n'a aucune incidence sur la continuité des opérations de la CMT.

(VIII) En relation avec le deuxième contentieux opposant la société à l'Office des Changes, la société rappelle les événements antérieurs à la clôture des comptes au 31/12/2025, et ce comme listés ci-après :

→ L'administration des douanes a déposé à l'encontre de la CMT, et de son ancien Président Directeur Général, une nouvelle plainte pénale près du Procureur du Roi du tribunal correctionnel de Casablanca pour le défaut de rapatriement des produits d'exportation au titre de l'année 2023 pour un montant de 13 717 041,98 Euros et encaissement à l'étranger,

→ Le tribunal a rendu en date du 15 octobre 2024, un jugement par défaut ordonnant sur l'action publique, la poursuite de la société CMT et condamnant M. Luc Gérard à 6 mois de prison avec sursis pour les délits qui leur sont reprochés, sur l'action civile, les a condamnés solidairement au paiement de l'amende de 827 787 819,18 dirhams au profit de l'Administration des Douanes et les dépens en fixant la contrainte par corps au minimum à l'encontre de M. Luc Gérard.

→ La CMT a formulé une opposition à l'encontre du jugement susvisé en date du 24 octobre 2024, et ainsi, un nouveau dossier a été ouvert auprès du tribunal correctionnel.

→ La procédure d'opposition à jugement par défaut rendu en date du 17 juin 2025 par lequel le tribunal a fait droit à l'opposition formulée par CMT, et déclare la non-culpabilité de la CMT représentée par son représentant légal, pour les faits qui lui sont reprochés et se déclare incompetent pour statuer sur les demandes civiles à la suite du prononcé de la relaxe.

→ La décision susvisée a fait l'objet d'une déclaration d'appel de la Douane et du parquet.

→ Le dossier a été transmis à la Cour d'appel en date du 12 décembre 2025 et la première audience a été fixée pour le 24 février 2026 et a fait l'objet d'un renvoi au 31 mars 2026 pour réplique de la CMT.

À ce jour, l'Administration des Douanes a opéré deux saisies conservatoires sur le registre de commerce de la société, pour des montants respectivement de 2 324 307 274,26 MAD au titre du premier contentieux et de 827 787 819,18 MAD au titre du deuxième contentieux.

En relation avec ces deux contentieux en cours opposant la société à l'Office des Changes et l'Administration des Douanes, le conseil d'administration a décidé la dotation de provision complémentaire pour couvrir le risque inhérent d'un montant de 20 millions de dirhams portant ainsi la provision globale à 125 millions de dirhams.

En date du 26 mars 2026, le conseil d'administration de CMT, réuni pour l'approbation des comptes 2026, a autorisé la conclusion d'un accord transactionnel à intervenir avec l'Office des Changes moyennant le paiement d'un montant transactionnel de 182 millions de dirhams (MAD), emportant extinction des poursuites judiciaires engagées à l'encontre de CMT, dans le cadre des deux dossiers contentieux.

8. ÉVÉNEMENTS POST CLÔTURE

Événements favorables

Acquisition AYRAD

La société informe de la conclusion d'un accord entre Strategos Ventures Limited (SVL) et Ayrad Group Limited (Ayrad), portant sur l'acquisition par Ayrad de 100% des parts d'OSEAD Fund, une entité luxembourgeoise détenue par SVL, qui détient indirectement, via la société marocaine OMM, 37,04% du capital social de CMT pour un prix global de 130 millions USD.

Dans le cadre de cette Opération, les parties ont convenu de mettre un terme définitif à deux différends en cours impliquant CMT, à savoir :

(I) le litige OMM et CMT relatif au prêt consenti par CMT à OMM en 2012 en contrepartie du paiement à CMT de la contrevaletur en dirhams de 35 000 000 USD.

(II) le litige opposant CMT à Shaba Metals LLC, entité liée à SVL, concernant l'exécution de contrats d'offtake conclus en 2024 moyennant le paiement à CMT de 12 000 000 USD.

Étant précisé que la conclusion de ces accords transactionnels constitue un préalable à la réalisation de l'Opération.

Ayrad et CIMR envisagent de prendre conjointement le contrôle de CMT. Ce contrôle serait formalisé par la signature d'un pacte d'actionnaires dont l'entrée en vigueur serait conditionnée à l'obtention de l'autorisation du Conseil de la concurrence.

À l'issue de cette prise de contrôle, Ayrad détiendrait indirectement 37,04% du capital social de CMT, tandis que la CIMR détiendrait 16,12% du capital.

Cette prise de contrôle conjointe déclencherait ensuite le lancement d'une offre publique d'achat obligatoire, portant sur l'intégralité des actions CMT, sous réserve de l'obtention du visa préalable de l'AMMC.

Accord transactionnel avec l'Office des Changes

La résolution courant le mois d'avril 2026, du contentieux opposant la société à l'office des changes, à travers la conclusion d'une transaction et le paiement d'une amende forfaitaire d'un montant de 182 millions de dirhams (MAD), ayant pour conséquence le retrait des plaintes et des procédures judiciaires contre la CMT.

Événements défavorables

NÉANT

**RAPPORT DES
COMMISSAIRES
AUX COMPTES**

ANAT

Aux Actionnaires de

COMPAGNIE MINIERE DE TOUISSIT (C.M.T.) S.A.

89-90 rue Larbi Doghmi 3ème étage
Casablanca

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER 2025 AU 31 DECEMBRE 2025**

Audit des états de synthèse

Opinion avec réserve

Conformément à la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société **COMPAGNIE MINIERE DE TOUISSIT (C.M.T.) S.A.**, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de **898 404 885,10 MAD** dont un bénéfice net de **203 399 077,93 MAD**.

Sous réserve de l'incidence des situations décrites dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société **COMPAGNIE MINIERE DE TOUISSIT (C.M.T.) S.A** au 31 décembre 2025, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion avec réserve

Dans notre rapport général relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024 daté du 30 avril 2025, nous avons émis les réserves suivantes pour lesquelles nous effectuons le suivi ci-après :

1. Comme indiqué au niveau de l'état B15 de l'ETIC, la société CMT S.A était en contentieux avec l'Office des Changes et l'Administration des Douanes :

- a) La société CMT S.A. avait fait l'objet en 2022 d'un contrôle de l'Office des Changes portant sur les exercices 2012 à 2022. À la suite de ce contrôle, l'Office des Changes avait initialement notifié des infractions à la société CMT S.A pour un total de 387 MMAD que celle-ci avait contesté.

Le 4 novembre 2025, la société a été condamnée, à la suite d'un jugement de première instance rendu par le Tribunal correctionnel de Casablanca, à verser au profit de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects une amende de 2,3 milliards de dirhams.

En date du 02 avril 2026, la société CMT S.A. a conclu un accord transactionnel avec l'Office des Changes pour le dénouement de ce contentieux moyennant le paiement d'un montant de 155 MMAD. Selon le management, ce montant est couvert par les provisions pour risques et charges inscrites au passif de la société CMT S.A au 31 décembre 2025.

- b) A l'issue d'un autre contrôle de l'Office des Changes, la société CMT S.A avait été notifiée en février 2024 d'une infraction relative au non-rapatriement et encaissement à l'étranger du produit partiel des exportations de minerais. En date du 22 octobre 2024, la société CMT S.A. avait été condamnée, au titre de ce contentieux, de manière conjointe avec son précédent Président du Conseil d'Administration à payer une amende pour un montant total de 827 MMAD.

Pour rappel, le solde comptable de la créance sur le client historique de la société CMT S.A s'élevait à 182 MMAD (18 MUSD) au 31 décembre 2023. L'exploitation de la confirmation de solde à la même date reçue de ce client, avait mis en évidence un écart de l'ordre de 13,7 MUSD en majoration du solde comptable à cette date. L'écart correspondait à des transferts effectués par ce client à une filiale étrangère de la société CMT S.A.

Selon le management, le rapatriement desdits transferts n'aurait pas abouti en raison du blocage des fonds auprès d'une banque à l'étranger.

Par ailleurs, la société avait reçu en 2024 des virements en devises d'un actionnaire indirect, pour un montant total de 13,7 MUSD afin de répondre, selon le management, à la demande de l'Office des Changes.

Le 02 avril 2026, la société CMT S.A. a conclu un accord transactionnel avec l'Office des Changes pour le dénouement de ce contentieux pour un montant total de 27 MMAD. Selon le management, ce montant est couvert par les provisions pour risques et charges inscrites au passif de la société CMT S.A au 31 décembre 2025.

Au 31 décembre 2025, les livres comptables de la société font toujours apparaître la créance sur le client historique de la société CMT S.A ainsi que la dette envers l'actionnaire indirect pour un montant de 13,7 MUSD.

Selon le management, une étude juridique est en cours pour déterminer les modalités d'extinction desdites créances et dettes. À ce stade, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur les impacts éventuels de cette situation sur les états de synthèse de la société CMT S.A. au 31 décembre 2025.

2. Comme indiqué au niveau de l'état B15 de l'ETIC, la société CMT S.A. a repris, dans l'attente de la formalisation d'un nouveau contrat, ses relations commerciales avec son client historique, suspendues courant 2024. A la date d'arrêté des comptes et compte tenu de cette reprise, les procédures d'arbitrage en cours ont été suspendues.

À ce stade, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur les impacts éventuels de cette situation sur les états de synthèse de la société CMT S.A. au 31 décembre 2025.

3. La société CMT S.A. détient des titres de participation dans la société Touissit International Corporation (TIC) pour une valeur nette comptable de 179 MMAD au 31 décembre 2025, compte tenu d'une provision pour dépréciation constatée en 2025 d'un montant de 21 MMAD. A ce stade, la société ne dispose pas de documentation justifiant la valorisation de ces titres.

En conséquence, nous ne pouvons pas nous prononcer sur les impacts éventuels de cette situation sur les états de synthèse de la société CMT S.A. au 31 décembre 2025.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Observation

Nous attirons l'attention sur les points suivants :

- Les deux situations décrites dans l'état A1 Bis de l'ETIC relatif aux évènements significatifs de l'exercice ;
- La situation décrite au niveau de l'état C5 de l'ETIC relative aux différends concernant les créances sur les sociétés OSEAD Maroc Mining (OMM) et SHABA METALS LLC. Postérieurement à la date d'arrêté des comptes, les accords transactionnels ont permis de dénouer définitivement ces différends, suite à la réception par la CMT S.A. de deux virements respectifs de 35 000 000 USD et 12 000 000 USD.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés identifiées	Nos réponses
<p>Evaluation des titres de participation</p> <p>Au 31 décembre 2025, les titres de participation sont inscrits au bilan pour un montant brut de 378,5 MMAD, dépréciés à hauteur de 194 MMAD.</p> <p>Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition. A la clôture, ils sont évalués au plus faible entre leur valeur comptable et leur valeur actuelle.</p> <p>Dans la détermination de la valeur actuelle ou d'utilité, il est notamment tenu compte des perspectives de rentabilité des titres, de la conjoncture économique des capitaux propres réels de la société contrôlée, des effets de complémentarité technique, commerciale ou économique susceptibles de résulter de la participation selon le niveau de celle-ci.</p> <p>Dans ce contexte, nous avons considéré l'évaluation des titres de participation comme un point clé de notre audit.</p>	<p>Nos travaux ont consisté à examiner le processus d'évaluation des titres de participations et aussi des éléments chiffrés utilisés.</p> <p>Nos travaux ont consisté notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examiner la cohérence des données et des hypothèses sur lesquelles se fondent l'évaluation des titres de participation, • Vérifier, sur la base des méthodes appropriées l'exactitude des calculs effectués par la société, • Examiner sur la base des analyses obtenues, l'existence éventuelle de risque additionnel non provisionné lié à ces actifs.

Evaluation des autres provisions pour risques et charges	
<p>Au 31 décembre 2025, les autres provisions pour risques et charges s'élèvent à un montant de 240 MMAD. L'évaluation des provisions couvrant ces risques nécessite l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer (notamment l'existence ou non d'obligation de paiement et la fiabilité de l'estimation des enjeux).</p> <p>Compte tenu de ce qui précède nous avons considéré l'évaluation des autres provisions pour risques et charges comme un point clé de notre audit.</p>	<p>Nous avons pris connaissance du processus d'évaluation de ces provisions sur la base d'entretiens avec la Direction de la société.</p> <p>Nos travaux ont consisté également à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluer la pertinence de la méthodologie retenue par la société pour l'estimation des provisions constituées ; • Obtenir des confirmations écrites et/ou rapport des conseillers juridiques de la société, en lien avec les principaux risques et litiges ; • Examiner le bien-fondé des hypothèses et/ou des calculs utilisés pour la détermination des principales provisions.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons-en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur,

car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société. Leur sincérité et leur concordance avec les états de synthèse de la société appellent, de notre part, les mêmes constatations que celles formulées ci-dessus.

Casablanca, le 30 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit



Sakina Bensouda Korachi
Associée

Coopers Audit Maroc S.A.



Hicham Cherkaoui
Associé

Aux Actionnaires de

COMPAGNIE MINIERE DE TOUISSIT (C.M.T.) S.A.

89-90 rue Larbi Doghmi 3ème étage
Casablanca

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER 2025 AU 31 DECEMBRE 2025**

Audit des états de synthèse consolidés

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l’audit des états de synthèse consolidés de la société **Compagnie Minière de Touissit (CMT) S.A** et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2025, ainsi que le compte de produits et charges consolidé, le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l’exercice clos à cette date, ainsi que l’état des informations complémentaires (ETIC), y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états de synthèse consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de **901 MMAD** dont un bénéfice net consolidé de **196,5 MMAD**.

Sous réserve de l’incidence des situations décrites dans la section « Fondement de l’opinion avec réserve » de notre rapport, nous certifions que les états de synthèse consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2025, ainsi que du résultat de l’ensemble consolidé pour l’exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l’opinion avec réserve

1- Dans notre rapport d’audit sur les états de synthèse consolidés relatif à l’exercice clos le 31 décembre 2024 daté du 30 avril 2025, nous avons émis les réserves suivantes pour lesquelles nous effectuons le suivi ci-après :

1.1 Comme indiqué dans la note 7 annexée aux états de synthèse consolidés, la société CMT S.A a fait l’objet de contentieux avec l’Office des Changes et l’Administration des Douanes :

a) La société CMT S.A. avait fait l’objet en 2022 d’un contrôle de l’Office des Changes portant sur les exercices 2012 à 2022. À la suite de ce contrôle, l’Office des Changes avait initialement notifié des infractions à la société CMT S.A pour un total de 387 MMAD que celle-ci avait contesté.

Le 4 novembre 2025, la société a été condamnée, à la suite d’un jugement de première instance rendu par le Tribunal correctionnel de Casablanca, à verser au profit de l’Administration des Douanes et Impôts Indirects une amende de 2,3 milliards de dirhams.

En date du 02 avril 2026, la société CMT S.A. a conclu un accord transactionnel avec l’Office des Changes pour le dénouement de ce contentieux moyennant le paiement d’un montant de 155 MMAD. Selon le management, ce montant est couvert par les provisions pour risques et charges inscrites au passif de la société CMT S.A au 31 décembre 2025.

b) A l’issue d’un autre contrôle de l’Office des Changes, la société CMT S.A avait été notifiée en février 2024 d’une infraction relative au non-rapatriement et encaissement à l’étranger du produit partiel des exportations de minerais. En date du 22 octobre 2024, la société CMT S.A. avait été condamnée, au titre de ce contentieux, de manière conjointe avec son précédent Président du Conseil d’Administration à payer une amende pour un montant total de 827 MMAD.

Pour rappel, le solde comptable de la créance sur le client historique de la société CMT S.A s’élevait à 182 MMAD (18 MUSD) au 31 décembre 2023. L’exploitation de la confirmation de solde à la même date reçue de ce client, avait mis en évidence un écart de l’ordre de 13,7 MUSD en majoration du solde comptable à cette date. L’écart correspondait à des transferts effectués par ce client à une filiale étrangère de la société CMT S.A.

Selon le management, le rapatriement desdits transferts n’aurait pas abouti en raison du blocage des fonds auprès d’une banque à l’étranger.

Par ailleurs, la société avait reçu en 2024 des virements en devises d’un actionnaire indirect, pour un montant total de 13,7 MUSD afin de répondre, selon le management, à la demande de l’Office des Changes.

Le 02 avril 2026, la société CMT S.A. a conclu un accord transactionnel avec l’Office des Changes pour le dénouement de ce contentieux pour un montant total de 27 MMAD. Selon le management, ce montant est couvert par les provisions pour risques et charges inscrites au passif de la société CMT S.A. au 31 décembre 2025.

Au 31 décembre 2025, les livres comptables de la société CMT S.A. font toujours apparaître la créance sur le client historique de la société CMT S.A ainsi que la dette envers l’actionnaire indirect pour un montant de 13,7 MUSD.

Par ailleurs, les états de synthèse consolidés au 31 décembre 2025 font également apparaître, dans les comptes de la filiale étrangère de CMT S.A., une créance sur la banque étrangère précitée ainsi qu’une dette envers le client historique de CMT S.A., pour un montant de 13,7 MUSD.

Selon le management, une étude juridique est en cours pour déterminer les modalités d’extinction desdites créances et dettes. À ce stade, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur les impacts éventuels de cette situation sur les états de synthèse de la société CMT S.A. au 31 décembre 2025.

1.2 Comme mentionné au niveau de la note 7 annexée aux états de synthèses consolidés, la société CMT S.A. a repris, dans l’attente de la formalisation d’un nouveau contrat, ses relations commerciales avec son client historique, suspendues courant 2024. A la date d’arrêté des comptes et compte tenu de cette reprise, les procédures d’arbitrage en cours ont été suspendues.

A ce stade, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur les impacts éventuels sur les impacts éventuels de cette situation sur les états de synthèse consolidés de la société CMT S.A. au 31 décembre 2025.

Nous formulons la nouvelle réserve suivante :

2- La société Touissit International Corporation (TIC), filiale de la société CMT S.A., détient des titres de participation pour une valeur brute comptable de 170,4 MMAD (18,6 MUSD) au 31 décembre 2025. A cette date, le groupe CMT ne dispose pas de documentation justifiant la valorisation de ces titres.

Par ailleurs, une provision pour dépréciation des titres de participation détenus par CMT S.A. dans la société TIC, d’un montant de 21 MMAD, a été comptabilisée dans les comptes sociaux et maintenue dans les états de synthèses consolidés au 31 décembre 2025.

A ce stade, nous ne pouvons pas nous prononcer sur les impacts éventuels de cette situation sur les états de synthèse consolidés de la société CMT S.A. au 31 décembre 2025.

Observation

Nous attirons l'attention sur les deux points suivants :

- Les deux situations décrites dans la note 6 des notes annexées aux états consolidés relative aux évènements significatifs de l'exercice ;
- La situation décrite au niveau de la note 8 des notes annexées aux états consolidés relative aux différends concernant les créances sur les sociétés OSEAD Maroc Mining (OMM) et SHABA METALS LLC. Postérieurement à la date d'arrêté des comptes, les accords transactionnels ont permis de dénouer définitivement ces différends, suite à la réception par la CMT S.A. de deux virements respectifs de 35 000 000 USD et 12 000 000 USD.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés identifiées	Nos réponses
<p>Evaluation des titres mis en équivalence</p> <p>Au 31 décembre 2025, les titres mis en équivalence s'élèvent à 45 MMAD.</p> <p>Conformément aux règles de consolidation en vigueur, la mise en équivalence consiste à substituer la valeur comptable des titres détenus par la quote-part des capitaux propres retraités y compris le résultat de l'exercice. Dès lors que des changements significatifs défavorables sont survenus par rapport aux objectifs initialement fixés à la date d'acquisition des titres, un test sur la valeur recouvrable des titres mis en équivalence est effectué.</p> <p>La valeur recouvrable des titres mis en équivalence par le Groupe correspond à la valeur d'utilité qui est déterminée en se basant sur la valeur actuelle des flux de trésorerie attendus sur la base des jugements et estimations de la part du management.</p> <p>Dans ce contexte, nous avons considéré l'évaluation des titres mis en équivalence comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Nos travaux ont consisté à examiner le processus d'évaluation des titres mis en équivalence ainsi que des éléments chiffrés utilisés.</p> <p>Nos travaux ont consisté notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Examiner la cohérence des données et des hypothèses sur lesquelles se fondent l'évaluation des titres mis en équivalence et de l'écart d'acquisition, le cas échéant ; - Vérifier, sur la base des méthodes appropriées, l'exactitude des calculs effectués par la société, - Vérifier le caractère recouvrable des créances éventuellement rattachées à ces titres au regard des informations disponibles.

<p>Evaluation des autres provisions pour risques et charges</p>	<p>Les Provisions pour risques et charges pour un montant de 333,3 MMAD au 31 décembre 2025, comprennent des « autres provisions pour risques et charges » pour à un montant de 240 MMAD. L'évaluation des provisions couvrant ces risques nécessite l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer (notamment l'existence ou non d'obligation de paiement et la fiabilité de l'estimation des enjeux).</p> <p>Compte tenu de ce qui précède nous avons considéré l'évaluation des autres provisions pour risques et charges comme un point clé de notre audit.</p>
	<p>Nous avons pris connaissance du processus d'évaluation de ces autres provisions sur la base d'entretiens avec la Direction de la société.</p> <p>Nos travaux ont consisté également à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluer la pertinence de la méthodologie retenue par la société pour l'estimation des provisions constituées ; • Obtenir des confirmations écrites et/ou rapport des conseillers juridiques de la société, en lien avec les principaux risques et litiges ; • Examiner le bien-fondé des hypothèses et/ou des calculs utilisés pour la détermination des principales provisions.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de de synthèse consolidés conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie

significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états de synthèse consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états de synthèse consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 30 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit



Sakina Bensouda Korachi
Associée

Coopers Audit Maroc S.A.



Hicham Cherkaoui
Associé

Aux Actionnaires de

COMPAGNIE MINIERE DE TOUISSIT (C.M.T.) S.A.

89-90 rue Larbi Doghmi 3^{ème} étage
Casablanca

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER 2025 AU 31 DECEMBRE 2025**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés par le président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

Le Président de votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

2.1. Conventions de vente de minerais entre CMT S.A. et SHABA LLC

Les deux contrats conclus en date du 8 novembre 2024 ont été autorisés lors du Conseil d'Administration du 25 octobre 2024.

Administrateur en commun

M. German CHAPARRO est administrateur de CMT S.A. et actionnaire indirect de SHABA LLC.

Nature et objet des conventions

Un premier contrat de vente de concentrés de minerai signé le 24 mai 2024 couvrant les expéditions qui ont eu lieu entre juin 2024 et novembre 2024.

Deux contrats signés en date du 8 novembre 2024 (un pour le plomb et un autre pour le Zinc) qui portent également sur la vente de concentrés se substituent au contrat cité ci-avant.

Conditions et modalités de rémunération

Durée de la convention : Les contrats signés en date du 8 novembre 2024 portent sur une durée totale de 5 année avec possibilité de résiliation anticipée.

Quantités (en tonnes métriques sèches) : Les contrats signés en date du 8 novembre 2024 prévoient des quantités à livrer par matières, à savoir :

Plomb : CMT S.A. s'engage à livrer à SHABA un minimum de 50 % de sa production annuelle totale de concentré, la production annuelle de CMT S.A. est estimée à 24 000 tonnes métriques sèches (TMS) par an.

Sur la période fixe allant du 24 septembre 2024 au 31 décembre 2029, CMT S.A. devra fournir à SHABA LLC une quantité minimale cumulée de 120 000 TMS.

Zinc : CMT S.A. s'engage à livrer à SHABA LLC un minimum de 50 % de sa production annuelle totale de concentré, la production annuelle de CMT est estimée à 6 000 tonnes métriques sèches (TMS) par an.

Sur la période fixe allant du 24 septembre 2024 au 31 décembre 2029, CMT S.A. devra fournir à SHABA LLC une quantité minimale cumulée de 30 000 TMS.

Délais de paiement : Les délais de paiement ont été fixées à 90 jours calendaires pour l'année 2024 et 45 jours calendaires à partir de 2025, le délai courant à compter de la date d'émission du connaissance.

Chiffre d'affaires comptabilisé à fin 2025 : 443 072 KMAD ;

Montant encaissé au titre de l'exercice 2025 : 475 298 KMAD ;

Solde de la créance au 31 décembre 2025 : 139 145 KMAD ;

Solde du trop-perçu au 31 décembre 2025 : 4 116 KMAD.

2.2. Flux financier entre CMT S.A. et Lion Capital Advisors LLC

Convention non écrite et non préalablement autorisée par le Conseil d'Administration de CMT S.A.

Administrateur en commun

Lion Capital Advisors, LLC, est actionnaire indirect de CMT S.A.

Nature et objet de la convention

Lion Capital Advisors LLC a effectué huit (8) virements bancaires distincts au profit de CMT S.A. courant l'année 2024, pour un montant total cumulé de 13 621 241 USD.

Montant encaissé au titre de l'exercice 2025 : Néant ;

Montant décaissé au titre de l'exercice 2025 : Néant ;

Solde de la dette au 31 décembre 2025 : 134 380 KMAD.

2.3. Convention d'avance sur compte courant de CMT S.A. à OSEAD MAROC MINING (OMM) S.A.

Convention non écrite et non préalablement autorisée par le Conseil d'Administration de CMT S.A.

Administrateur en commun

OMM S.A. est actionnaire à hauteur de 37,04 % de CMT S.A.

Nature et objet de la convention

Lors du premier trimestre 2024, CMT S.A. a effectué trois ordres de virements au profit de OMM S.A. pour un total de 3 051 KMAD.

Montant encaissé au titre de l'exercice 2025 : Néant ;

Montant décaissé au titre de l'exercice 2025 : Néant ;

Solde de la créance au 31 décembre 2025 : 3 051 KMAD.

2.4. Convention d'assistance technique entre CMT S.A. et COMPAGNIE MINIERE DU CUIVRE (CMC) S.A.

Administrateur en commun

CMT S.A. est Administrateur et actionnaire à hauteur de 99,99% de CMC S.A.

Nature et objet de la convention

La convention porte sur l'assistance technique en matière de gestion, d'administration et dans différents domaines opérationnels et techniques dans le secteur minier, assistance assurée par CMT S.A. au profit de CMC S.A.

Modalités de rémunération

Redevance annuelle de 300 KMAD HT/an.

Montant des produits comptabilisés au 31 décembre 2025 : 300 KMAD (HT) ;

Montant encaissé au titre de l'exercice 2025 : Néant ;

Le solde de la créance au 31 décembre 2025 : 820 KMAD.

2.5. Convention d'assistance technique entre CMT S.A. et MINREX S.A. :

Administrateur en commun

CMT S.A. est Administrateur et actionnaire à hauteur de 99,99% de MINREX S.A.

Nature et objet de la convention

La convention porte sur l'assistance technique en matière de gestion, d'administration et dans différents domaines opérationnels et techniques dans le secteur minier, assistance assurée par CMT S.A. au profit de MINREX S.A.

Modalités de rémunération

L'assistance est faite gratuitement.

Montant des produits comptabilisés au 31 décembre 2025 : Néant ;

Montant encaissé au titre de l'exercice 2025 : Néant ;

Solde de la créance au 31 décembre 2025 : Néant.

2.6. Convention d'assistance technique entre CMT S.A. et TOUISSIT INTERNATIONAL CORPORATION (TIC) (Convention non écrite)

Administrateur en commun

CMT S.A. est Administrateur et actionnaire à hauteur de 100% de TIC.

Nature et objet de la convention

La convention porte sur l'assistance technique en matière de gestion, d'administration et dans différents domaines opérationnels et techniques dans le secteur minier, assistance assurée par CMT S.A. au profit de TIC en 2024. En 2025, cette assistance a porté sur de l'assistance comptable.

Modalités de rémunération

L'assistance est faite gratuitement.

Montant des produits comptabilisés au 31 décembre 2025 : Néant ;

Montant encaissé au titre de l'exercice 2025 : Néant ;

Solde de la créance au 31 décembre 2025 : Néant.

2.7. Convention de compte courant d'actionnaire avec MINREX S.A. :

Administrateur en commun

CMT S.A. est Administrateur et actionnaire à hauteur de 99,99% de MINREX S.A.

Objet de la convention

La convention a pour objet de déterminer les conditions et modalités, selon lesquelles CMT S.A. consent une avance en compte courant à la société MINREX S.A. La convention est conclue pour une durée de 5 ans à compter de sa signature.

Modalités de rémunération

L'avance en compte courant est productive d'intérêt au taux 5 %.

Une avance en compte courant a été consentie par CMT S.A. en date du 1^{er} avril 2023 et plafonnée à 5 000 KMAD.

Solde de l'avance en compte courant au 31 décembre 2025 : 2 600 KMAD ;

Intérêts comptabilisés en produits au 31 décembre 2025 : 132 KMAD (HT) ;

Montant des intérêts encaissés au titre de l'exercice 2025 : Néant ;

Solde de la créance au 31 décembre 2025 : 2 908 KMAD.

2.8. Contrat d'assistance opérationnelle et stratégique entre CMT et OSEAD GESTION S.A. (agissant en qualité de société de gestion du fonds OSEAD détenue à 100% par Auplata Mining Group « AMG » S.A)

Administrateur en commun

Osead Gestion en sa qualité d'actionnaire indirect de CMT S.A.

Nature et objet de la convention

Par le présent contrat, le fonds OSEAD s'engage à apporter :

Une assistance technique en matière financière, juridique, géologique, minière, de

politique de couvertures des prix des métaux et dollar. Une assistance en matière d'investissement et de croissance externe.

Durée et modalités de rémunération

Le présent contrat signé en date du 29 juin 2020, entre en vigueur entre les parties rétroactivement du 1er mars 2020 jusqu'au 1er mars 2023. Il pourra être prorogé si nécessaire par un avenant au présent contrat.

CMT s'engage à verser en contrepartie des conseils et l'assistance fournis par le Fonds OSEAD, une somme forfaitaire égale à la contrevaletur en dirhams de 550 000 euros annuels hors taxes.

Montant des charges comptabilisées au 31 décembre 2025 : Néant ;

Montant décaissé au titre de l'exercice 2025 : Néant ;

Solde de la dette au titre de l'exercice 2025 : 550 000 € soit un montant de 6 146 KMAD.

2.9. Contrat de sous location d'un bureau par CMT S.A. à OSEAD MAROC MINING (OMM) S.A.

Administrateur en commun

OMM S.A. est actionnaire à hauteur de 37,04 % de CMT S.A.

Nature et objet de la convention

Au titre de cette convention, CMT S.A. donne en sous location à OMM S.A. un local vide de 10 m² à usage de bureau sis au 88-90, Rue Larbi DOGHMI 3ème étage à Casablanca (siège social de CMT S.A.).

Conditions et modalités de rémunération

La sous-location est donnée moyennant un loyer mensuel de 2 KMAD toutes charges comprises (ce loyer sera révisé régulièrement selon la réglementation en vigueur), pour une durée de trois ans du 26 octobre 2020 au 25 octobre 2023, renouvelable par tacite reconduction.

Ce contrat prendra fin, le cas échéant, à l'expiration ou à la résiliation du contrat de crédit-bail immobilier.

Modalités de rémunération

Montant des loyers : 24 KMAD (HT)/an.

Montant des loyers comptabilisés en produits au 31 décembre 2025 : 24 KMAD (HT) ;

Montant encaissé au titre de l'exercice 2025 : Néant ;

Solde de la créance au titre de l'exercice 2025 : 90 KMAD.

2.10. Contrat de sous location d'un bureau par CMT S.A. à MINREX S.A.

Administrateur en commun

CMT S.A. est Administrateur et actionnaire à hauteur de 99,99% de MINREX S.A.

Nature et objet de la convention

Au titre de cette convention, CMT S.A. donne en sous location à MINREX S.A. (filiale détenue à 100% par CMT S.A.) un local vide de 10 m² à usage de bureau sis au 88-90, Rue Larbi DOGHMI 3ème étage à Casablanca (siège social de CMT S.A.).

Modalités de rémunération

La présente sous-location est à titre gracieux, pour une durée de trois ans du 26 octobre 2020 au 25 octobre 2023, renouvelable par tacite reconduction. Ce contrat prendra fin, le cas échéant, à l'expiration ou à la résiliation du contrat de crédit-bail immobilier.

Montant des loyers comptabilisés en produits au 31 décembre : Néant ;

Montant encaissé au titre de l'exercice 2025 : Néant ;

Solde de la créance au 31 décembre 2025 : Néant.

2.11. Convention de refacturation entre CMT S.A. et Auplata Mining Group (AMG) S.A. :

Administrateur en commun :

Auplata Mining Group S.A. (ancien actionnaire de référence, détenait une participation indirecte dans CMT S.A. par le biais du fonds OSEAD).

Nature et objet de la convention

La convention porte sur la refacturation faite par CMT S.A. sur le compte AMG S.A. en relation avec la prise en charge de la quote-part de la masse salariale du personnel dédié aux activités groupe.

Conditions et modalités de rémunération

La refacturation se fait à l'identique de la charge constatée au niveau de CMT S.A. augmentée d'une marge de 10%.

Montant des produits comptabilisés au 31 décembre 2025 : Néant ;

Montant encaissé au titre de l'exercice 2025 : Aucun montant n'a été encaissé au titre de cette convention ;

Solde de la créance au titre de l'exercice 2025 : 6 513 KMAD.

2.12. Refacturation entre CMT S.A. et la COMPAGNIE MINIERE DU CUIVRE (CMC) S.A. :

Administrateur en commun

CMT S.A. est Administrateur et actionnaire à hauteur de 99,99% de CMC S.A.

Nature et objet de la convention

La convention non écrite portant sur la refacturation faite par CMT S.A. pour le compte CMC S.A. relative aux frais de l'étude de faisabilité du projet minier TABAROUCHE, dont les dépenses sont supportées par la CMT S.A. et transférées à la CMC S.A.

Modalités de rémunération

Montant de la refacturation : à l'identique du coût hors taxes majoré de 5%.

Refacturation comptabilisée hors majoration au 31 décembre 2025 : 8 486 KMAD (HT) ;

Montant de la majoration comptabilisée au 31 décembre 2025 : 424 KMAD (HT) ;

Montant encaissé au titre de l'exercice 2025 : Néant ;

Solde de la créance au 31 décembre 2025 : 16 962 KMAD.

2.13. Contrat de prêt revolving accordé par CMT S.A. à 2025 MAROC MINING (OMM) S.A.

Administrateur en commun

OMM S.A. est actionnaire à hauteur de 37,04 % de CMT S.A.

Nature et objet de la convention

En date du 18 décembre 2012, CMT S.A. a accordé un contrat de prêt revolving de MAD 250 millions à la société OMM S.A.

Modalités de rémunération

- La convention prévoit le renouvellement du prêt au maximum cinq fois. Un premier avenant de renouvellement a été signé le 18 décembre 2013, un deuxième le 18 décembre 2014, un troisième le 18 décembre 2015, un quatrième le 18 décembre 2016 et un cinquième le 18 décembre 2017.
- En date du 23 février 2018, CMT S.A. et OMM S.A. ont prolongé la durée de ce prêt pour une nouvelle période de 5 ans et reporté l'échéance de remboursement de ce prêt au 1er janvier 2023 avec une possibilité de remboursement anticipé par OMM S.A., en une ou plusieurs fois en fonction de ses disponibilités de trésorerie.
- Ce prêt porte des intérêts fixes au taux de 5,5% l'an (hors TVA) et sont calculés au prorata temporis, sur la base de 360 jours par an, sur le montant du principal restant dû au début de chaque période comprise entre deux échéances de remboursement successives (période d'intérêt). Les intérêts sont dus le dernier jour de chaque période d'intérêt et inclus dans les échéances de remboursement.

Intérêts comptabilisés en produits au 31 décembre 2025 : 17 153 KMAD (HT) ;

Montant encaissé au titre de l'exercice 2025 : Néant ;

Solde de la créance au 31 décembre 2025 : 358 189 KMAD (avance et intérêts).

2.14. Contrat de bail pour la mise à disposition d'un bureau par CMT S.A. à SAAP S.A.

Administrateur en commun

La société SAAP S.A. est filiale à 100% de CMT S.A.

Nature et objet de la convention

CMT met un bureau en location à la disposition de la société SAAP S.A.

Montant des loyers comptabilisés en produits au 31 décembre 2025 : 10 KMAD (HT) ;

Montant encaissé au titre de l'exercice 2025 : Aucun montant n'a été encaissé au titre de cette convention ;

Solde de la créance au 31 décembre 2025 : 194 KMAD.

2.15. Contrat de bail pour la mise à disposition d'un bureau par CMT S.A. à DAFIR S.A.R.L.

Administrateur en commun

La société DAFIR S.A.R.L. est filiale à 100% de CMT S.A.

Nature et objet de la convention

CMT S.A. met un bureau en location à la disposition de la société DAFIR S.A.R.L.

Montant des loyers comptabilisés en produits au 31 décembre 2025 : 24 KMAD (HT) ;

Montant encaissé au titre de l'exercice 2025 : Néant ;

Solde de la créance au 31 décembre 2025 : 456 KMAD.

2.16. Contrat de bail pour la mise à disposition d'un bureau par CMT S.A. à AGUEDAL S.A.R.L.

Administrateur en commun

La société AGUEDAL S.A.R.L. est filiale à 40% de CMT S.A.

Nature et objet de la convention

CMT S.A. met un bureau à la disposition de la société AGUEDAL S.A.R.L.;

Montant des loyers comptabilisés en produits au 31 décembre 2025 : 24 KMAD (HT) ;

Montant encaissé au titre de l'exercice 2025 : Néant ;

Solde de la créance au 31 décembre 2025 : 459 KMAD.

Casablanca, le 30 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit

Deloitte Audit
Bd Sidi Mohammed Benabdellah
Bâtiment "C" - Niveau 3, La Marina
Casablanca
Tél: 0522 22 40 25 / 05 22 22 47 34
Fax: 05 22 22 40 78 / 47 59

Sakina Bensouda-Korachi
Associée

Coopers Audit Maroc S.A.

COOPERS AUDIT MAROC
Siège Social: 83 Avenue Hassan II
Casablanca
Tél: 0522 42 11 90 - Fax: 0522 27 47 34

Hicham Cherkaoui
Associé

**RAPPORT
DE GESTION**

ANAT



COMPAGNIE MINIÈRE DE TOUISSIT - CMT

Société anonyme au capital de 168.123.300 dirhams

Siège social : 88-90, rue Larbi Doghmi 3^{ème} étage - 20000 - Casablanca

R.C. Casablanca 32.499

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS

AU 31 DÉCEMBRE 2025

Rapport de Gestion du conseil d'administration

Chers Actionnaires,

« Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle conformément aux dispositions de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes telle que modifiée et complétée (la « Loi ») et des statuts de la société Compagnie Minière de Touissit (la « Société » ou « CMT ») pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les états de synthèse dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Nous vous soumettons notre rapport de gestion relatif aux comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2025 à votre appréciation.

Vos Commissaires aux comptes vous donneront lecture de leurs rapports sur les comptes annuels sociaux.

I. FAITS MARQUANTS

1. JUGEMENT DU TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE CASABLANCA

Le 4 novembre 2025, le tribunal correctionnel de Casablanca a rendu un jugement de première instance, condamnant la CMT à régler 2.324.307.274,26 MAD au profit de l'administration des douanes et impôts indirects. Cette décision, ni définitive ni exécutoire, a fait l'objet d'une déclaration d'appel.

Le Conseil d'administration de CMT réuni le 26 mars 2026 a autorisé la conclusion d'un accord transactionnel à intervenir avec l'Office des Changes moyennant le paiement d'un montant transactionnel de 182 millions de dirhams (MAD), emportant extinction des poursuites judiciaires engagées à l'encontre de CMT par ladite administration dans le cadre des deux dossiers contentieux relatifs à la réglementation de changes.

2. ARBITRAGE CLIENT

Suspension provisoire de l'arbitrage entre la CMT et son principal client après la reprise des enlèvements à l'endroit du négociant. Des négociations sont en cours pour explorer de nouvelles relations commerciales.

3. MISE EN SERVICE DU NOUVEAU Puits D'IGHRAM AOUSSAR

Initiée en 2017, la construction du nouveau puits au sein du complexe minier de Tighza renforce le rôle de la CMT en tant qu'acteur majeur de l'industrie marocaine. D'une profondeur de 1100 m, il a été partiellement mis en service en septembre 2025 afin d'extraire un volume additionnel de minerai.

4. CERTIFICATION DES RÉSERVES DE LA MINE DE TIGHZA

En 2025, la mine de Tighza a fait l'objet d'une évaluation indépendante de ses réserves selon la norme NI 43-101, classant ressources et réserves par certitude géologique et faisabilité économique. Le rapport de certification, obtenu en janvier 2026, renforce la transparence et la gouvernance technique de la société, désormais alignée sur les meilleurs standards internationaux.

5. LANCEMENT ET APPROBATION DE L'ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DU PROJET CUPRIFÈRE DE TABAROUCHT

En obtenant un avis favorable relatif à l'étude d'impact environnemental, la CMT a franchi un jalon majeur pour le lancement de l'étude de faisabilité. En se positionnant sur un métal critique pour la transition énergétique, la CMT poursuit ainsi la mise en œuvre de sa stratégie de croissance durable en intégrant les exigences environnementales et réglementaires en vigueur.

6. JUGEMENT RELATIF AU PRÊT OMM

Le 18 décembre 2012, la CMT a accordé un contrat de prêt de 250 MMAD à la société OSEAD MAROC MINING (OMM), qui constitue aujourd'hui son principal actionnaire. Faute de remboursement dans les délais et d'un règlement amiable, une requête a été introduite par la CMT à l'encontre d'OMM. Celle-ci a mené à la condamnation de cette dernière, le 14 juillet 2025, à régler la somme de 360.713.295,00 MAD auxquels s'ajoutent des intérêts légaux de 6 % applicables jusqu'à la régularisation. Les parties ont convenu de mettre un terme définitif au litige OMM et CMT relatif au prêt consenti par CMT à OMM en contrepartie du paiement à CMT de la contrevaletur en dirhams de 35.000.000 USD.

7. CROISSANCE SIGNIFICATIVE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Portée par une augmentation de la production et un renchérissement des cours des métaux, en particulier celui de l'argent, la CMT affiche en 2025 un chiffre d'affaires de 691.209 K MAD, en augmentation de 18 % par rapport à l'exercice 2024. Le résultat net de la société, lui, s'élève à 203.399 K MAD contre -14.060 K MAD en 2024.

II. REVUE DU MARCHÉ

Après un début d'année calme, les cours des métaux se sont appréciés dans le sillage des matières premières, sous l'effet de plusieurs facteurs :

L'assouplissement monétaire des banques centrales ;

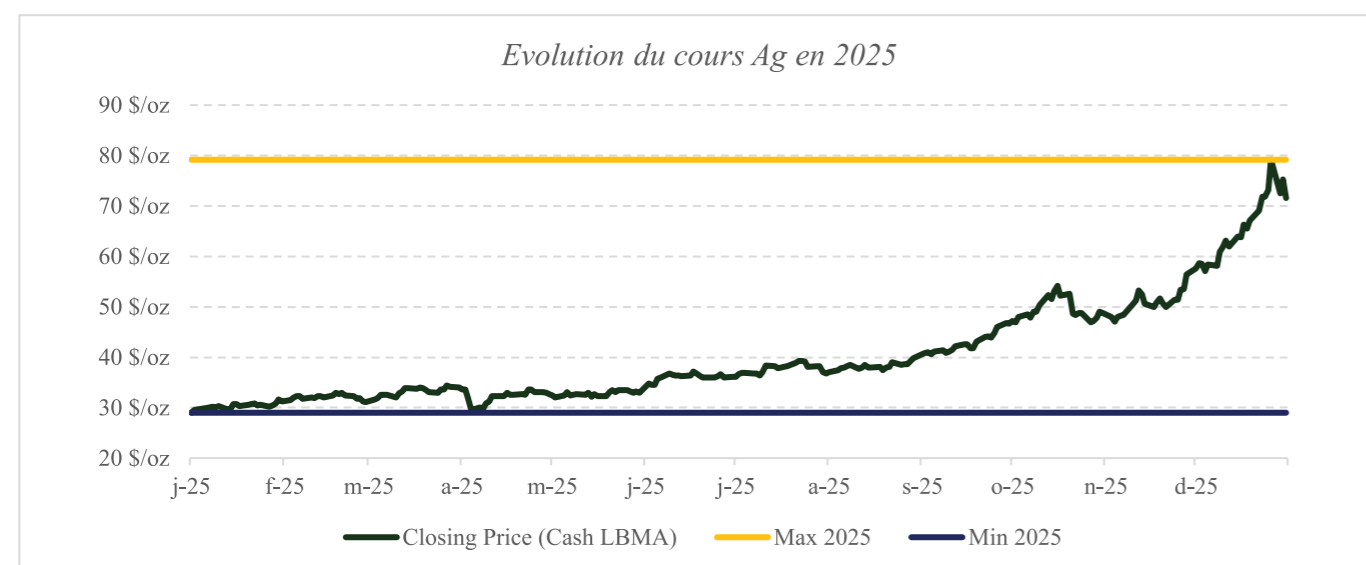
Les tensions géopolitiques, qui perturbent les chaînes d'approvisionnement et soutiennent la demande de valeurs refuges comme l'or et l'argent ;

Des déséquilibres fondamentaux entre l'offre et la demande de certains métaux.

1. AUGMENTATION SIGNIFICATIVE DU COURS DE L'ARGENT

L'évolution des cours n'a pas été homogène pour tous les métaux : si le zinc et le plomb ont affiché des mouvements plus maîtrisés, l'argent a connu une hausse spectaculaire.

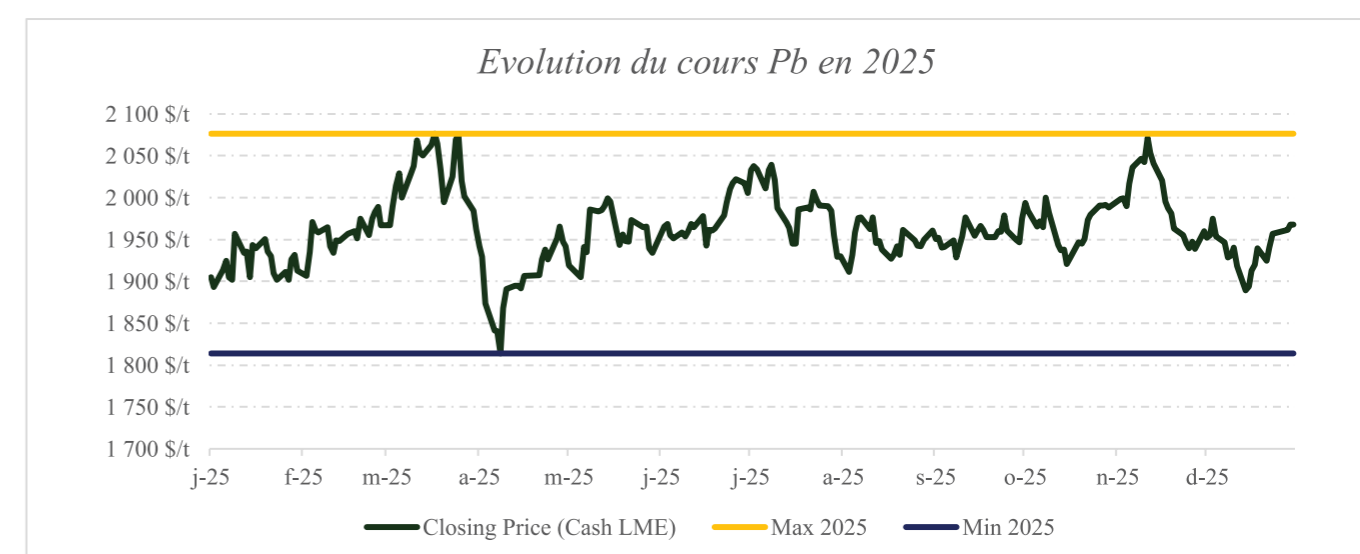
Entre janvier et décembre 2025, son cours a bondi de 147%, dépassant successivement ses records historiques et surperformant nettement l'or (+65%) et les actions (+17% pour le S&P 500). La moyenne annuelle a dépassé 40 \$/oz, en hausse de 41% par rapport à 2024, avec une accélération marquée en fin d'année, période de forte volatilité.



L'argent présente la particularité d'être à la fois une valeur refuge et un métal industriel à part entière — notamment dans l'électronique, le solaire et les véhicules électriques — ce qui le rend sensible à deux types de pression simultanément. Plusieurs facteurs ont ainsi convergé pour alimenter sa hausse, et notamment :

- Un marché du métal physique en déficit pour la cinquième année consécutive, avec un déficit cumulé estimé à 820 millions d'onces — l'équivalent d'une année de production ;
- La décision de la Chine de restreindre ses exportations à partir de janvier 2026, qui a accéléré le renchérissement des cotations ;
- Des facteurs financiers amplificateurs : short-squeeze, appels de marge, etc.

2. MARCHÉ DU PLOMB : FRAIS DE TRAITEMENT NÉGATIFS

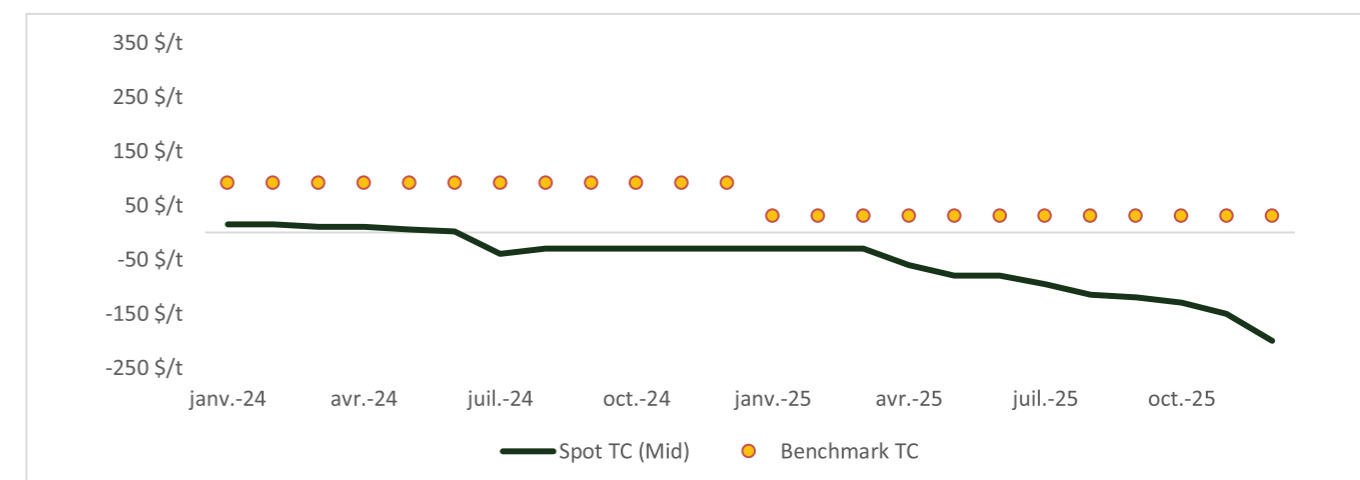


Comparé à l'argent, le plomb a évolué dans un intervalle bien connu. Exception notable : la chute d'avril, consécutive au Liberation Day et à l'annonce de nouveaux tarifs douaniers américains, amplifiée par la basse saison traditionnelle du métal — période durant laquelle les fabricants de batteries réduisent leurs cadences.

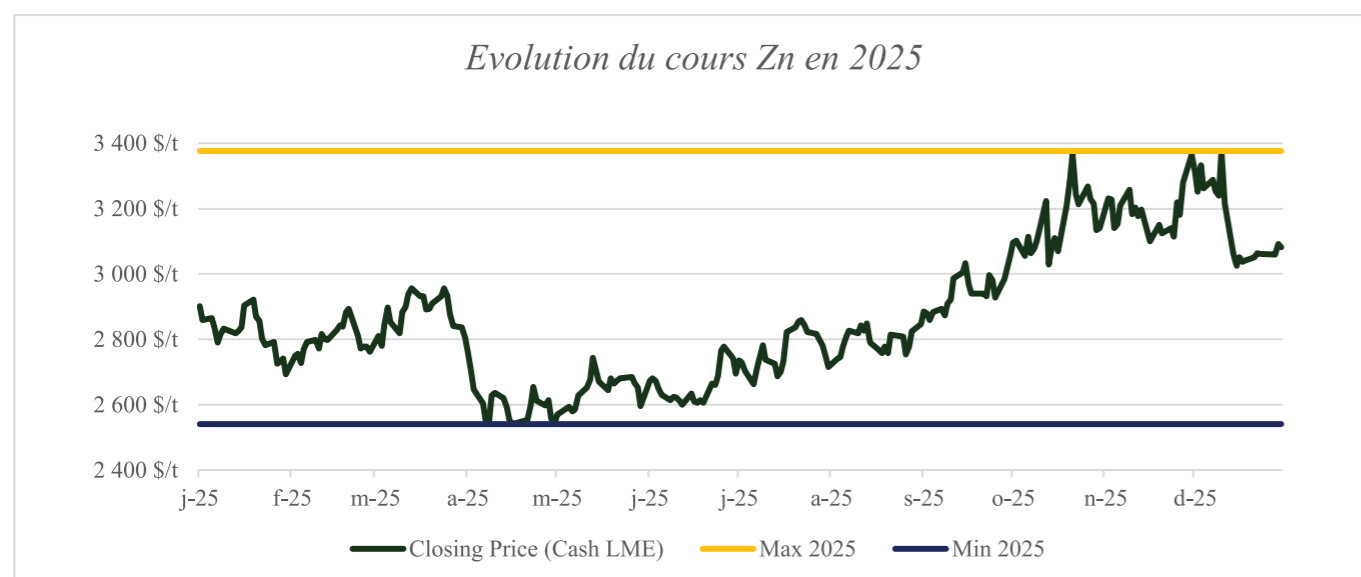
Cette relative stabilité reflète un marché en surplus (estimé à 42 000 tonnes en 2025), structurellement peu exposé à la transition énergétique, et pénalisé par le recul de ses débouchés traditionnels : faiblesse de l'industrie automobile, allongement de la durée de vie des batteries. Le taux de recyclage parmi les plus élevés au monde contribue également à ce surplus.

À l'inverse, le marché des concentrés de plomb a connu de fortes tensions, traduites par une chute marquée — et parfois négative — des frais de traitement. Ce phénomène tient à des causes structurelles et conjoncturelles :

- Structurelles : désinvestissement chronique dans le secteur, entraînant une raréfaction relative de l'offre minière ; expansion simultanée des capacités de fonderie plomb-zinc, notamment en Chine ; etc.
- Conjoncturelles : hausse des budgets de défense et hiver rigoureux, ayant soutenu la demande du métal, etc.



3. MARCHÉ DU ZINC : TENDANCE MODÉRÉMENT POSITIVE



Entre janvier et décembre 2025, le zinc s'est apprécié de 6,2%. Le marché affiche lui aussi un surplus (c. 53.000 t), qui bride la hausse des cotations. Les frais de traitement, bien que positifs, ont atteint un plancher historique à 80 \$/t — signe de tensions réelles sur le marché des concentrés.

Malgré ce surplus global, une tendance haussière s'est amorcée dès septembre. La baisse des frais de traitement a poussé de nombreuses fonderies hors de Chine à fermer ou réduire leur cadence, provoquant une raréfaction de l'offre de métal sur les marchés européens, non immédiatement compensée par des exportations chinoises. Les stocks de zinc au LME sont ainsi passés de 230.000 t en janvier à environ 35.000 t en octobre, période durant laquelle un squeeze est venu amplifier la hausse des prix.

III. INVESTISSEMENTS

Au cours de l'année 2025, l'effort d'investissement entrepris depuis 2017 pour le développement du projet de nouveau puits a été couronné par la mise en service partielle de cet ouvrage. Le montant total d'investissements de 348.430 KMAD engagés courant la période 2017-2025, concerne principalement les rubriques suivantes :

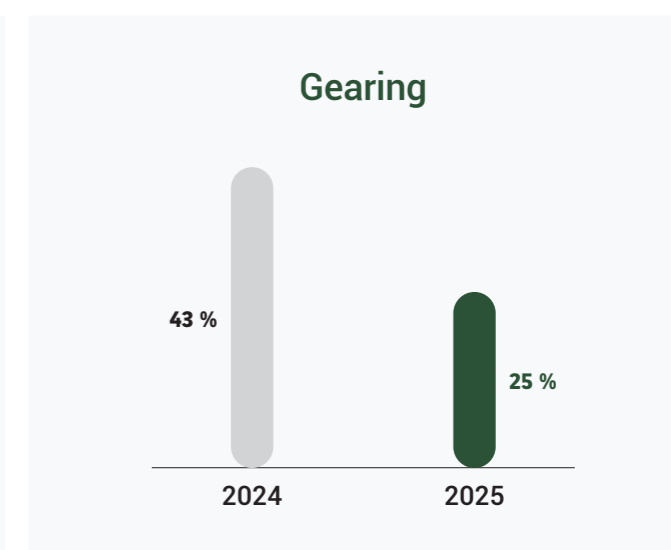
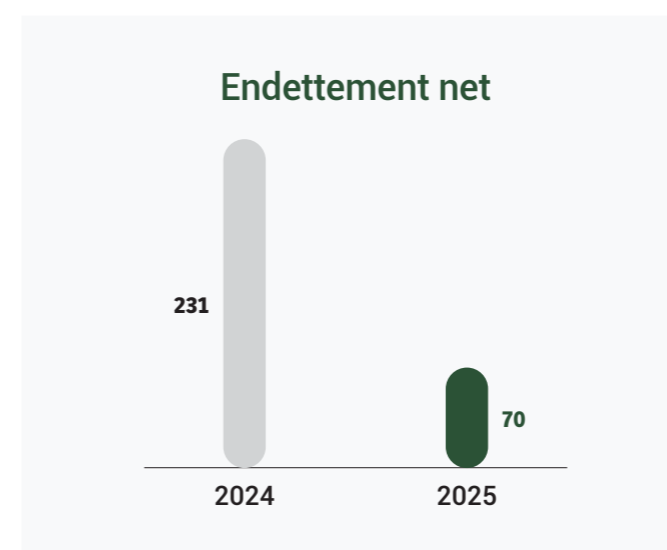
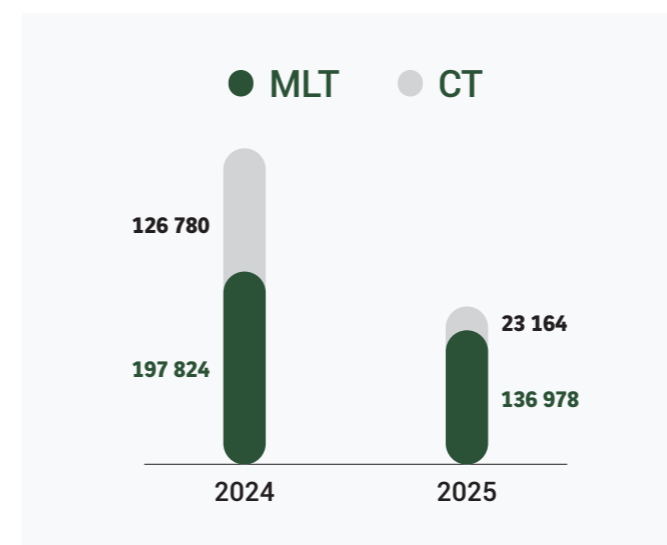
- Les travaux de développement des infrastructures minières (creusement de puits, galeries et cheminées) ;
- Les acquisitions d'équipements industriels lourds ;
- Les constructions et bâtiments à usage industriel ;
- Les dépenses engagées auprès d'autres fournisseurs dans le cadre des projets en cours.

Par ailleurs, et dans le but de renouveler son appareil productif, la CMT a procédé, pour la première fois, à l'acquisition de nouveaux équipements, pour un montant de 10.415 K MAD (scoops, manitou télescopique, locotracteurs, machine cintreuse, compresseurs, etc.).

IV. SITUATION FINANCIÈRE

Conformément à la stratégie financière de désendettement, CMT a réduit sa dette à fin DÉCEMBRE 2025, ainsi l'endettement net recule de 70% pour s'établir à 70 MDH. Cette amélioration s'explique par la réduction de l'encours de la dette long terme (-47%) à la suite du paiement des échéances.

Grâce à une gestion rigoureuse des équilibres financiers, CMT dispose d'un taux d'endettement (Gearing) de 25% en nette amélioration par rapport à 2024 (-35 points).



V. ANALYSE DES COMPTES

1. COMPTES SOCIAUX EN K MAD

CMT (K MAD)	YTD 2025	YTD 2024	VARIATION EN VALEUR	VARIATION EN %
Chiffres d'affaires	691 209	586 946	104 263	18%
Marge d'exploitation	339 888	259 233	80 656	31%
% Marge brute / CA	49%	44%		
Résultat d'exploitation	393 567	286 038	107 529	38%
% Résultat d'expl. / CA	56%	48%		
Résultat financier	-25 080	-56 247		
Résultat non courant	-43 449	-164 052		
Impôt sur les sociétés	121 638	79 798	41 840	52%
Résultat net	203 399	-14 060	217 459	

La croissance du chiffre d'affaires résulte d'une hausse de la production de concentrés, de l'appréciation des cotations LME/LBMA, et d'une refonte de la politique commerciale ayant permis d'améliorer sensiblement les conditions de vente. En dollars, les revenus progressent de 10% pour le plomb et de 55% pour l'argent, partiellement atténués par un effet de change défavorable (-6%). Le chiffre d'affaires à l'export s'établit à 680.565 K MAD au 31 décembre 2025, contre 572.246 K MAD un an plus tôt, soit une hausse de 19%.

Des contre-performances ont été enregistrées, en relation notamment avec le zinc, imputables aux conditions météorologiques défavorables de fin d'année et à la congestion du port de Casablanca. Les dernières expéditions du trimestre – 3 187 tonnes, valorisées à environ 82 MMAD – n'ont pu être comptabilisées conformément au principe de rattachement des ventes à leur exercice.

La marge brute d'exploitation progresse de 31%, portée principalement par la hausse des prix de l'argent, dont la cotation moyenne est passée de 28 \$/oz en 2024 à 41 \$/oz en 2025.

Le résultat d'exploitation ressort à 393.567 K MAD, en hausse de 38%, sous l'effet conjugué de la progression des revenus et d'une maîtrise des charges d'exploitation (-7%).

Le résultat financier s'améliore de 55%, grâce à la réduction de l'endettement et des charges d'intérêts associées.

Le résultat non courant intègre une provision complémentaire de 20 MMAD pour couvrir le risque lié aux litiges avec l'Administration des Douanes et Impôts Indirects, portant la provision globale à 125 MMAD, auxquels s'ajoutent 100 MMAD de provision forfaitaire pour divers risques.

Le résultat net social s'établit à 203.399 K MAD, reflétant la hausse du chiffre d'affaires et les efforts d'amélioration des opérations minières et industrielles.

2. Comptes consolidés

CONSOLIDÉ (K MAD)	YTD 2025	YTD 2024	VARIATION EN VALEUR	VARIATION EN %
Chiffres d'affaires	690 452	586 364	104 087	18%
Valeur Ajoutée	334 169	267 964	66 205	25%
% Valeur Ajoutée / CA	48%	46%		
Résultat d'exploitation	387 847	297 565	90 282	30%
% Résultat d'expl. / CA	56%	51%		
Résultat financier	-28 130	-54 870	26 740	-49%
Résultat non courant	-43 554	-175 373	131 819	-75%
Impôt sur les sociétés	119 593	79 267	40 326	51%
Résultat net	196 465	-12 126	208 591	

Les comptes consolidés sont quasi identiques aux comptes sociaux, les filiales intégrées n'ayant aucune activité. Le passage du résultat social au résultat consolidé implique : l'élimination des soldes intra-groupe ; le retraitement des contrats de crédit-bail ; l'élimination des immobilisations en non-valeurs et des écarts de conversion ; et l'intégration des impôts différés liés aux différences temporaires.

Les sociétés intégrées globalement sont Minrex, CMC et TIC, ainsi que les filiales en liquidation Dafir et Saap. La JV et Aguedal sont intégrées par mise en équivalence.

VI. ACTIVITÉ DES FILIALES

1. SAAP (EN COURS DE LIQUIDATION – 100% DE PARTICIPATION)

SAAP affiche un résultat de -118 KMAD, porté par trois charges principales : la dotation complémentaire aux provisions pour pénalités et majorations de retard, les charges locatives, et la cotisation minimale au titre de l'IS.

2. DAFIR (EN COURS DE LIQUIDATION – 80% DE PARTICIPATION)

DAFIR affiche un résultat de -31 KMAD, porté par deux charges principales : les charges locatives et la cotisation minimale au titre de l'IS.

3. AGUEDAL (EN COURS DE LIQUIDATION – 40% DE PARTICIPATION)

AGUEDAL affiche un résultat de -395 KMAD, porté par trois charges principales : la dotation complémentaire aux provisions pour pénalités et majorations de retard, les charges locatives et la cotisation minimale au titre de l'IS.

4. MINREX (100% DE PARTICIPATION)

MINREX affiche un résultat de -172 KMAD. Les principales dépenses de l'exercice concernent la constatation des honoraires de commissariat aux comptes, la charge de rémunération du compte courant CMT, ainsi que la taxe professionnelle et la cotisation minimale au titre de l'impôt sur les sociétés. La continuité d'exploitation de la société étant entérinée par l'assemblée extraordinaire des actionnaires, les démarches sont en cours pour la mise en harmonie du capital social de la société.

5. COMPAGNIE MINIÈRE DE CUIVRE (CMC)

La Compagnie Minière de Cuivre (CMC), filiale à 100 % de la CMT, est dédiée au développement du projet minier de cuivre de Tabaroucht, dans la province d'Azilal. La licence d'exploitation est détenue par la CMT, qui porte également les démarches administratives d'autorisation du projet et refacture à la CMC les dépenses engagées pour son compte, majorées de 5 %.

La société affiche un résultat de -3 279 KMAD, principalement grevé par la dotation aux amortissements des frais de démarrage, et dans une moindre mesure par les charges locatives et les honoraires de commissariat aux comptes.

Une augmentation de capital par incorporation du compte courant d'associé est en cours d'instruction.

6. SOCIÉTÉ EN PARTICIPATION (SEP)

Créée en joint-venture avec la société AuPlata Mining Group, la participation de la CMT dans cette entité a été réalisée avec un apport de 49 280 K MAD, équivalente à 50% des parts de la SEP. Les produits constatés courant l'exercice 2025 sont de l'ordre de 164 K Euro en tant que production vendue.

Par prudence, le Conseil d'administration de la CMT a décidé, lors de l'exercice 2024, de doter les comptes d'une provision pour dépréciation de cette participation, d'un montant de 49,2 millions de dirhams, soit 100% de l'apport de la CMT dans la JV.

7. TOUISSIT INTERNATIONAL COPROPRATION (TIC)

La société est détenue à 100% par la CMT, à travers une capitalisation d'un montant de 18 230 841 USD réalisée le 14 octobre 2022. L'objet social de la société est la prise de participation dans des titres miniers en développement ou en exploitation.

Le 19 mai 2023, TIC a conclu l'acquisition de participation dans les sociétés holding localisées aux Barbades, respectivement Namoya Limited, Lugushwa Limited et Kamituga Limited qui détiennent les trois sociétés localisées en République Démocratique du Congo et propriétaires des titres miniers du même nom.

La société n'a pas enregistré d'activité courant les exercices 2024 et 2025, et par conséquent le résultat de l'exercice est néant.

RAISON SOCIALE DE LA SOCIÉTÉ ÉMETTRICE	SECTEUR D'ACTIVITÉ	VALEUR BRUTE AU 31/12/2024	PROVISIONS ANTÉRIEURES	PROVISIONS 2025	VALEUR BRUTE AU 31/12/2025
SAAP S.A.	En liquidation	100 000	100 000	0	0
AGUEDAL S.A.R.L.	En liquidation	8 217 560	8 217 560	0	0
DAFIR S.A.R.L.	En liquidation	3 714 000	3 714 000	0	0
FONDERIE PZ S.A.	En liquidation	12 090 434	12 090 434	0	0
STE DE PORT NEMOURS S.A.	En liquidation	145 000	145 000	0	0
MINREX S.A.	Mines	300 000	0	0	300 000
JOINT-VENTURE AMG/ CMT (SEP)	Mines	49 280 000	49 280 000	0	0
AUPLATA MINING GROUP (AMG)	Mines	99 644 917	99 630 686	0	14 231
COMPAGNIE MINIÈRE DU CUIVRE S.A.	Mines	5 000 000	0	0	5 000 000
TOUISSIT INTERNATIONAL CORPORATION	Mines	200 000 000	0	21 000 000	179 000 000
TOTAL		378 491 911	173 177 680	21 000 000	184 314 232

VII. AFFECTATION DU RÉSULTAT

	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Réserve légale (entièrement dotée)	16 812 330,00 dirhams	16 812 330,00 dirhams
Autres Réserves	113 013 980,00 dirhams	100 873 980,00 dirhams
Bénéfice net comptable	203 399 077,93 dirhams	-14 060 337,72 dirhams
Report bénéficiaire antérieur	171 389 198,17 dirhams	185 449 535,89 dirhams
Bénéfice disponible	487 802 256,10 dirhams	171 389 198,17 dirhams
Dividende	0,00 dirhams	0,00 dirhams
Solde à inscrire en réserve facultative	0,00 dirhams	0,00 dirhams
Solde à inscrire au Report à nouveau	487 802 256,10 dirhams	171 389 198,17 dirhams
Dividende par action	0,00 dirhams	0,00 dirhams
Nombre d'actions	1 681 233	1 681 233

VIII. FACTEURS DE RISQUE

1. RECOUVREMENT DES CRÉANCES CLIENTS

La CMT écoule sa production auprès d'un nombre très restreint de clients, ce qui génère un double risque : d'une part, le risque d'impayé, toute défaillance d'une contrepartie étant susceptible d'impacter significativement la trésorerie ; d'autre part, le risque de délai, les créances à l'export devant être rapatriées dans un délai maximum de 150 jours conformément à la réglementation de l'Office des Changes, sous peine de sanctions. La CMT assure un suivi rigoureux de ses échéances clients à ce titre.

2. REPRISE DE L'ARBITRAGE

La société est exposée à un risque d'arbitrage international initié par son partenaire. La procédure, aujourd'hui suspendue, pourrait être réactivée dans le cas de non-aboutissement des négociations entre les deux parties.

3. VALORISATION DES PARTICIPATIONS

La valeur des participations détenues par la CMT est susceptible d'évoluer en fonction de la performance opérationnelle et financière des entités concernées, exposant la société à un risque de dépréciation. Ce risque fait l'objet d'un suivi régulier par les instances de gouvernance, dans une approche prudente visant à sécuriser les actifs de l'entreprise et à garantir la fiabilité de ses investissements.

4. VOLATILITÉ DES COTATIONS DES MINÉRAIS

Les revenus de la CMT sont directement exposés aux fluctuations des cours mondiaux de l'argent, du zinc et du plomb. En 2025, ces trois métaux ont affiché des comportements contrastés : l'argent a enregistré une forte appréciation, le zinc a connu un squeeze historique sur le LME avant de se stabiliser en fin d'année, tandis que le plomb est resté sous pression dans un contexte de surplus structurel. Cette volatilité, amplifiée par les incertitudes géopolitiques et les politiques tarifaires américaines, constitue un risque significatif sur la formation du chiffre d'affaires et des marges. La CMT assure un suivi rapproché de l'évolution des cours afin d'anticiper leurs impacts sur ses résultats.

5. VOLATILITÉ DU MARCHÉ DES CHANGES

Les ventes de la CMT sont libellées en dollars américains, exposant la société au risque de change USD/MAD. Toute appréciation du dirham ou dépréciation du dollar se traduit mécaniquement par une contraction des revenus exprimés en monnaie locale. En 2025, le dollar a affiché une volatilité notable, notamment sous l'effet des tensions commerciales et des incertitudes sur la politique monétaire américaine. Ce risque fait l'objet d'un suivi attentif par les instances de gouvernance de la CMT.

IX. PERSPECTIVES

1. AUGMENTATION DE LA PRODUCTION PAR LA MISE EN SERVICE DU NOUVEAU Puits

La montée en puissance de la mise en exploitation du nouveau puits d'Ighrem Aousser permettra d'augmenter à terme la production du site de Tighza de 33%. Cette augmentation reposera sur la mise en exploitation de 5 recettes situées entre 800 et 1050 mètres de profondeur. L'évolution de la production sera adossée à une augmentation de la capacité de l'usine de traitement, qui passera de 1 000 t/j à 1 600 t/j à l'horizon 2027.

2. CERTIFICATION DES RÉSERVES DE TIGHZA

La certification NI 43-101 des réserves minérales de la mine de Tighza, conduite par le cabinet indépendant SGS-Canada, constitue une étape structurante pour l'avenir de la CMT. Les réserves prouvées et probables sont estimées à 7,694 millions de tonnes, avec des teneurs moyennes de 6,11 % en plomb, 1,11 % en zinc et 95 g/t en argent. Ces niveaux de réserves certifiées, en particulier la teneur élevée en plomb et la composante argent, confèrent à la mine de Tighza un profil de gisement de haute qualité à l'échelle internationale. Ils offrent à la CMT une visibilité significative sur son potentiel de production futur et constituent un socle solide pour la planification minière à long terme, le financement de projets et le dialogue avec les partenaires et investisseurs.

La CMT entend capitaliser sur cette certification pour optimiser la valorisation de ses actifs miniers et renforcer sa position dans un contexte de demande soutenue pour les métaux de base et précieux.

3. EXPLORATION DES RESSOURCES AUTOUR DE LA MINE HISTORIQUE

En capitalisant sur la certification des réserves selon la norme NI 43-101, un programme d'exploration sera lancé pour l'évaluation du potentiel minier tant en profondeur qu'en extension latérale des filons existants et pour la recherche de nouvelles cibles à Pb- Zn- Ag.

4. DÉVELOPPEMENT DU PROJET CUPRIFÈRE DE TABAROUCHT

Le projet de cuivre de Tabaroucht franchit une étape décisive avec l'obtention de l'approbation de l'étude d'impact environnemental, ouvrant la voie au lancement imminent de l'étude de faisabilité. Cette progression intervient dans un contexte particulièrement favorable : le cuivre s'est imposé comme l'un des métaux phares de la transition énergétique et de la révolution numérique, porté par une demande structurelle croissante liée au déploiement des énergies renouvelables, à l'électrification des usages et, plus récemment, à la prolifération des data centers alimentant l'intelligence artificielle.

Dans ce contexte, le projet Tabaroucht représente un axe de diversification stratégique majeur pour la CMT, susceptible de créer une valeur significative pour ses actionnaires à horizon de mise en production. Le centre de Tabaroucht permettra également le développement de plusieurs permis miniers situés dans la province d'Azilal, notamment ceux de Béni Ayat, Bineloudane et Ait Atab.

5. DÉVELOPPEMENT DU PORTEFEUILLE AURIFÈRE DE LA CMT

Dans sa stratégie de diversification, la compagnie planifie le développement de ses projets Or en continuant les travaux d'évaluation et de faisabilité économique de l'or de Tighza et en finalisant les études d'impact sur les permis de Tizi N'Test et de Tichka.

6. DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET D'ANTIMOINE

En raison de la demande mondiale de plus en plus croissante de l'antimoine, des structures minéralisées au niveau du site de Tighza vont être reconnues par sondages avant de passer à une évaluation technico-économique en fonction de la qualité des résultats.

7. DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET DE GRAPHITE

Après des résultats concluants de la première campagne de sondages sur le prospect de graphite de Sidi Bou Othman, en termes de réserves et de teneur, les travaux de caractérisation cristallographique vont se poursuivre afin d'évaluer la qualité du minerai pour une éventuelle utilisation dans l'industrie des batteries électriques.

8. DÉVELOPPEMENT SUR LE TERRITOIRE NATIONAL

La CMT poursuivra ses travaux d'exploitation et de développement sur l'ensemble du territoire national, à travers l'acquisition de nouveaux permis et de nouvelles campagnes de prospection, dans le respect des meilleurs standards et de ses engagements en matière de responsabilité et de durabilité.

X. CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE 56 DE LA LOI

Nous vous demandons également d'approuver les conventions visées à l'article 56 de la Loi et figurant dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes. Nous vous rappelons, par ailleurs, les conventions visées à l'article susmentionné conclues antérieurement et dont les effets se sont poursuivis pendant l'exercice écoulé.

Vos Commissaires aux Comptes ont été informé de ces conventions qu'ils vous relatent dans leur rapport spécial.

XI. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Nous vous informons que le mandat d'un administrateur, arrivera à échéance à l'issue de votre Assemblée Générale Ordinaire 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025. Il vous est proposé en conséquence de statuer sur le renouvellement de mandat de cet administrateur pour une durée statutaire de six ans.

XII. LISTE DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS DANS D'AUTRES CONSEILS D'ADMINISTRATION OU CONSEILS DE SURVEILLANCE, AINSI QUE LEURS EMPLOIS OU FONCTIONS PRINCIPAUX

ADMINISTRATEURS	AUTRES MANDATS EXERCÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2025	
	SOCIÉTÉ	QUALITÉ
Monsieur Hassan BOULAKNADAL (Président)	LESIEUR CRISTAL	(PCA)
	CIMR	(Administrateur/PDG)
	CIMR ATTADAMOUN	(Administrateur/PDG/ Représentant permanent CIMR)
	CIMR IDDIKHAR	(Administrateur/PDG/ Représentant permanent CIMR)
	AJIAL	(Administrateur/PDG/ Représentant permanent CIMR)
	RAMICAL	(Administrateur/PDG)
	AKILAM	(Administrateur/PDG)
	M'OFFICE	(Administrateur/Représentant permanent CIMR)
	NEJMA	(Administrateur Unique/Représentant permanent CIMR)
	LARBEL	(Gérant)
	CIMR FONCIA	(Gérant)
	COSUMAR	(Administrateur)
	CREDIT IMMOBILIER ET HÔTELIER	(Administrateur indépendant)
	H PARTNERS	(Membre du conseil de surveillance)
	AFMA	(Représentant permanent de la CIMR)
	AL MADA HOLDING	(Représentant permanent de la CIMR)
	AL MADA VENTURES	(Administrateur)
	ALHIF	(Membre du Comité de Surveillance)
	A6 IMMOBILIER	(Représentant permanent de la CIMR)
	BANQUE CENTRALE POPULAIRE	(Administrateur /Représentant permanent de la CIMR)
	BRASSERIES DU MAROC	(Administrateur /Représentant permanent de la CIMR)
	CFG BANK	(Administrateur /Représentant permanent de la CIMR)
	CHENE CAPITAL	(Administrateur /Représentant permanent de la CIMR)
	EQDOM	(Administrateur /Représentant permanent de la CIMR)
	GENERATION PERFORMANCE	(PCA)
	LAFARGE HOLCIM MAROC	(Administrateur/Représentant permanent de la CIMR)
	RISMA	(Membre du Conseil de Surveillance/Représentant permanent de la CIMR)
	RANILA	(Administrateur Unique/Représentant permanent CIMR)
	SOCIÉTÉ DE SEL DE MOHAMMEDIA	(Administrateur/Représentant permanent de la CIMR)
	SOMED	(Administrateur/Représentant permanent de la CIMR)
	AM INVEST MOROCCO	(Représentant permanent de la CIMR)
	AUTO HALL	(Administrateur)
	SAPINO	(Administrateur/Représentant permanent de la CIMR)
	CENTURIS (Représentant permanent de la CIMR)	(Administrateur/Représentant permanent de la CIMR)
	CIMR IMMO PREMIUM	(PCA/Représentant permanent de la CIMR)
	CIMR INVEST IMMO	(PCA/Représentant permanent de la CIMR)
	CDV PATRIMOINE	(Administrateur/Représentant permanent de la CIMR)
	CIMR PATRIMOINE	(PCA/Représentant permanent de la CIMR)
	CIMR PREVOYANCE	(Administrateur/PDG/Représentant permanent CIMR)
	CIMR TRESO PLUS	(Administrateur/PDG/Représentant permanent CIMR)
	CDV PROMOTION	(Administrateur/Représentant permanent de la CIMR)
	OPCI AVENIR PATRIMOINE SECURITE	(Administrateur/Représentant permanent de la CIMR)
OPCI EDUCAPITAL	(Administrateur/Représentant permanent de la CIMR)	
PASTEUR	(Administrateur Unique/Représentant permanent CIMR)	
TOURISM PROPERTY MOROCCO	(Administrateur)	
Monsieur German CHAPARRO	OSEAD MAROC MINING	(Administrateur)
	OSEAD GESTION	(Administrateur)

ADMINISTRATEURS	AUTRES MANDATS EXERCÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2025	
	SOCIÉTÉ	QUALITÉ
Madame Kawtar JOHRATI	JK ADVISORY	(Gérante)
	DIANA HOLDING	(Administrateur indépendant / Présidente du Comité Audit et Risque, membre du CNRG et CSI)
	LES DOMAINES DE ZNIBER	(Administrateur indépendant / Présidente du Comité Audit et Risque, membre du CNRG et CSI)
	SOSEC	(Administrateur indépendant)
	ITHMAR CAPITAL	(Administrateur indépendant / Présidente du Comité Audit et Risque, membre du CNRG et CSI)
	CAISSE MAROCAINE DE RETRAITES	(Présidente du Comité allocation d'Actif)
	JORF FERTILIZERS COMPANY V	(Représentant permanent de CIMR)
	CIMENTS DU MAROC	(Représentant permanent de la CIMR)
	IMC	(Représentant permanent de la CIMR)
	TANGER MED ZONE	(Représentant permanent de la CIMR)
Mohamed ABOUMEJD	RAMICAL	(Représentant permanent de la CIMR)
	AKWA AFRICA	(Représentant permanent de la CIMR)
	OLEA CAPITAL FUND	(Représentant permanent de LARBEL)
	OLEA TRADING	(Représentant permanent de LARBEL)
	OLEA CAPITAL SLE BERTIN	(Représentant permanent de LARBEL)
	OLEA CAPITAL SOCIETE CENTRALE D'EXPLOITATION	(Représentant permanent de LARBEL)
	OLEA CAPITAL SLE III	(Représentant permanent de LARBEL)
	OLEA CAPITAL SLE II	(Représentant permanent de LARBEL)
	OLEA CAPITAL SLE I	(Représentant permanent de LARBEL)
	UPLINE VENTURES	(Représentant permanent de LARBEL)
	SICAV CIMR IDDIKHAR	(Représentant permanent de LARBEL)
	SICAV CIMR ATTADAMOUN	(Représentant permanent de LARBEL)
	SICAV CIMR AJIAL	(Représentant permanent de LARBEL)
	AL INAACH	(Représentant permanent de LARBEL)
	CIMR IMMO PREMIUM	(Représentant permanent de LARBEL)
	CIMR INVEST IMMO	(Représentant permanent de LARBEL)
	CIMR PATRIMOINE	(Représentant permanent de LARBEL)
	CIMR PREVOYANCE	(Représentant permanent de LARBEL)
	CIMR TRESO PLUS	(Représentant permanent de LARBEL)
	COSUMAR	(Représentant permanent de CIMR)
GENERATION PERFORMANCE	(Représentant permanent de CIMR)	
IMMORENTE	(Représentant permanent de CIMR)	
Monsieur Thomas HUDE	MAYDANE REAL ESTATE	(Administrateur)
	STERLINGCAPITAL	(Administrateur)
	CARRE AXA	(Administrateur)
	FONDS DEDIÉS AXA	(Administrateur)
	AXA CREDIT	(Administrateur)
	IMMORENTE INVEST	(Administrateur)
Madame Lamia RIDA	SOFAC	(Administrateur indépendant & présidente du comité d'audit)
	CASH PLUS	(Administrateur indépendant & présidente du Comité d'audit et des risques et membre du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance)
	DOUJA PROMOTION GROUPE ADDOHA	Administrateur indépendant & Présidente du Comité d'audit et des risques
	LR ADVISORY	Gérante

XIII. SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous informons que le mandat de Commissaire aux Comptes du Cabinet Deloitte Maroc, représenté par Madame Sakina Bensouda, arrivera à échéance à l'issue de votre Assemblée Générale Ordinaire 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

Le Cabinet Deloitte Maroc ayant fait connaître, son souhait de ne pas voir son mandat renouvelé, il vous est proposé en conséquence de statuer sur la nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, pour une durée légale de trois exercices (2026, 2027, 2028).

XIV. AUTORISATION DES CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES

Nous vous informons qu'au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la Société n'a pas consenti de nouvelles cautions, avals ou garanties.

Toutefois, certains engagements consentis lors d'exercices antérieurs demeurent en vigueur :

- Cautions auprès de la SGMB au profit des Eaux et Forêts du 17/02/1992 de 100 000,00 MAD
- Cautions auprès de la SGMB au profit des Eaux et Forêts du 12/05/1994 de 1 900,00 MAD
- Cautions auprès de la SGMB au profit des Eaux et Forêts du 18/03/1993 de 4 110,00 MAD
- Cautions auprès de la BMCI au profit du ministère de l'Intérieur du 23/05/2018 de 11 827,75 MAD
- Cautions auprès de la BMCI au profit de Marsa Maroc du 27/05/2010 de 100 000,00 MAD

Par ailleurs, dans le cadre de l'emprunt obligataire de 250 MMAD souscrit le 14 juin 2021, la société est astreinte au respect de conventions financières (ratio DSCR, ratio d'endettement, gearing financier). Le non-respect de ces engagements seraient susceptibles d'entraîner une majoration des taux d'intérêts faciaux de 100 points de base.

XV. JETONS DE PRÉSENCE

Nous vous proposons de fixer le montant global des jetons de présence à la somme de 2 750 000,00 dirhams bruts pour les Administrateurs au titre de l'année 2026.

Vos Commissaires aux Comptes relatent dans leur rapport général leur opinion sur les comptes sociaux et consolidés au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

Votre Conseil vous invite à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Président du Conseil d'Administration



Siège social : 88-90 Rue Larbi Doghmi,
3^{ème} étage, 20 000 - Casablanca, Maroc

Tél. : +212 (5) 22 78 68 61 (L.G)

contact@cmt.ma

www.cmt.ma